

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Le Brabant wallon

Avec le soutien de la
Province de
Brabant Wallon

N°

76

76

Prix 10 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

Numéro spécialement consacré

à

J. B. VAN HELMONT

1579-1644

398

493.2)

FOL
F

22 Vieille Halle au Blé Bruxelles

2214

FRW 2214

398

(4932)

FOL
H

13^e année — N° 75-76

Décembre 1933 et Février 1934

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Numéro spécial : van Helmont.

Préface. — Les origines du docteur van Helmont. — La maison de van Helmont à Vilvorde. — L'œuvre médicale de van Helmont.
Menus Faits. — Bibliographie. — Le mouvement folklorique en Belgique. — Excursions.

Préface.

Il est bon qu'une contrée se montre dans l'Histoire, entourée du cortège de ses hommes célèbres.

Léopold II
17-9-1865.

Belge illustre, savant remarquable, novateur traqué, Jean-Baptiste Van Helmont mérite que son souvenir soit périodiquement évoqué à l'esprit de nos compatriotes.

Ce n'est qu'avec le temps qu'on a pu apprécier l'importance et l'originalité de son œuvre. Il a droit à ce que périodiquement la reconnaissance nationale se manifeste à son égard. Il y a droit en tant que Belge. En tant que Brabançon, il appartient à notre publication de lui rendre un hommage particulier, et quelle meilleure forme donner à cet hommage que de lui consacrer un volume spécial ? Il y a d'autant plus droit qu'il combattit des pratiques médicales dont nous retrouvons des applications dans notre Folklore. Enfin l'indifférence de ses contemporains à l'égard de ses travaux, qu'ils étaient incapables de comprendre, ne se répète-t-elle pas, avec les mêmes arguments et les mêmes attitudes, à l'égard du Folklore, dont nos contemporains, généralement, fussent-ils des intellectuels ou des érudits, ne comprennent ni l'importance, ni l'utilité ?

Van Helmont a prévu, près de deux siècles avant que la Science Médicale ne se décida à entrer dans cette voie, la place que prendrait la Chimie dans l'art de guérir. Il a prévu l'importance de la suggestion, tant dans la disposition de certains sujets à manifester les symptômes de certaines maladies sans en être atteints que dans ses effets



thérapeutiques. Il a vu la grande importance de l'intuition dans le progrès des Sciences et, se méfiant de la thérapeutique symptomatique dont il constatait les erreurs fréquentes, il préconisa les recherches causales.

Evidemment l'originalité de ses idées et de ses procédés heurtait de front les pratiques médicales de son temps et l'enseignement de son époque. Il ne pouvait que s'attirer l'hostilité de ses confrères et s'exposer à beaucoup d'ennuis. Le monde n'a pas sous ce rapport tellement changé. Les seringues ne pouvaient que se dresser menaçantes devant celui qui estimait que les paysans réussissaient mieux que les apothicaires la préparation des « simples ».

Ne voyons-nous pas Van Helmont combattre déjà des pratiques fréquentes encore de nos jours et dont plusieurs relevaient alors de la Médecine officielle ? Porter sur soi l'Évangile de Saint-Jean, le nom du Seigneur, un psaume de David, des dessins cabalistiques ou magiques, un double triangle, par exemple, cela ne devait-il pas préserver de certaines maladies ? Porter sur soi dans des écailles de noix, l'un ou l'autre produit, l'arsenic par exemple, cela ne devait-il pas délivrer de certaines misères physiques ? Si la Médecine, aujourd'hui, a banni ces procédés, ne les voyons-nous pas signalés comme des pratiques courantes encore par tous les folkloristes, dans toutes les régions ? Usage plus discret sans doute, mais à peu près aussi répandu que jadis.

Une lecture attentive de l'étude sur l'œuvre médicale de Van Helmont sera d'un intérêt puissant tant pour le folkloriste que pour le médecin curieux de l'Histoire de sa Science.

Les travaux que nous présentons ici auront l'avantage de dissiper les erreurs répandues sur la vie de Van Helmont, erreurs répétées au cours des siècles et consacrées par des monuments officiels.

MM. Louis Stroobant, Dr. Th. Behaeghel et Nauwelaers, qui ont collaboré à ce volume spécial, ne se connaissent pas et ne se sont pas concertés pour la préparation de l'ouvrage. Ils en arrivent cependant, en ce qui concerne certains événements de la vie de notre illustre compatriote, à des conclusions identiques. Ces conclusions confirment,

en apportant des éléments nouveaux, la thèse de Des Marez fixant à 1579 au lieu de 1577, la date de la naissance de Van Helmont. Elles confirment de même la thèse de Jos. Cuvelier établissant que Van Helmont n'est pas mort à Vilvorde mais à Bruxelles et apportent cet élément nouveau, c'est qu'il n'a pas occupé, à Vilvorde, la maison où est encadrée une plaque commémorative de cette occupation. Il va falloir, si on a le souci de la vérité, modifier bien des inscriptions officielles et publiques.

Qu'importe si M. Nauwelaers, d'accord avec Des Marez, croit, en s'appuyant sur le manuscrit Goethals, que Van Helmont a été inhumé à l'Église Sainte Gudule et que M. Behaeghel explique que le renseignement de ce manuscrit est erroné ? Qu'importe si M. Behaeghel pense que Van Helmont a dû ses ennuis avec le Tribunal de l'Inquisition à la ténacité et à l'astuce du jésuite Roberty et que les médecins y furent assez étrangers, tandis que M. Nauwelaers les attribue à l'imbécilité et à l'esprit de vengeance des médecins de son temps ? Du moment que tous deux arrivent à conclure de même en ce qui concerne les erreurs signalées n'est-ce pas l'essentiel ?

Le fait même que ces auteurs ne se sont pas concertés, n'ont pas cherché à harmoniser leur argumentation, ne donne-t-il pas plus de poids à leurs conclusions qui sont identiques ?

Mais n'argumentons pas à notre tour et laissons nos auteurs exposer leurs idées. Il convient toutefois avant de leur passer la plume, que nous les remercions. Faisons-le brièvement, mais chaleureusement.

M. Louis Stroobant met au point dans une première étude la généalogie de Van Helmont.

M. Nauwelaers, élucide la question de son séjour et de son décès, à Vilvorde, ainsi que la question de l'habitation qu'il y occupa.

M. Behaeghel, enfin, après une analyse approfondie de l'œuvre scientifique du savant, apporte sur les points contestés de sa biographie, des arguments dont nos lecteurs apprécieront l'importance.

Trêve aux compliments. Les travaux de valeur se recommandent d'eux mêmes et n'ont besoin de nulle présentation.

A. MARINUS.

Les origines du Docteur van Helmont.

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui, par complément, servait.
Il compilait, compilait, compilait.....
Voltaire.

On a beaucoup écrit sur les prétentions nobiliaires des Helmont mais aucun travail ne donne satisfaction et le problème semble être resté irrésolu jusqu'à ce jour. Nous allons tâcher de jeter quelque lumière sur cette question héraldique.

Les van Helmont sont des Berthout (1) d'origine malinoise. Helmont est une localité de la Meyerij, située sur l'Aa, à trois lieues d'Eindhoven, qui eut des seigneurs particuliers avant le XII^e siècle. Un Godefroid de Helmont est cité en 1200. Vers 1220 cet alleu est possédé par le duc de Brabant Henri I et après, par sa fille, l'impératrice Marie (2). Les anciens ducs de Brabant y auraient résidé souvent. Nous verrons plus loin comment Helmont passa aux Berthout. Le beau château de Helmont, restauré en 1921, sert actuellement d'hôtel de ville.

Au XIII^e siècle, Egide Berthout, de Malines, qui s'intitule *Aegidius de Berelaer, miles*, fils d'Egide Berthout, dit *Barbalus*, seigneur de Berlaer et de Cathérine N... résidait à Berlaer (3) dans le Waverwald, vers Wavre Notre Dame. Il était le frère de Wouter V Berthout, le premier qui (en 1251) se qualifie de dominus de Machlinia et qui épouse Adélisseus alias Aelen. Vers 1272 sont cités

(1) Sur les Berthout dits de Berlaer, seigneurs de Helmont et de Keerbergen, Cf. TH. DE RAADT, *Annales de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, 1888-89.

(2) BUTKENS, *Trophées*, I, 879. Marie de Brabant † vers 1261, veuve de l'empereur Otto IV et ensuite du comte Guillaume I de Hollande, aurait fait son testament au château de Helmont.

(3) Berlaer (Berchlaer, Berlar, Berrelaer, Ballaer, Ballart, Balder) semble signifier, *laer* = lieu inculte, vide, des *Berken* = bouleaux ou de *Balder* = Baldur scandinave.

Florent Berthout, sire de Berlaer et Sophie Berthout, épouse de feu Henri, sire de Breda. En 1295 Jean Berthout, sire de *Neckerspoel fils de Jean, sire de Berlaer* et Floris Berthout son tuteur, sont cités. En 1250, Louis Berthout hérite de son frère, Egide II, les seigneuries de Keerbergen et de Berlaer. Louis, dit de Berlaer, sire de Neckerspoel, Helmont Keerbergen, etc. épousa Sophie de Gavre, dame de Gramimes dont 4 enfants : Egide, sire de Neckerspoel en 1280, Jean sire de Gramimes époux de Marie de Mortagne, Louis et Raso, chanoine à l'abbaye de S. Bernard. Un Guillaume Berthout de Berlaer (*Willem van Berlaer, algemeen gezeid van Herlaer*) (1) possède, au début du XIV^e siècle : le château d'Hérenthout, dit *ten Hove*. En 1305, le duc Jean II l'autorise à établir une brasserie à Hérenthout. Après Guillaume, Hérenthout est possédé (vers 1326) par Nicolas de Herlaer, dit *le moniel*. En 1296, le jour de la St-Jean, Louis Berthout dit de Berlaer, transporte les dîmes de Wavre-Ste-Catherine à la maison de Pitsembourg, à Malines. C'est un des actes les plus anciens connus des échevins de la cour de Befferen.

La descendance de Jean (dominus de Gramimes, fils des époux Louis de Berlaer et Sophie de Gavre) est renseignée comme suit :

Jean, seigneur de Gramimes « Duxeret 1^o
3^o (en 1294) Joannes dñs de Neckerspoel, Helmont »
Duxit 2^o Marg. de Heverlé qui vixit vidua 1348 et 1353
objit circa 1329. Maria uxor Daniel de Bouchout. Egide
de Berlaer — Ludovicus. Enfants de Jean et de Marg. de
Heverlé : (Walrave, Marie et Cathérine).

Walravius, dñs de Helmont, Keerbergen, etc. uxit
Isabella d'Utenhoven qui deinde ruysit Theodorica de Bron-
chorst dñe de Batenborg.

1357, Maria, uxor Henri Estor.

Cathérine, uxor Arnold de Roovere.

(Ms. 734, p. 15 de la *Bibl. Royale*).

(1) A ne pas confondre avec les de Herlaer, famille Gueldroise portant trois têtes de lion de gueules, à la fasce bretessée et contre-bretessée (qui est Schooten-Breda).

En 1314, le 5 juillet, Jean duc de Brabant, échange et donne en fief à Jean Berthout dit de Berlaer (1) «*t dorp, 't huis, den perck ende molen ende 't land van Helmond* » en échange de ses domaines à Lierre et environs.

Jean Berthout † ante 1338, épousa Marguerite de Heverlé dont il eut deux filles. Louis de Berlaer, sire de Helmont, après son frère, sire de Neckerpoel-lez-Malines, achète en 1329, du duc Jean III, la terre de Rameyen-lez-Gestel et la seigneurie de Keerbergen (2). Il épousa Jeanne de Bentheim et aurait résidé à Helmont. Louis † ante II Octobre 1346, laissa 4 enfants : 1° Jean, qui suit, 2° Waleran, 3° Dirck Berthout de Berlaer qui est sire de Hameyden ou Rameyen en 1343 et 4° Catherine. D'après d'autres sources, Waleran ou Walraven van Berlaer, sire de Helmont en 1360, serait un fils de Louis et de Jeanne de Dinter, fille de Dirck, seigneur de Dinter. Waleran épousa Elisabeth van Utenhoven, de Vilvorde, fille de Jean. Ils auraient possédé le château de Herenthout ainsi que le fief de Herlaer, à Vilvorde (3). Ce furent les parents de

(1) Jean Berthout, dit de Berlaer serait le frère d'Egide II, † vers 1250 (?) *Messenger des Sciences*, 1889. Cf. *Mechlinia*, 1928, p. 69.

(2) DE RAADT, *Keerbergen et ses Seigneurs*.

(3) Herlaer est le château de l'ancien bourgmestre Hanssens, de Vilvorde. Un Gosuin Utenhove, de Vilvorde, chevalier, fut l'un des signataires des traités conclus entre le Brabant et la Flandre en 1336 et 1339. En 1328 il est cité en qualité de *Meysseuier* du duc sous le nom de Gosuin dit Gholoy Utenhove. Le fief de Herlaer fut relevé par Jean van Ophem, chevalier, en 1414. En 1459 Henri van Ophem, de concert avec son frère Jean et sa fille Marguerite, le vend à Jean de Bourgogne, fils naturel du duc Jean sans peur. Cf. A. WAUTERS, *Environs*, II, 520. D'après L'ESPINOY, *Recherches*, etc. les Utenhove ou Herlaer portant un chef au lion naissant. Sire Gérard de Herlaer avec Henri d'Oyenbrugge et le châtelain de Grimberghe sont cités comme ayant montés les premiers à l'assaut en 1130 de la forteresse du duc de *Nellelaer*, qui surmontait le *Notelaeren berg* entre Vilvorde et Eppenheim.

Le château de Herlaer est l'ancien *borg* des sires de Vilvorde, les Utenhove ou de Herlaer. Il s'élevait entre la Senne et la porte de Flandre, à côté de l'hôpital N. Dame à Vilvorde. A. WAUTERS, *Environs*, II, 169 et 520.

Jean, sire de Berlaer et Laere, qui scelle, en 1374, de trois pals (Berthout). Il touche des indemnités du chef de Henri van Cuyck (1), premier mari de Gertrude Coutereel et fut tué à Basweiler. Il fut le dernier sire de Helmont de sa race. En 1388, la duchesse Jeanne reconnaît par lettres du 15 novembre, devoir à Messire Jean de Berlaer, seigneur de Helmont, la somme de mille florins d'or, pour ses services dans la guerre contre le duc de Gueldre. Elle lui donne en gage, la haute justice de Helmont, sauf le son de la cloche.

Jean de Berlaer (2), alias de Herlaer, sire de Helmont, Keerbergen, Eechove-lez-Contich, Battenborg, en Henrenthout, etc., fils de Walrave, chevalier, décéda vers 1425 d'après BUTKENS. Il teste le 12 juillet 1425 à Helmont. Il épousa 1° Gertrude Cottrel ou Coutereel (dont il n'eut pas d'enfants) qualifiée ailleurs (Ms. 734, p. 15 de la Bibl. Royale) *Gertrudum de Lieu Viduam Henri de Cuyck quae obyt 1414, 23 sept.*, dame d'Asten, fille du fameux mayeur de Louvain, Pierre Coutereel et veuve de Henri van Cuyck, chevalier, sire de Brecht. Ce fut ce van Cuyck qui acquit

Guillaume de Berlaer *gezeid van Herlaer* posséda l'*Hof ten Hove* ou château de Herenthout vers 1305, qui, d'après ce possesseur, fut nommé depuis *Herlaer*. (*Bijdragen*, 1903).

Une vue du château de *ten Hove* ou *Herlaer*, à Herenthout figure in *Marchionatus sacri romani Imperii* et reproduite in DONNET, *Herenthout* in *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie*, 1904.

(1) Henri van Cuyck fait relief le 1 avril 1368 *per reportationem* du sire Théodore de Hornes, sire de Perwez et de Duffel, Chevalier, des seigneuries de Waderlé et de Alste en Hesbaye, à condition que ce dernier puisse les racheter moyennant fl. 6600. Le 12 décembre 1372, Jean de Berlaer, sire de Helmont et de Keerbergen relève ces seigneuries en sa qualité d'époux de dame Gertrude, veuve d'Henri de Cuyck. Le 29 mai 1377 Jean, fils de feu Henri de Cuyck fait relief de Waveren, Wedert et Aalst. Le 11 juillet 1390 messire Jean van Cuyck, sire de Hoogstraeten fait relief. Son fils (?) Jean van Cuyck fait relief le 30 juillet 1404. *Aalst in Haspegouwe*, in *Ancien Pays de Loos*, 1908.

(2) En 1374 Jean de Berlaer, sire de Helmont et de Keerbergen scelle de trois pals (Berthout). Il reçoit une indemnité du chef de sire Henri de Cuyck, tué à la bataille de Basweiler. T. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, p. 240.

de Guillaume de Hornes les terres de Saventhem et de Sterrebeek (1). Il fut tué en 1371 à la bataille de Bäsweiler. Le mariage Berlaer-Coutereel est donc postérieur à 1371. Gertrude Coutereel eut de son premier mariage Jean van Cuyck, seigneur d'Hoogstraeten, Vorsel (Ryckevorsel), Brecht, Zundert, Sterrebeek, qui épousa Jeanne de La Leck, dame de Heeswijck et Hoogstraeten, † 1454. Lui mourut en 1442 à Corsendonck. Il éleva des prétentions sur l'opulente succession de son beau-père Jean de Berlaer. Il y renonça en 1434. Son frère, Gérard van Cuyck épousa Aleyde de Cock van Nederven, veuve de Jean van Immerzeel. De lui descendent les van Cuyck qui furent bourgmestres de Malines au XV^e siècle (2). Gertrude Coutereel † 23 septembre 1418 sans hoirs de Jean Berlaer. Par contre ce dernier laissa onze bâtards, notamment de Marguerite Uytten Veenhuysse, fille de Hubert, dit van Lieshout alias Stackenborg, de Boisschot, et de Marguerite de Verreyken. Jean de Berlaer épousa *in extremis*, vers 1425 (il teste le 12 juillet 1425) Marguerite, dont il avait eu sept enfants bâtards, du vivant de sa première femme Coutereel. Il eut d'ailleurs d'autres bâtards, notamment deux de Germaine van Osse, un de Catherine Stockelmans, un de N....

Les enfants bâtards de Jean de Berlaer et de *domicella Germana de Osse*, seraient Marie et Thiriette qui deviennent religieuses à Rosendaël-lez-Malines, monastère fondé par les Berthout.

Le Ms. N^o II 6504 de J. B. HOUWAERT dit « *Willem van Stackenborg was tot Brussel schepen, hij voerde (d'or à trois fers de moulin d'azur). Het huys van Stackenborg is gelegen te Hoydonck bij Helmont.*

(1) Cf. sur les Coutereel, VAN EVEN, *Jaerboeken*. 1856 et sur les van Cuyck, L. STROOBANT, *Les Sires de Ryckevorsel*.

(2) D'après le Ms. de J. B^o HAUWAERT, *Lib. cum bandis*, de notre bibliothèque, Gérard van Cuyck et Aleyde de Cock van Nederven veuve van Immerzeel, sont les parents de Gérard van Cuyck, bourgmestre de Malines en 1456, qui épousa 1^o Ode de Bergen, 2^o Marguerite van Muysene, cette dernière † sans hoirs. Le bourgmestre Gérard van Cuyck était l'arrière petit-fils de Jean van Cuyck, † 1354 sire de Hoogstraeten, Cuyck et Grave et de Cathérine, fille de Henri Berthout dit Bebbeken. Cf. LOUIS STROOBANT, *Les sires de Ryckevorsel*, 1922.

Van Rincveld is een oud edel huys int kartier van helmont gesproten uit het huys van Stackenborg op de plaetse geheten Rincvelt bij helmont.

Vrou Margeriele van Veehuysse ofte Uyttenveehuyse had getrouwt Jan Berthout van Berlaer, ridder, heer van Helmont en Keerbergen. Van deze Margriete sijn de heeren van Cortenbach.

Int jaer 1350 is Hendrick van Stackenborg man van hertog van Brabant.

Un autre bâtard de Jean de Berlaer fut Louis de Helmond. Un frère bâtard de Catherine van Helmont (épouse Cortenbach) fut Waleran de Helmont, en 1438 *dominum* de Keerbergen, devant les échevins de Duffel.

Mathieu van Helmont et consorts, furent investis le 24 novembre 1450 par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, d'une rente viagère sur les terres de Loenhout, Westerloo et Hersselt ; rente constituée à leur profit par Jean, sire de Wezemaal et de Falais et Jeanne van Bouchout sa femme. (*Cour féodale*, N^o 872, p. 142).

Un Arnol van Helmond, époux d'Anne van Berckel, partage le 31 mai 1550 l'*hof-ten-Eynde* à Eerde-St-Ædenrode. (*Procès plaidés à la Cour féodale*, N^o 706, liasse 681).

Ce grand nombre d'enfants bâtards, tous richement dotés, a amené des confusions dans les généalogies. Tous portent le nom de van Helmont dit Stackenborg, c'est à dire que la seigneurie de Helmont possédée par leur père devient leur patronyme et le surnom de Stakenborg de leur mère Uytten Veenhuys dite Stakenborg. Ce qui complique encore ces parentés est que Marguerite Stakenborg dite aussi van Lieshout, aurait été veuve en premières noces de Godefroid de Louwe-Montfort (1). Etant veuve de Jean de Berlaer (vers 1425) elle aurait, malgré les accidents de sa jeunesse, convolé à nouveau avec Godefroid de Lu (2) (de Le, Lee) échevin de Bois-le-Duc. Nous croyons que de Louwe-Montfort = de Lu.

(1) C. STROOBANT, *Hist. de Virginal*, p. 496.

(2) Le 29 août 1436, Godefroid de Lu, de Bois-le-Duc, relève en qualité d'époux de Marguerite de la Veehuysse, veuve de Jean de Berlaer, chevalier, une rente de 50 muids de seigle hypothéquées

Voici la descendance de quelques uns de ces bâtards, qui sous le nom de Helmont, perpétuent la race des Berthout.

1. Cathérine Berthout, dite de Berlaer (1) dame de Helmont en 1436, Keerbergen, etc., † ante 1447, épousa Jean de Cortenbach, fils de Gossuin de Cortenbach et de Belise d'Amstenrade. Les époux Cortenbach-Helmont, reçoivent en 1431 la seigneurie et château de Helmont. A la suite du partage des biens de Jean de Cortenbach (2) et de Catherine de Berlaer-Helmont, les villages de Valckenswaard et d'Aalst furent attribués le 21 juin 1490 à Iwain de Cortenbach, qualifié seigneur de Helmont. Ces seigneuries avaient été attribuées à Cortenbach (3) pour cause de non paiement d'une rente. Elles leur furent disputées par Michel de Croy, Seigneur de Sempy, en qualité d'époux d'Elisabeth de Rotselaer. Le procès qui en résulta fut interloqué le 15 octobre 1519. Les Rotselaer ayant pu se maintenir dans ces possessions, la vendirent à Hubert de Clusis (van der Cluysen), secrétaire de l'évêque de Cambrai (4). La descendance des Cortenbach suivra.

2. Gisbert van Helmont (fils de Marguerite Stackenborg) fut sire de Ulenberg-lez-Herenthout. Il aurait épousé Barbe Ooghe ou van Doorne (5). Son fils, Paul Ooghe de

sur les seigneuries de Waelre et d'Aalst. Le 9 juin le même de Le ou de Lu s'était désisté en faveur de Jean de Cortenbach, seigneur de Helmond, *tot behoeff Jouffrouwe Katharine synre gesellinnen... utgenomen ende hiër op behouden Goyrden die Lu ende der Vrouwen synre gesellinne allen hoeren rechte...* (Bijdragen, 1903, 572).

(1) Catherine de Berlaer fut la dernière de sa branche qui porta le nom de Berlaer. Ses frères et sœurs naturels légitimés adoptèrent le nom de Helmont. DE HERCKENRODE, *Complément au nobiliaire*, 1862, p. 31.

(2) Le 22 août 1447, Jan van Cortenbach alors âgé de 22 ans hérite, par suite du décès de sa mère Catherine de Berlaer, de la Seigneurie de Helmont. Il épousa en 1469 Jeanne Hinckaert, fille de Philippe, Chevalier, Chambellan du duc de Bourgogne.

(3) C. STROOBANT, *Hist. de Virginal*.

(4) Procès plaidés devant la cour féodale du Brabant, Nos 670-352.

(5) Ms. N° 755, p. 54 du fonds Goethals à la Bibliothèque Royale.

Berlaer fut seigneur de Virginal (1). Cependant nous trouvons que Gysbrecht van Helmont aurait eu de Barbe van Doorne les quatre enfants ci-après A. B. C. et D. A. Théodora van Helmont † 1548, épousa André van Tannerijen, dont Jean et Barbe, laquelle épousa : 1° Joos Sendelinx et 2° Philippe Delhaux. Elle eut quatre enfants du 1^{er} lit : 1. Joos Sendelinx ou Sandelin, 2. Théodore Sendelinx, épouse d'Antoine Brugmans, tonnelier ; 3° Marie Sendelinx, épouse de 1° Frans Verbraeken et 2° de Jan Lenaerts, barbier. 4. Jeanne Sendelinx épouse de Pierre Sterck, cabaretier.

B. Marguerite van Helmont, religieuse.

C. Catherine van Helmont, épouse de Nicolas van Bausele, fils de Gérard, secrétaire de la ville de Louvain et de Marguerite van den Hecke, fille de Michel et de Marie de Mazenzele. Étant veuve, en 1534, elle déclare pour ses fiefs à Bouchoute, Herenthout et Oplinter (*aveux et dénombremants*, 609, liasse 3640). Elle † 1534. Ils eurent Corneille van Bausele, père d'Ambroise et grand-père de Joncker Charles van Bausele, échevin d'Herenthout en 1606. (Cf. AZEVEDO, *Généalogie van der Noot*, 298 et Ms. N° 759, p. 52 de la Bibl. Royale à Bruxelles).

D. Barbe van Helmont, épouse de Nicolas van Potsuynsberge dont un fils, Gérard van Potsuynsberge (2) qui *vixit adhuc anno 1580 die post obitum Petri van Quaderebbe*.

M. GOETSCHALCX, *Bijdragen*, 1903, compte parmi les enfants de Gysbrecht van Helmont et Barbara van Doorne, le Christiaan van Helmont qui aurait épousé Marie Stassart. Nous croyons que Chrétien est fils de Josse van Helmont, parceque Theodora van Helmont, fille de Barbe van Doorne est déjà décédée en 1508 quoique mariée, tandis que Christian van Helmont n'est né que vers 1540.

(1) Les Cortenbach portent d'or à trois bandes de gueules. Ils sont originaires de Fauquemont ou existe le château de Cortenbach. Leur nom se rencontre fréquemment dans les généalogies du pays de Liège. En 1472 un Jean de Cortenbach est avoué et lieutenant des fiefs de Fauquemont. Il aurait fait bâtir l'église de ce village.

(2) Ms. 755, p. 54 du fonds Goethals, Bibliothèque Royale.

Josse van Helmont, écuyer, qualifié de sire de Pellaines (1) (Cf. *Annales de l'académie Royale d'Archéologie*, 1852, 277) terre qui vient des Merode par les van Ranst, serait né vers 1510. Vers 1540 Giselbert de Batenborg acquit de Sire Jean van Helmont une cour féodale et des cens à Grimberghe. Il aurait épousé Barbe-Elisabeth Bau. Ils eurent Chrétien van Helmont, né vers 1540, conseiller, puis maître à la chambre des comptes du Brabant, lequel épousa 1° à Bruxelles (Ste-Gudule) 28 janvier 1567, Marie Stassart, fille de Philippe, écuyer (2). Ce fut la mère du docteur J. B. van Helmont. Chrétien épousa 2° Marie de Renialmé, née 5 avril 1513 † 29 avril 1546, fille de Jean de

(1) Pellaines (Pellen, Pelle, Pellines, Pellenges, Pellenis) semble signifier *Poel* = Bourbier. Ce serait le *pollo mortis* cité par Gilles d'Orval dans la description du comté de Brunengeruz, d'après le P. Moulart, *Pollo Mortis* est une variante des *Mortere*, *Hondsmortel*, *Mortels*, *Mortelberg*, qui désignent le *Mortarium* ou puits à déchets..... que nous rencontrons régulièrement près d'une nécropole à incinération en Campine.

Le *Mortarium* qui semble avoir donné son nom à Pellaines (*Poel*) semble être la fosse au Mortier sur le mont de Lincenl, cité dans Buvé, *Histoire de Pellaines*.

(2) J. B. HOUWAERT, Ms. II 6511, p. 159, actuellement aux manuscrits à la Bibliothèque Royale, généralement exact dans ses travaux généalogiques donne une autre ascendance à Chrétien van Helmont qui épouse Marie Stassart.

Herman van Helmont, schout le Bergen op Zoom, trouw Janne Moninx † 1370 (dont) Jan van Helmont, Ridder, bailleur van Turnhout, trouw Mechtelt van Eyck † 1402, (dont) Chrétien van Helmont, Ecuyer, ballieu Bergen op Zoom trouw Margriete von Fladeracker dochter Petri, Rentmeester generaal van 's Hertogenbosch ende van Jenne Backx, † 1456, (dont) Jéronymus van Helmont, schepen le Bergen op Zoom trouw Amelberghe van Mergeerts, dochter Rombaut, scabini van Mechelen ende van Cathelinc Rijdens † 1482 (dont) Jan van Helmont, Ridder, trouw Elisabeth Bau, dochter van Cornélis (blijkt bij schepen brieven van Bergen op Zoom de A° 1529, 27 January † 1555. Gist au village de Hildernisse lez Bergen, (dont) Chrétien van Helmont qui épouse Marie Stassart (parents du docteur Jean B^{ie} van Helmont). Chrétien aurait eu pour frère Jean de Helmont, Capitaine, fait écuyer par Marguerite de Parme en 1577.

Renialmé, seigneur de Rieux, Pallincourt, Nave, etc., et de N..... de Haynin. Jean de Renialmé † 17 décembre 1521 (1). Cependant, d'après un manuscrit généalogique de la vente du chevalier de Neufforge (N° 1267) de notre bibliothèque, Marie de Stassart serait la fille de Jean Stassart et de Marie de Renialmé. Jean Stassart, né en 1488, fut anobli le 17 novembre 1547 et portait : d'or à une tête et col de taureau de sable, au chef d'or chargé d'une aigle de sable naissante, languée de gueules. Cimier : deux cornes de taureau de sable (2).

Les époux van Helmont-Stassart eurent au moins, sept enfants. (M. GOETSCHALCKX ne cite que Dirick).

1° Dierick van Helmont van Herlaer, mayeur de Vilvorde (du 1^{er} lit ?).

2° Anne-Sabine van Helmont, née à Bruxelles vers 1571 † 1639. Elle aurait épousé don Lucas de Aynça, gouverneur de la ville de Damme en 1600.

3° Lucas van Helmont, † à marier 1600.

4° Marie-Dorothee van Helmont, née 1573, épousa don Max de Taracona, Capitaine des Espagnols le 2 octobre 1598, Gouverneur du fort de la Perle. Il fut tué à Maestricht 3 décembre 1644.

5° Jacques van Helmont, né 1574, Capitaine tué à la bataille de Rechen par les gens du prince d'Anholt, Célibataire.

6° Barbe van Helmont, née 1576, épouse en 1598 don Domingo de Vigil y Quinonees, rector en Espagne.

7° Jean-Baptiste van Helmont, le célèbre médecin, né à Bruxelles (Ste-Gudule) 12 janvier 1579 † 1644 à Vilvorde (?) Il épousa en 1609 Marguerite van Ranst (issue comme les Helmont des Berthout), née vers 1590, fille de Guillaume-Charles van Ranst (3) et d'Isabelle van Hal-

(1) L'empereur Charles V donne en 1547 des armes avec l'aigle romaine issante.

(2) En 1553 un Jan Stassart est *coopman van sijde lakene woonende binnen de stadt Brussel*. (Ms. II 6491. Bibl. Royale).

(3) Ms. 755, p. 45 du fonds Goethals (Bibl. Royale). M. Marinus nous fait remarquer que le lieu de décès du Dr J. B. van Helmont reste douteux.

maele. Celle-ci était la sœur de François van Halmaele, époux d'Agnès 't Seraerts, fille de Maximilien et de Jeanne de Chassey.

La biographie du docteur J. B. van Helmont a été écrite quantité de fois. Il fut chimiste-médecin et philosophe et fut poursuivi (1) pour ses doctrines sur le magnétisme animal. Il ne fut réhabilité par l'archevêque de Malines que deux ans après son décès après de nombreuses démarches de sa femme Marguerite van Ranst (2). van Helmont qui s'était établi médecin à Vilvorde après son mariage avec la riche Marguerite van Ranst, aurait fait abandon de ses biens patrimoniaux à ses sœurs. Il se qualifiait de sire de Royenberg, Pellaines et autres lieux, à tort semble-t-il. Ces seigneuries provenaient du grand père maternel de sa femme Marguerite van Ranst (3). Jean Baptiste van Halmaele, né vers 1520 qui fut échevin d'Anvers en 1551, 1553, 1557 et 1564 † 16 novembre 1572, fils de Guillaume van Halmaele, amman d'Anvers et de Josyne van Steenberghe ; petit-fils de Constantin van Halmaele et de Cathérine van de Werve.

Bornons nous ici à transcrire ce qu'en dit MORERI : « Jean-Baptiste Helmont, dit van Helmont seigneur de Royenberg, de Pellaines, etc., était de Bruxelles ou il naquit en 1588. Il fit ses études à Louvain et refuta les sentiments d'Aristote et de Galien. L'inquisition le poursuivit comme pratiquant des cures au-dessus des forces de la nature. Il se retira en Hollande pour être plus libre. Il † 1644.

(1) C. BROECKX, *Interrogatoires du docteur J. B. van Helmont*.

(2) Sur son procès Cf. *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, 1856, 306.

(3) Fille de Guillaume-Charles van Ranst et d'Isabelle ou Elisabeth de Halmaele, petite-fille de Guillaume van Ranst et de Cathérine de Gand-Vilain, sa seconde femme. Elle était la sœur de Charles-Guillaume van Ranst † 1640, époux d'Anna van der Laen † sans hoirs 8 janvier 1647, fille de Nicolas et de Marguerite Pieters-van Cats. (Cf. L. STROOBANT, *Les sires d'Oostmalle*). Cathérine de Gand-Vilain porte en franc quartier Grimberghe (?).

Son fils François-Mercure, fort entêté de la Cabale et de la transmigration des âmes sur laquelle il a publié quelques ouvrages, mourut fin du XVII^e siècle en Allemagne ».

Jean-Baptiste van Halmaele (père d'Isabelle la belle-mère du docteur J. B. van Helmont) épousa Marguerite de Merode (1), née vers 1540, veuve de Jean de Busleyden † 1556 (2), fille d'Arnold de Merode, seigneur de Royenberg, de Pietershoek, de Kersbeek, etc. (3) et de Cathérine de Gottignies, fille de Lancelot et de Marguerite van den Broeck alias Musch.

Le Ms. 1569 p. 47 du fonds *Goethals*, à la bibliothèque Royale, donne une pierre tombale des Halmaele ou sont renseignés les quartiers :

| | |
|-------------|-----------------------------|
| Halmaele | Steenberghe |
| V. d. Werve | Wyngaerde |
| Merode | Gottignies |
| Bau | V. den Broeke dit Gaesbeke. |

Arnold de Merode avait été chanoine de St-Lambert à Liège avant de se marier. Il devint communemaître de Malines en 1531, échevin en 1533, 1534, communemaître en 1535, échevin en 1537, 1538, 1541, 1542 et mourut le 1 juin 1553. Il était le fils de Guillaume de Merode, sire de Fologne (Voelen), Amman de Bruxelles, vicomte de Looz, avoué de Duffel † 1525 et de Cathérine Bau (4), dame de

(1) C'est par erreur que C. BUVÉ, *Histoire de Pellaines in Blijdragen de GOETSCHALCKX*, 1904, 488, dit que le fille de Marguerite de Merode est Isabelle van Helmont. C'est Isabelle van Halmaele qu'il faut lire.

(2) Jean de Busleyden, seigneur de Herbeke, licencié es loi † 3 Novembre 1556, git à Malines (St-Rombaut). Il est le fils de Gilles seigneur de Busleyden et d'Adrienne de Gondeval.

(3) Arnold de Merode git à S. Rombaut avec les quartiers : Merode, Van der Aa, Bau, Harduemont, Gottignies, Isendoorn, Musch, Wyngaerde.

(4) Cathérine Bau était fille de Jacques Bau, Chevalier, seigneur de Goitsenhoven qui obtint le 27 février 1498 les seigneuries de Muggenberg et de Royenberg. (*Chambre des Comptes*, registre N^o 17837) et d'Aleyde de Harduemont, dame de Hollogne, Opvelp, et Gossoncourt, fille de Gérard et de Catherine de Kersbeek. (Cf. L. STROOBANT, *La famille Bau*).

Gossoncourt, Kersbeek, Hollogne, Muggenberg et Royenberg (relief de 1510), petit-fils de Guillaume de Merode, seigneur de Rummen et de Jeanne van der Aa de Randerode, dame de Fologne.

C'est donc par les Halmale que les enfants du docteur van Helmont descendent des Merode. Une fille du docteur, Olympe-Claire de Helmont, née à Vilvorde, 3 décembre 1612 se qualifia baronne de Merode et du S. Empire. Elle scellait : écartelé aux 1 et 4, de sable à trois heaumes (*helmen*) d'or, qui est Helmont ; aux 2 et 3, d'argent à trois pals de gueules, qui est Ranst (Berthout) avec sur le tout Merode. Elle épousa Ambroise-Florent van Meghem, né dans la baronnie de Grimberghen, drossard des Chefs-bancs de Monzen et Hombosch, puis député aux états de Limbourg, créé baron de Monzen et de Merode (du S. Empire) le 3 août 1658, admis au lignage de Caudenberg en 1644, fils d'Antoine-Martin de Meghem, écuyer, page du Marquis de Spinola, capitaine d'une compagnie de bourgeois de Bruxelles † 8 janvier 1650 qui gît à Bygaerden, et de Jacqueline de Longin (1), † 1628, qui gît à Grimberghen.

En 1629, Jean-Baptiste van Helmont obligea les co-héritiers de sa femme à faire le partage des revenus de la terre de Pellaines qui était restée en indivis dans la famille de Merode. Il obtint pour la part de sa femme 3511 florins. Le 19 juillet 1647, fut décidé le procès (*procès de la cour féodale du Brabant*, N° 810, liasse 2040) intenté par Jean, baron de Merode, seigneur de Jehay, etc., capitaine de cuirassiers, à Marguerite van Ranst, *veuve* du docteur Jean-Baptiste van Helmont, mort à Vilvorde (?) le 30 décembre 1644. Jean de Merode demandait l'annulation de la procédure portée par le docteur van Helmont, devant le Conseil de Brabant en matière de partage de la seigneurie de Pellaines et différentes terres allodiales à Hannut, Racourt, Linsmeau, Pellaines et Maret. Jean de Merode, sire

(1) Fille d'Antoine de Longin et de Marguerite de Berchem. Antoine de Meghem (d'or au chef de gueules) épousa 2^e Cathérine Andries ou Driessens. Antoine était fils de Paul de Meghem † 27 février 1620 qui gît à l'église de la Chapelle à Bruxelles et d'Anne Angelis, fille de Guillaume et d'Antoinette d'Axele.

de Gossoncourt, fut condamné à laisser aux van Ranst, la part des biens de Pellaines et le 27 octobre 1647, la seigneurie de Gossoncourt et les 9/10 de celle de Pellaines furent vendues au profit de la veuve du docteur van Helmont. Ce procès ne fut terminé qu'en 1663. Rappelons que c'est par son testament, daté de 1573 que Marguerite de Merode avait légué les terres d'Oirschot et de Pellaines (1) à sa fille Isabelle van Halmaele, épouse van Ranst.

* * *

Avant de continuer la descendance du docteur van Helmont, nous devons parler de la sœur de Catherine Berthout dite de Berlaer et de Gisbert de Helmont cités ci-dessus, Marguerite, *natuerlijke dochter van Jan van Berlaer alias van Helmont*, qui aurait été l'aînée des enfants bâtards. Marguerite, dite van Helmont, décédée 28 janvier 1442, épousa Wouter de Quarebbe (2). Les époux

(1) Pellaines-lez-Tirlemont ne possédait pas de château. La population y était pauvre et clairsemée. Au XV^e siècle cette terre appartient aux *Dammerode* ou de Merode. En 1433, Warnier de Merode, fils naturel de Warnier, la possédait en vertu d'un transport par Béatrice de Merode. Warnier II vendit Pellaines à Rigald de Merode qui en fit relief le 11 juillet 1437. Ces Merode n'ont jamais résidé à Pellaines. Son fils Jean, relève Pellaines en 1447 et son autre fils, Guillaume de Merode le relève en 1449. Un fils de ce dernier, le chanoine Bernard de Merode, en fait relief en 1483. Son frère Guillaume en hérite. Celui-ci fut le grand père de Marguerite de Merode épouse de J. B. van Halmaele. Pellaines resta en indivis, tandis que le neveu de Marguerite, Guillaume de Merode, sire de Royenborg en dispose en faveur de son cousin Jean de Gossoncourt. (Cf. C. BUVÉ, *Histoire de Pellaines*). Le 13 juillet 1751 la seigneurie de Pellaines fut transportée au profit d'Aimé-Louis-Edouard de Halmaele, sire de Luttre, qui obtint le 20 septembre 1752, de Marie-Thérèse, l'érection de Pellaines en baronnie (*Cour féodale*, n° 872, pp. 61 et 357).

(2) Sur les Quarebbe. Cf. A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 259. Une Helewige de Quarebbe est supérieure du couvent de Grand-Bigard en 1244. Le 28 avril 1430, Marguerite de Helmont, fille naturelle de feu Jean de Berlaer, sire de Helmont, assistée de son mari et *manboir* Walter de Quarebbe, relève pour Henri, Gisbert, elle même, Gertrude et Agnès, tous enfants du dit seigneur de Helmont, et procréés avec *vrouwe Margriete sijnen willigen wive*, le domaine *Ten Broeke* à Bouchout et divers cens à Herenthout. GOETSCHALCKX, *Bijdragen*, 1903, 572.

Quaderebbe-Helmond héritent de la terre de Kerkove-lez-Herenthout. Ils eurent trois fils : Arnold, Antoine et Jean. Arnold semble être resté célibataire. Antoine † sans hoirs, relève en 1442 des fiefs à Herenthout. En 1469 il cède des terres d'Hérenthout à Wouter van Dilbeké, mayeur de Lierre. Jean de Quaderebbe épousa Marguerite van Schoonhove, dont un fils, Jean de Quaderebbe épousa Marguerite Vits, fille d'Adrien. Pierre de Quaderebbe, chevalier, mourut en 1580.

Gertrude de Berlaer dite van Helmont, autre fille bâtarde de Jean de Berlaer, décédée ante 1459, épousa Wouter de Vriesele, seigneur usufruitier de la seigneurie de Poederlé en 1459, fils de Jean sire de Poederlé et de Gierle. Ils héritent du bien de ten Hove-lez-Herenthout. (*Aveux et dénombremens*, N° 561, liasse N° 67). Le 6 mars 1459-60, Philippe, duc de Bourgogne, investit André Wolfaerts de la terre de Poederlé que lui cèdent Walter van Vriesele, seigneur usufruitier et mari de feu Gertrude de Helmont et Magdeleine van Vriesele leur fille, dame héritière de la dite seigneurie et épouse de Pierre de Brimeu. (*Cour féodale*, N° 872, p. 173) Pierre van Brimeur qui fut Maréchal du palais de Philippe le Bon eut pour fille Catherine van Brimeur (de Brimeu) épouse d'Adrien Sandelinck (Sandelin) seigneur d'Herenthout en 1505 par achat (1).

Catherine de Brimeu hérita du château d'Herlaer à Herenthout, des tourbières de Wickevorst et d'autres redevances. Sa sœur Philippine de Brimeu hérita du moulin à vent d'Herenthout, de la prairie de Schoubroek et de la brasserie d'Hérenthout. En 1497 elle cèda à son frère, Pierre de Brimeu (2), échevin d'Anvers, la grange et dîmes d'Herenthout. Marie de Brimeu, la sœur

(1) Cf. GOETSCHALCKX, *Bijdragen*, 1904, p. 167. (Herentli Adrien Sandelin † 1515 épousa 1° N..... 2° Catharina van Brimeu, dont il eut 8 enfants (Arnold, Gilbert, etc.).

(2) Son frère, Jacques de Brimeu possède en 1536 la seigneurie de Poederlé, la pêche dans la Nethie et le droit de chasse à

avait hérité de rentes garanties par le château de Herlaer (1).

Adrien Sandelin était fils de Pierre et de Catherine Bodaen. Il était né à Dordrecht et † à Anvers 26 juin 1515. Catherine de Brimeu, qu'il épousa en 1497, était sa quatrième femme. Ses trois autres épouses furent Guiberte Cool † 1482, Cornélie Schoore † 1487 et Agathe Boogaert † 1489 (2).

Les époux Adrien Sandelin et Cathelyne van Brimeur † 15 octobre 1512, gisent dans la chapelle du S. Sacrement de l'église N. Dame à Anvers (3). Ils eurent huit enfants.

Sur la succession de la seigneurie d'Hérenthout, Cf. GOETSCHALCKX et F. DONNET. Les Sandelin (4) possèdent au XVII^e siècle la seigneurie d'Hérenthout rachetée en 1683 pour 63000 florins à Isabelle Maillaerts veuve de Corneille van Reynegom. Agnès van Berlaer, dite van Helmont, autre fille bâtarde de Jean Berthout de Berlaer dit van Helmont, épousa Henri De Becker. Ils héritent d'Eechove et des bois de Waerloos, Reeth et Bouchout.

Henri Berthout van Berlaer, dit Helmont, autre enfant bâtard de Jean ci-dessus, est qualifié *Henrici van Helmont diemen heet Stackenborg*. Il hérita du Schoubroek-lez-Herenthout. Le 10 décembre 1423 Henri de Helmont, *natuurlijke zoon van Jan van Berlaer heer van Helmond*, reconnaît avoir été payé pour le meurtre de Jan van den Grave.

* * *

(1) P. G. GOETSCHALCKX, *Herenthout*, et FERNAND DONNET, *Notice sur Herenthout*, 1904.

(2) *Nederlandsche Leeuw*, XXI, N° 12.

(3) *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers*, I, 359.

(4) Une généalogie des Sandelin, Seigneurs d'Hérenthout se trouve à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, dans le manuscrit N° II, 6506, p. 238 par J. B. HOUWAERT. Adrien Sandelin, fils de Pierre, Ridder, heer van Herenthout trouw vrouwe Catharina Brimen dochter heere Peeter, Ridder ende Camerlynck van den herloghe van Bourgogne ende van Magdal. van Vriesele, vrouwe van Poederlé, enz.

Cette petite revue des bâtards de la maison de Berlaer est intéressante par le fait qu'elle met en lumière comment furent éparpillés une partie des vastes possessions territoriales des Berthout.

Reprenons enfin la descendance du docteur J. B. van Helmont. Un de ses enfants fut François-Mercure van Helmont, né à Vilvorde en 1618, alchimiste célèbre, médecin, chimiste, théosophe, homme universel qui rechercha la pierre philosophale. Il publia les œuvres de son père et notamment en 1672, un mémoire sur l'éducation des sourds-muets. Il mourut en 1699 en Suisse ou à Cöln-lez-Berlin, âgé de 81 ans, sans hoirs (1). Pélagie-Livina van Helmont née 20 décembre 1611 à Vilvorde, morte à marier 1662, Léandre van Helmont né à Vilvorde 18 novembre 1613, Elzear van Helmont né 2 mars 1616. Léandre et Elzear † jeunes. La fille Olympe-Claire van Helmont qualifiée baronne du S. Empire et dame de Royenberg † 1686, dont nous avons parlé ci-dessus, et sœur de Mercure, etc. semble avoir fait admettre ses origines nobiliaires car une de ses filles fut admise au chapitre noble de Ste-Gertrude à Nivelles avec les huit quartiers maternels Helmont, Bau, Stassart, Renialmé, van Ranst, Vilain, Halmale et Merode (2).

La descendance des Merode, de Marguerite van Ranst femme du docteur J. B. van Helmont, se résume comme suit : Richard de Merode épousa Marguerite de Wezemaël, née vers 1375, fille de Jean de Wezemaël, voué de Duffel et d'Ida de Berchem, dame de Ranst † 1417. Cette dernière était la fille de Jean, sire de Ranst et de Catherine de Wyneghem. Ida de Berchem avait épousé 1° Jan van Lier,

(1) A. WAUTERS, *Environs*, II, 519, donne de curieux détails biographiques sur Mercure van Helmont qu'il qualifie de visionnaire. Mercure aurait parcouru une partie de l'Europe avec une troupe de bohémiens pour apprendre leurs usages. Il aurait été détenu dans les cachots de l'Inquisition en Italie. Aurait publié à Sulzbach, en 1667 un traité sur l'alphabet hébreu et en 1690 à Amsterdam, des opuscules philosophiques, etc., etc.

(2) *Biblioth. Royale. Fonds Goethals*, 1553, t. I, p. 68. (page à Ste-Gudule).

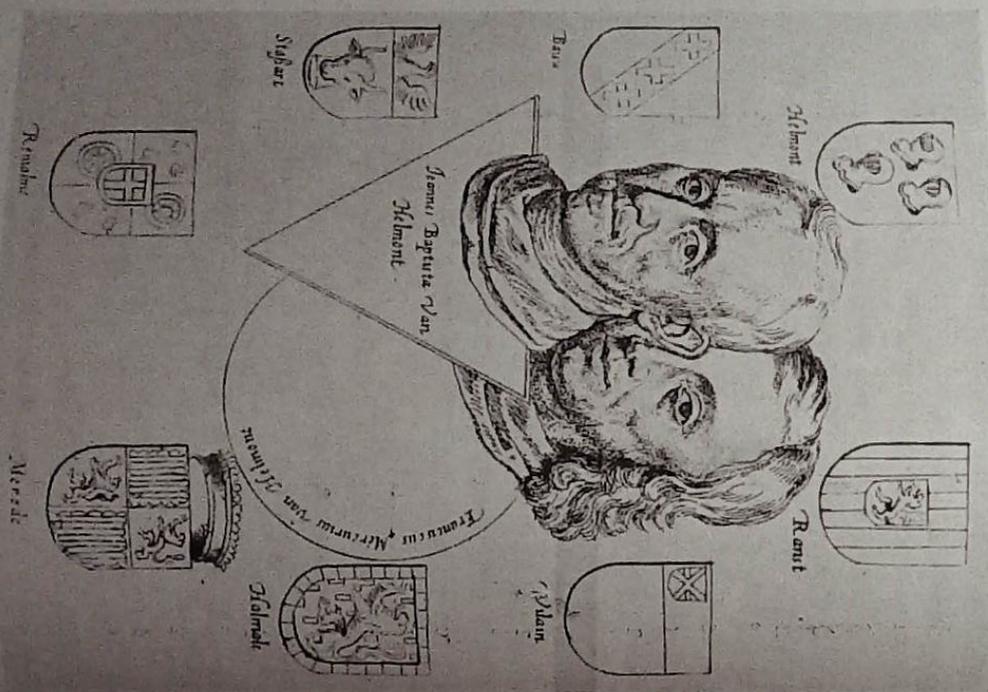
sire de Noorderwijck † 22 août 1371 à la bataille de Basweiler. Il était seigneur de Woldesele et de Ter Loo à Casterlé, fils d'Arnold et d'Elisabeth de Beer. Ida épousa 2° Jean de Wezemaël seigneur de Wezemaël, Westerloo et Fallais, voué de Duffel, maréchal du Brabant et précédemment chanoine d'Utrecht. Il aurait répudié Ida de Berchem pour épouser Jeanne de Beaufremont.

Richard de Merode, acheta en 1437, la terre de Pellaines à Warnier de Merode, fils naturel de Warnier. 2° Guillaume, fils de Richard de Merode, sire de Pellaines 1449. 3° Guillaume de Merode qui épousa Cathérine Bau. 4° Arnold de Merode, sire de Royenberg. 5° Marguerite de Merode épouse de J. B. van Halmaele. 6° Elisabeth ou Isabelle van Halmaele qui épouse van Ranst. 7° Marguerite van Ranst, épouse du docteur J. B. van Helmont. Les Merode sires de Pellaine auraient résidé au château de Gossoncourt-lez-Pellaines.

Les frères et les sœurs du docteur J. B. van Helmont renseignés plus haut, nous sont moins bien connus.

Un autre frère (?) du docteur van Helmont (peut-être du 2° lit) serait le bisaïeul de Charles-Joseph de Helmont, musicien-compositeur, maître de chapelle à Ste-Gudule, à Bruxelles en 1749, né à Bruxelles 19 mars 1715 † 8 juin 1790. Il était fils et petit-fils de peintres distingués (1). Un dossier relatif aux artistes van Helmont existe aux archives de l'archevêché à Malines. Les fils de Charles-Joseph van Helmont furent Adrien-Joseph, musicien compositeur né à Bruxelles 14 avril 1747 † 29 décembre 1830 chef d'orchestre de l'opéra à Amsterdam. Il aurait été maître de chapelle à Ste-Gudule en 1772, 1818 et 1820. Son frère (?) Pierre-Joseph van Helmont, né à Bruxelles 1 mai 1745 † à Malines 4 Janvier 1828 fut cha-

(1) La *biographie nationale* mentionne Mathien van Helmont, père et fils, le second né à Anvers ou Bruxelles en 1623, élève de Teniers. Il eut comme fils Jean van Helmont, peintre de portraits né 1650, père de Sieger-Jacques van Helmont, né à Anvers 1683 † à Bruxelles 1726, peintre d'histoire et neveu d'un Gaspard van Helmont, artiste peintre, né en 1656.



Page frontispice de l'*Ortus* de Van Helmont, où l'on voit l'auteur et son fils. Autour les armoiries de sa famille. Cette page se retrouve sur le manuscrit 1553 de la collection Goethals. C'est ce qui fit croire à Des Marez que Van Helmont fut inhumé à l'Ég. Ste-Gudule et que la page de l'*Ortus* reproduit la pierre tombale de Van Helmont. Cette assertion est mise en doute plus loin le Dr. Behaeghel.

Généalogie de J. B. van Helmont.

| | | | | | | | |
|--|----------------|--|--|---|------------------------------|--|--|
| Josse van Helmont | Elisabeth Bau | Philippe de Stassart | Marie de Renialmé | Guillaume van Ranst fils de Jean et de Catherine de Bie veuf de Jeanne de Ligne Barbançon | Catherine de Gand -Vilain | Jean-Baptiste de Halmaele né vers 1530 fils de Guillaume et de Josyne Van Steenberghe. | Marguerite de Merode née vers 1540 veuve de Busleyden qui † 1556 fille d'Arnold et de C. de Gottignies. |
| Chrétien van Helmont (Berthout van Berlaer) né vers 1540 ép. 1 ^o Bruxelles (Gudule) Stassart. 2 ^o Marie Renialmé (épousa à Bruxelles 28 Janvier 1567) | Marie Stassart | Guillaume-Charles van Ranst né vers 1560. Se porte caution en 1634 pour son gendre Jean-B ^{ic} van Helmont dans un procès. | Isabelle van Halmaele † 1633 hérita de sa mère d'Oirschot et de Pellaines. | Marguerite van Ranst née vers 1590 | | | |
| Jean Baptiste van Helmont, Docteur en médecine, Seigneur de Royenberg et de Pellaines (en partie) né Bruxelles 12 Janvier 1577 (baptisé S ^t Gudule) † Vilvorde (?) en 1644. | | | | | | | |

Olympe-Claire van Helmont baronne de Merode et du S. Empire, épouse Ambroise-Florent van Meghem, baron de Montzen et de Merode, Drossard des Chefs-bans de Montzen et de Hombosch.
Sœur de François-Mercure van Helmont né à Vilvorde 1618 † 1699.
Un 3^o enfant né à Bruxelles en 1620.

noine et secrétaire du Cardinal-archevêque de Franckenberg. C'est probablement le chanoine qui a constitué le dossier des van Helmont de l'archevêché.

Nous croyons utile de compléter cette étude généalogique par quelques lignes sur les van Cortenbach, famille malinoise qui hérita de la seigneurie de Helmont.

* * *

Jean de Berlaer, Seigneur de Helmont et de Keerbergen, veuf en 1^{re} noces de Gertrude Cottrel. Il teste 12 juillet 1425 et † peu après. Epouse :

Marguerite Uytens-Veehuysen dite Stackenborgh, fille de Hubert et petite fille de Pierre. Elle épousa vers 1425 (in extremis) Jean de Berlaer dont elle avait eu plusieurs enfants. Plus tard elle se remaria à Godefroid de Lu, échevin de Bois-le-Duc.

Catherine de Berlaer, dame héritière de Helmont, épousa Jean de Cortenbach, Helmont, Keerbergen, etc. fils de Gossuin, Seigneur de Cortenbach, lieutenant des fiefs au pays de Fauquemont et d'Isabelle Huyn d'Amsteraede. Elle teste avec son mari avec lequel elle git à Voerendael 1433.

Ils eurent

Iwain, Chevalier, Seigneur de Cortenbach et Keerbergen, Ecoute de Malines, Mayor de Louvain, Conseiller et Chambellan du Roi, † 25 Décembre 1523. Epouse Barbe Schoofs, de Malines, Dame de Swijveghem † 30 Juin 1488.

Dont

Jean de Cortenbach, chevalier, Seigneur de Keerbergen, etc. Echevin de Malines en 1526. Communemestre en 1528. Chef Doyen en 1529 † 21 Août 1533, git à N. D. à Malines. Il épousa Elisabeth Bau, fille unique d'Henri Bau et de Jeanne d'Enghien de Kestergat, dame de Haren (veuve de Florent de Mottenghien seigneur d'Asprignies), fille de Louis d'Enghien, Seigneur de Kestergat, Vicomte de Grimberghe, Amman de Bruxelles et de Marie d'Oisy, fille unique de Wenceslas d'Oisy chevalier, Seigneur de Zantberge, Beauvillier, Renegels, Beer d'Yssche, et de Catherine de Vaernewyck. (Cf. M. DE TROOSTENBERG, *Louvain féodal*).

En septembre ou octobre 1431, Jean de Cortenbach est investi, du chef de sa femme Catherine de Berlaer, du château et du village de Helmont et d'autres terres, tandis que Keerbergen échut à un autre frère bâtard de Catherine, Waleran de Helmont (*Bijdragen*, 1903, 572).

Jan van Cortenbach, âgé de 22 ans, le 22 août 1447, hérita de Helmont par suite du décès de sa mère Catherine. Il épousa en 1469 Jeanne Hinckaert, fille de Philippe, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et grand veneur du Brabant, burggrave de Tervueren et Duysbourg et de Catherine de Wittem, dite de Bergues de Battersham. Jan van Cortenbach † 1472 laissant un enfant pour lequel *son oncle* Jo^r Ywain de Cortenbach (1), sire de Keerbergen, (*terwijl het nog was in utero matris 5 september 1472 met de heerlijkheid werd beleend*). Cet enfant fut appelé Jean de Cortenbach et devint page de l'archiduc Philippe d'Autriche. Ce dernier délivre le 6 octobre 1500 à Jean van Berchem, chevalier, et à Jean de Cortenbach (*Schildknacpe*) des passeports pour se rendre avec huit chevaux et huit personnes libres de gabelles et de paiements d'octrois à Rome et autres lieux Saints. Ce Jean van Cortenbach devint plus tard écoutête (*hoogschout*) de la ville et mairie de Bois le Duc. Il épouse en 1493 Marguerite de Ghistelles, fille de Joost, chevalier, sire van der Moere et Maelstede et de Marguerite van Raveschoot. En 1505, il est déjà décédé, laissant deux fils appelés Jean et Joost. Joost de Ghistelles reçut (pour Jean de Cortenbach encore mineur) le 21 mai 1505, la seigneurie de Helmont. Jean de Cortenbach épousa le 3 février 1531 Catherine van Assendelft et mourut sans enfants, vers 1534. Son frère Joost hérita de ses biens le 8 décembre 1534 et fut inauguré le 25 juillet 1538 en qualité de sire de Helmont. Il servit dans l'armée de l'empereur Allemand, d'abord comme aîné du comte de Nassau, ensuite du prince d'Orange, puis du comte d'Égmont. Il mourut le 3 septembre 1560. En 1536 il est l'époux de Catherine van Halewijn, fille de Jacques, chevalier, sire de Maldeghe, etc. et de Catherine van Halewijn. L'épouse de Joost de Cortenbach † 5 août 1577. Ils eurent quatre enfants (qui suivent).

(1) Les seigneuries de Valckenswaard et Aalst sont attribuées le 21 juin 1490 à Ywain de Cortenbach, sire de Helmont à la suite du partage des biens de ses parents, Jean I de Cortenbach et Catherine de Berlaer.

Joost de Cortenbach eut également plusieurs enfants bâtards : 1° Marguerite qui fut conventuelle au couvent de Soeterbeek, 1564-99. 2° Isabeau (née d'Yda, fille de Jan Beck) qui épousa Jo^r Andries van Langeville. 3° Jo^r Jan décédé avant le 28 septembre 1564 et qui aurait épousé Petronille van Maschereel dont il eut trois enfants : a) Jeanne ; b) Ulanda qui, en 1602 épousa Philippe van der Smissen ; c) Jo^r Jan van Cortenbach lequel épouse Walburge Oudart, fille de Johan, sire de Rixtel et de Barbe van Poelgeest. Les époux Cortenbach-Oudart eurent également 3 enfants : Jo^r Joost, Jo^r Floris et Barbe laquelle est veuve (en 1649) de N. van Asperen, avocat à Bois-le-Duc.

Les 4 enfants *légitimes* des époux Joost van Cortenbach-Halewijn furent :

1° Jan van Cortenbach qui relève 23 décembre 1560 la seigneurie de Helmont. En 1565 il fait partie du compromis des nobles mais resta fidèle au roi d'Espagne. Il mourut célibataire, au château de Helmont 18 mai 1578.

2° Adolphe van Cortenbach qui fait relief de Helmont le 8 mars 1586 (après son frère). En 1566, il est qualifié vicomte de la Veure. Il reste également fidèle à l'Espagne et est nommé en 1580 gouverneur de Bois-le-Duc. En 1585 il défend cette ville contre les troupes des États. Il épousa 1° en 1574, Anne de Merode, veuve de Louis de Halewyn et de Jacques de Claerhout, laquelle † 8 mars 1581, à Helmond, sans hoirs. Il épousa 2° en 1582, Philippine van Reuschenberg, fille de Guillaume, sire de Rochette et maréchal héréditaire du Limbourg et de Marguerite van Gulpen. Elle lui donna 7 enfants, parmi lesquels Charles et Alexandre de Cortenbach ; Adolphe de Cortenbach † en août 1594 ; Philippe † vers 1618-19. Jo^r Charles (son fils) relève Helmont 11 mars 1596. Il avait épousé Marguerite van Wittenhorst, fille de Walrave et de Marie van Door et mourut à Helmont, sans hoirs, le 24 décembre 1602.

Le frère de ce dernier, Jo^r Alexandre de Cortenbach relève de Helmont le 22 avril 1614. Il était né le 27 septembre 1588 à Bois-le-Duc et fut le filleul d'Alexandre Farnèse, Prince de Parme. Cet Alexandre de Cortenbach fut continuellement en procès avec les habitants de Helmont qu'il traitait en esclaves (*als slavoenen*). Il mourut en mai 1620, Marie van Vehlen, fille d'Alexandre,

Raesfeld et maréchal de l'évêché de Munster et d'Agathe de Leerodt. Il fut alors inauguré en qualité de seigneur de Helmont. Ils eurent, Alexandre de Cortenbach, né à Helmont 13 novembre 1621 et Edmond y né 16 mai 1623. Marie de Vehlen † à Aix-la-Chapelle 13 mai 1624. En février 1628, Alexandre I de Cortenbach épousa en secondes noces Anne-Marie de Reuschenberg, fille d'Edmond, sire de Setterich et d'Anne van Schartsenberg. Sa seconde épouse fut solennellement reçue à Helmont. Il en eut deux filles Jeanne-Françoise, laquelle épouse à Helmont, en 1648, Guillaume sire de Leerodt et Anne-Marie, laquelle épousa Jean-Edmond, baron van Waelpoth, sire de Conincxfelt. Alexandre I de Cortenbach mourut subitement en avril 1649.

Son fils aîné, Alexandre II, étant décédé avant son père, ce fut le second fils, Edmond qui devint sire de Helmont. Edmond de Cortenbach eut des procès avec ceux d'Helmont qui finirent par une transaction = la ville allouerait annuellement 300 florins au seigneur. Cette redevance fut payée jusqu'en 1855 (!) Edmond résida toujours à Helmont, mais se rendit souvent à son château de Rochette-lez-Limbourg. Il était maréchal héréditaire du duché de Limbourg et épousa 4 juillet 1673, devant les échevins de Helmont, Cécile-Isabelle, princesse de Gonzague de Mantoue, fille de Louis et d'Isabelle de Croy-Chimay-Arenberg. Il † à Helmont 22 novembre 1681 laissant deux filles : une morte en bas âge en 1682 et Isabelle-Félicité de Cortenbach. Edmond de Cortenbach fut le dernier hoir mâle de sa race. La douairière de Helmont fit enterrer les armes de son mari à l'église S. Lambert à Helmont le 3 janvier 1682. Le 31 janvier 1683, la princesse de Gonzague épousa à Helmont, en secondes noces, Antoine-Uldaric, comte d'Arberg et mourut à Helmont le 28 avril 1688. d'Arberg chargea, dès 1683, des propriétés de Helmont d'une hypothèque de 40.000 florins pour régler les 24.000 florins de dettes laissées par Edmond de Cortenbach. Antoine-Uldaric d'Arberg, comte de Fresin, de Valengrin, de Beaufort, etc., épousa 2° le 11 avril 1690, à Liège, Marie-Bernardine-Alexandrine-Gertrude de Renesse, chanoinesse de Nivelles, née à Elderen 6 janvier 1653. (Cf. L. STROOBANT, *Les Sires d'Oostmael*).

Son frère puiné, Albert-Joseph, comte d'Arberg et Vallengrin (1) et du S' Empire, épousa le 17 avril 1867, Isabelle-Félicité de Cortenbach, seule fille survivante des sires de Helmont. Leur descendance se trouve in FRENKEN, *Helmont in het verleden*, I, p. 141.

Jean de Cortenbach seigneur de Keerbergen † à Malines 21 août 1513 ou il gît à N. Dame, était fils d'Ywain, écoutète de Malines dont il a été question ci-dessus, et de Barbe Schooff, dame de Sweveghem. Ils occupaient à Malines l'hôtel patricien dit Hof van Cortenbach, situé au marché aux grains. Une cheminée magnifique sculptée en albâtre, à leurs armes et provenant de cet hôtel, se trouve au musée de la porte de Hal à Bruxelles.

A l'église N.-D. à Malines, derrière le chœur se voyait jadis une belle tombe en albâtre aux quartiers : Cortenbach, Helmont, Schoof, Vander Aa, Bau, van Ranst, Enghien et Oisy.

Jean de Cortenbach communemestre de Malines avait épousé Elisabeth Bau, dame d'Eechove, Vremde, Vreyssele, etc. † à Malines, sans hoirs 2 septembre 1560, fille de Henri Bau qui gît à Rumpst et de Jeanne d'Enghien. Sur cette branche des Cortenbach voir L. STROOBANT, *La famille Bau*.

LOUIS STROOBANT.

Beersse, 13 mars 1931.

(1) Le château de Helmond fut racheté pour 215000 florins de dame Arnoldine de Jonge van Zwynsbergen, douairière de Charles-Frédéric Wesselmann van Helmond et ses deux filles. Charles-Frédéric Wesselmann, maître de la monnaie des Provinces unies, avait acquis le 19 octobre 1781, Helmond avec ses ap et dépendances de la famille d'Arberg.

Le 8 août 1431 le château et la seigneurie de Helmond avaient été relevés à Tervueren au nom de la fille du sire de Helmont, Jean de Berlaer décédé, épouse Cortenbach. Ces propriétés furent attribuées à Charles de Cortenbach qui en fait relief 11 Mars 1596 (*Cour féodale*, N° 872, 326).

Généalogie des Cortenbach.

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|---|---|
| Jean de Cortenbach Ecuier dont la mère est Amstenrade | Catherine (1) Berthout de Berlaer dame de Helmont 1427 | Guillaume Schooff fils de Jean Chevalier | Marie van der Aa fille de Guillaume | Wauter Bau Chevalier, Seigr d'Eeckhoven, etc | Elisabeth van Ranst dame de Vremde | Louis d'Enghien libre Seigr. de Kestergat | Marguerite d'Oisy, dame de Santbergen |
| Iwain de Cortenbach, Ecoutète de Malines épouse Barbe Schooff † 1488. | | | Henri Bau, Seigr de Vremde. Eechove, etc. épouse Jeanne d'Enghien. | | | | |

Jean de Cortenbach, Seigneur de Keerberghen., etc. † 1549 épouse Isabeau Bau,
Dame de Millegghem, Vremde, Eechove, etc. † 1560 sans hoirs.

(1) Le père de Catherine de Berlaer, dame héritière de Helmont, par Jean de Berlaer sire de Helmont et de Keerbergen qui teste 12 juillet 1425. Le 26 octobre 1403 il vend avec son père, Gishert de Bronchast sire de Batenburg et d'Anholt la dime de Bossuyt à Guillaume Estor. Cf. *Messageur des Sciences*, Gand, 1890, p. 45 et A. WAUTERS, *Environs*, I, 221.

Archives du Royaume, Cour féodale du Brabant, Chambre des Comptes.

Bibliothèque Royale, Manuscrits du fonds Goethals et de J. B. Houwaert.

Archives du Conseil héraldique au Ministère des Affaires étrangères.

Ms. de JEAN B^{te} HOUWAERT, *lib. cum bandis.* (notre bibliothèque).

DE VOS, *Manuscrit de la vente de Neufforge* (notre bibliothèque).

BUTKENS, *Trophées.*

A. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles.*

DES MAREZ, *L'Etat civil de J. B. van Helmont.*
Biographie Nationale.

FRENKEN, *Helmond in het verleden.*

Annales de l'Acad. Royale d'Archéologie, 1843, p. 65 ;
1851, p. 399 ; 1852, p. 277 et 340 ; 1853, p. 327 ; 1854,
p. 119 ; 1856, p. 306 ; 1869, p. 67 ; *Bulletins 2^e S.*,
1864-1874, p. 169.

TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés, Keerbergen et ses seigneurs, Iteghem et ses seigneurs.*

BUVÉ, *Hist. de Pellaines.*

GOETSCHALCKX, *Herenthout et Jan IV van Berlaer en zijn nageslacht.* *Bijdragen.*

AZEVEDO, *Généalogie van der Noot.*

F. DONNET, *Notice sur Herenthout.*

A. REYDAMS, *De stamboom van Jan van Wezemael de oude, in 1538 opgemaakt.*

SASSEN, *Heeren van Helmond.*

DE HERCKENRODE, *Nobiliaire.*

La Maison de Van Helmont à Vilvorde.

En 1889, la ville de Bruxelles, se rendant enfin au vœu émis dès 1863 par le Conseil provincial (1) du Brabant, élevait à Van Helmont la statue du vieux Marché aux Grains L'inauguration de ce monument eut lieu le 15 juillet 1889 (2) en présence de nombreuses autorités parmi lesquelles un journaliste voulut bien remarquer M. Hanssens, bourgmestre de Vilvorde (3).

Cette consécration officielle et un peu tardive de la gloire de Van Helmont, inspira à Louis Geelhand, homme animé des meilleures intentions, l'idée d'écrire une notice sur le célèbre chimiste. Le journal *L'Echo de Vilvorde* la publia (4) et elle fut éditée ensuite en une petite plaque (5) où le nom du conseiller communal était suivi de l'épithète flatteuse « auteur des Gloires du Pays ». Au cours de cette étude qu'il écrivit sans avoir même consulté les ouvrages fort nombreux et la plupart excellents édités jusqu'alors, Geelhand souhaitait qu'à défaut de statue ou de buste, la ville de Vilvorde commémorât le souvenir du médecin-philosophe en faisant encastrier une plaque dans la façade de la maison autrefois habitée par lui.

Dans sa séance du 5 août 1889 (6) le Conseil communal unanime applaudit à cette suggestion et décida de l'exécuter. Bientôt une plaque orna une maison de la rue

(1) A la suite du vœu du Conseil provincial, le Conseil communal de Vilvorde prenait le 1^{er} mars 1864 une délibération par laquelle il proposait d'intervenir pour 1/3 dans la dépense, à condition que la statue fut érigée à Vilvorde (*Chronique des travaux publics*, février 1885).

(2) *La Science Illustrée*, n^o du 24 août 1889. *L'Indépendance belge* du 16 juillet 1889 contient des extraits des discours prononcés par l'échevin André et le D^r Rommelaere.

(3) *Journal de Bruxelles*, 16-7-89.

(4) N^o du 14 juillet 1889.

(5) A Vilvorde, chez Van Rolleghem, en 1889, in 8^o, 14 pages.

(6) *Echo de Vilvorde* du 11 août 1889.

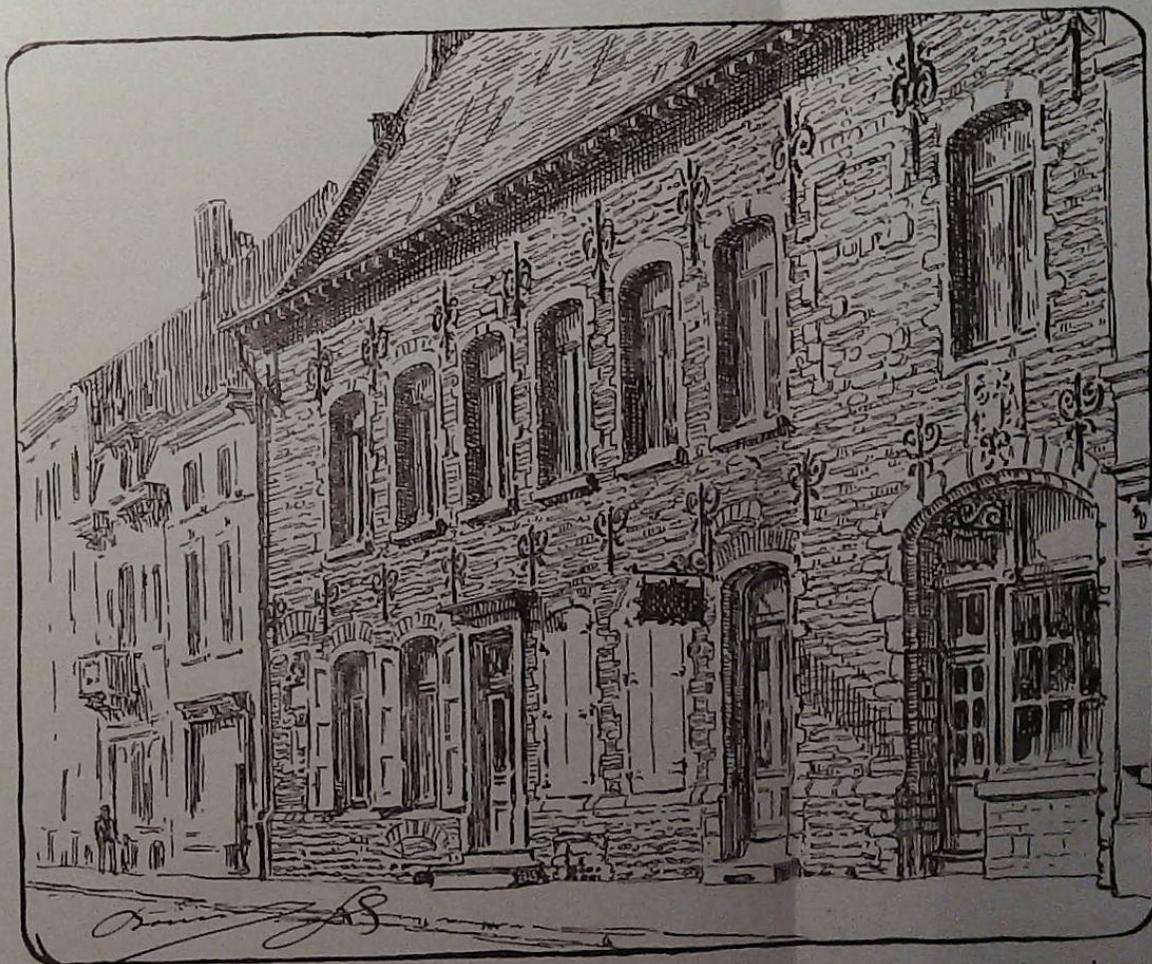
de Louvain pour signaler au passant que là vécut et mourut J. B. Van Helmont et naquit François Mercure, son fils.



Plaque se trouvant sur la maison dite à tort de Van Helmont, à Vilvorde. Il n'y habita pas, il n'y mourut pas. Il n'est pas né en 1577 mais en 1579. Son fils François n'y naquit pas. A part ces quelques erreurs ce qui peut rester de l'indication est exact. Ajoutons que la porte d'entrée de cette maison porte une armoirie qui n'est pas celle des Helmont.

C'est ainsi que Vilvorde a rendu hommage à la mémoire de ce grand homme dont le mérite fut si souvent et si passionnément discuté, mais qui, à mesure que le temps permet d'en juger, apparaît comme l'une des plus pures gloires du pays. « Il mérita par son génie, ainsi s'exprime l'un de ses apologistes (1) une place entre Bacon, Galilée et Descartes. L'Italie s'honore d'avoir donné le jour à

(1) Colonel d'Elmotte. Essai philosophique et critique sur la vie et les ouvrages de J. B. Van Helmont de Bruxelles, 1807.



Immeuble situé à Vilvorde, rue de Louvain, aujourd'hui divisé en trois maisons et qu'une plaque à gauche renseigne à tort comme ayant été occupé par Van Helmont. La plaque indique encore erronément qu'il y mourut. L'armoire au dessus de l'ancienne entrée cochère, n'est pas celle des van Helmont.

(D'après un dessin à la plume de J. Bouaer).

lijken staan . . . (Nederlandsche Academie, 1929 en Maart 1930).

(3) Article d'Henri Masson dans le n° I de la Revue trimestrielle de 1858.

Galilée ; la France revendique les cendres de Descartes ; les Anglais citent Bacon et les Belges, si jaloux de leur réputation, ne tirent aucun avantage de la naissance qu'à reçue parmi eux le précurseur des plus belles découvertes dans les sciences, l'investigateur le plus persévérant des secrets de la nature ; celui qui, dans ses recherches savantes, n'a eu d'autres limites que l'univers ; celui qui n'a rien ignoré de ce que la chimie nous offre de plus merveilleux et qui, pendant cinquante ans de travaux, prépara les fondements du système médical que nos contemporains ont donné comme leur ouvrage ».

Pour avoir chanté les mérites de Van Helmont sur ce ton lyrique, ce panégyriste n'a cependant pas échappé à l'erreur ; il en est tout excusé car le nombre d'erreurs et même d'inepties qui se sont répétées à propos du médecin vilvordois est incroyable (1). Quoi d'étonnant à cela si l'on considère que les chroniqueurs modernes se copient le plus souvent les uns les autres sans se contrôler et sans se donner la peine de remonter aux sources ?

On doit des précisions remarquables à M. G. Des Marez qui a démontré faux (2) certains détails admis jusqu'ici par tous, sans que personne ait même songé avant lui à en vérifier l'exactitude.

Depuis le milieu du siècle dernier on avait assigné à Van Helmont l'année 1577 comme date de naissance ; c'était un sérieux progrès sur les écrivains antérieurs dont certains furent vraiment fantaisistes, tels Diderot qui fait naître le savant en 1574 alors que, suivant la remarque d'un auteur, il suffit de lire les œuvres de Van Helmont pour être édifié sur certains détails de sa vie (3).

(1) Une bibliographie très abondante sur Van Helmont a été publiée par C. Broeckx. « Le premier ouvrage de Van Helmont ». Annales de l'Académie royale de Belgique, 1853.

(2) L'Etat civil de J. B. Van Helmont. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1907. Tome XXI, P. 107.

Voir aussi les études du Dr Alb. Vandevelde « Helmontiana » et de M. J. Cuvelier : « Rond J. B. Van Helmont's burgerlijken stand » (verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamse Academie, 1929 en Maart 1930).

(3) Article d'Henri Masson dans le n° I de la Revue trimestrielle de 1858.

gionés au pays. Il mérita par son génie, ainsi l'un de ses apologistes (1) une place entre Bacon, Galilée et Descartes. L'Italie s'honore d'avoir donné le jour

(1) Colonel d'Elmotte. Essai philosophique et critique sur la vie et les ouvrages de J. B. Van Helmont de Bruxelles 1807.

Cet auteur d'ailleurs se trompait, lui aussi, en disant que Van Helmont est né en 1577. Le distingué archiviste de la ville de Bruxelles, en produisant tout simplement la copie de l'acte de baptême, a montré que Van Helmont fut baptisé le 12 janvier 1579. Il était le cinquième enfant de Christian Van Helmont et de Marie Stassart, son épouse (1).

Grâce à son heureuse trouvaille, M. Des Marez a pu se réjouir de la légèreté des chroniqueurs et de leurs plagiaires. Mais ils ne méritent pas toute sa sévérité.

A certain endroit de sa notice, en effet, il leur reproche de ne pas croire Van Helmont lui-même lorsque celui-ci affirme avoir été chargé à 17 ans du cours de chirurgie à Louvain. Cependant, l'avis suivant lequel Van Helmont serait né en 1577 se fondait parfaitement sur les écrits du savant : « En cette année 1580, dit-il, qui fut des plus calamiteuses pour toute la Belgique, mon père mourut. De mes frères et sœurs, j'étais le dernier né et le plus faible. Je fus élevé dans l'étude. L'an 1594 qui était pour moi la dix septième, j'avais achevé mon cours de philosophie » (2). Appliquant l'arithmétique élémentaire à ce texte, il faut conclure que Van Helmont est né en 1577. On conviendra qu'ils ne sont pas sans excuse ceux qui ont suivi Van Helmont lui-même dans son erreur, car le savant s'est trompé, ou bien lorsqu'il a déclaré avoir achevé sa philosophie en 1594 ou bien lorsqu'il dit avoir été chargé à 17 ans du cours de chirurgie (3).

(1) Pour la généalogie de Van Helmont, v. Jan IV van Ber et zijn nageslacht par Goetschalckx (Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant, II, p. 570) ; on lit avec intérêt dans cette étude que de Christian Van Helmont et de Stassart naquit un seul fils : Thierry de Herlaer, may Vilvorde.

(2) *Ortus medicinae*. Chap. *Studia Authoris*, édition page 16. Voici le texte : Anno 1580 totius Belgii calamitas Parens meus obiit : fratrum ac sororum postremus et ego. In studiis enim educabar. Anno autem 1594 philosophiam absolveram qui erat mihi decimus septimus.

(3) Page 10 du *Tumulus pestis*. 2^{me} édition. Elzevir, 1648.

L'acte de baptême a levé tous les doutes et permet d'affirmer que la mémoire de Van Helmont lui fut infidèle lorsqu'il rédigea les lignes ci-dessus. Peut-être aussi ne s'agit-il que d'une erreur d'impression, d'autant plus facile à commettre que, dans le texte, l'année 1594 est, suivant l'usage commun, exprimée en chiffres (1).

Vers l'an 1600, Van Helmont se mit à voyager en Suisse et en Italie. Il revint en Belgique deux ans après mais repartit ensuite pour parcourir la France, l'Espagne et l'Angleterre. A son retour il fut l'objet de sollicitations flatteuses de la part de l'électeur de Cologne et de l'empereur Rodolphe ; ceux-ci auraient souhaité qu'il se fixât à leur cour et le savant se rend bien compte que c'eût été pour lui une brillante situation.

Mais « en échange de cela, dit-il (2), Dieu me donna une pieuse et noble épouse avec laquelle je me retirai à Vilvorde où, pendant sept années, je me consacrai à la pyrotechnie et je secourus la détresse des pauvres ».

Dans un autre endroit de ses œuvres (3) le savant parle encore de sa retraite : « après dix années passées en voyages et en études depuis ma promotion au grade de docteur en médecine, l'an 1609 enfin, déjà marié, j'allai m'isoler à Vilvorde (me Gilvordiam (sic) subduxi à vulgo) afin de pouvoir paisiblement suivre ma vie en étudiant les règnes végétal, animal et minéral... Je devais me livrer à ces investigations pendant sept années entières ».

C'est donc en 1609 que Van Helmont vint se fixer à Vilvorde. La même année, par acte du 9 décembre, la ville lui accorda l'exemption des accises sur le vin et la bière et l'exemption du logement militaire (4).

La « pieuse épouse » de Van Helmont était Marguerite Van Ranst. Cette alliance le fait entrer dans la famille de Mérode. « En effet, Marguerite était fille de

(1) Le Dr. Rommelaere pensait que la faute d'impression était dans le texte du *tumulus pestis*. L'acte de naissance établit au contraire que c'est bien à 17 ans ou tout au moins dans sa 17^{me} année, que Van Helmont fut chargé du cours de chirurgie.

(2) Page II du *Tumulus pestis*.

(3) *Ortus medicinae*, page 12 de l'édition Elzevir.

(4) Greffes Scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, 7334.

Guillaume-Charles Van Ranst et d'Isabelle Van Halmale, laquelle était fille d'Arnold de Mérode, seigneur de Royenborch » (1). Geelhand affirme que Marguerite Van Ranst était apparentée à Henri De Bronchorst, capitaine du château fort et que cette circonstance déterminait les jeunes époux à choisir Vilvorde pour résidence. Mais Geelhand, dont la notice est une suite d'erreurs souvent grossières, ne tente rien pour démontrer cette allégation purement gratuite.

Tous les biographes de Van Helmont l'appellent seigneur de Mérode, de Royenborch, de Pellaines. M. Des Marez démontre, avec un grand luxe d'érudition, qu'il est peu probable que le chimiste brabançon ait été en possession de ces titres. Qu'il ait eu ou non le droit de s'en parer, cela n'ajoutera rien à ses mérites. Il convient cependant d'indiquer que les biographes n'ont rien inventé et que tous ces titres sont attribués à Van Helmont dans les œuvres éditées tant par ses propres soins que par ceux de son fils. Celui-ci, il est vrai, aurait été fort capable d'y mettre du sien ; mais les éditions publiées du vivant de Van Helmont font également suivre son nom de ces titres de noblesse. C'est ainsi que le *Tumulus Pestis* édité à Cologne en 1644 et reproduit plus tard à la suite de *l'Ortus medicinae* appelle l'auteur Toparcha in Royenborch, Pellaines etc. Il en est de même du *Traité des fièvres (Februm doctrina)* paru en 1642 à Anvers. La qualification de seigneur de Mérode seule apparaît la première fois sous la plume de François Mercure.

Nous pensons que Van Helmont ne s'est point fausement attribué ces titres. En effet, par son testament de 1633 (2) Isabelle Van Halmale, belle-mère de Van Helmont, lègue à sa fille un fief comprenant 16 bonniers de

(1) Des Marez. Loc. cit. Cette étude a donné la matière à un article de M. A. de Behault dans *Le National Bruxellois* du 26 novembre 1922).

(2) A. G. R. Notariat Général de Brabant. Liasse 2558. Ce document ne paraît pas avoir été connu jusqu'à présent des biographes de Van Helmont.

terre sis à Malines, hors de la porte de Neckerspoel, fief délaissé par le seigneur de Roodenborch et au sujet duquel la testatrice soutenait un procès contre les jésuites. Elle voulait que ce bien appartint en pleine propriété à sa fille en cas d'issue heureuse du procès. D'autre part, Isabelle Van Halmale lègue à sa fille sa part indivise dans la succession de ses parents, à charge de remettre à son frère Charles Van Ranst les biens et la seigneurie de Mérode. La testatrice pouvait disposer de ces biens et seigneurie avant le partage parce qu'ils lui avaient été spécialement attribués par testament. Enfin, Isabelle Van Halmale fait allusion à certain procès que Van Helmont avait introduit au conseil de Brabant (1).

Or, Van Helmont eut le rare bonheur de gagner ces procès. Il nous est au moins permis de le croire car lui-même dit avoir expérimenté que « Dieu n'abandonne pas les médecins qui, avec un zèle pieux et une ferme foi, s'acquittent de leurs devoirs. Le patrimoine de mon épouse, ajoute-t-il, s'est accru et les biens de ma propre famille sont devenus considérables ; car, bien que j'aie succombé en certain procès (2) par l'envie des hommes, je suis sorti vainqueur de quelques autres, si bien que les bontés de Dieu se sont manifestées publiquement envers quelqu'un qui n'en était point digne » (3).

Il paraît donc certain que vers la fin de sa vie Van Helmont aura pu porter tout au moins le titre de seigneur de Royenborch. Pour celui de seigneur de Mérode, on peut présumer qu'il lui advint à la suite du décès de Charles Van Ranst, son beau-frère, ou à la suite de quelque autre circonstance.

Quelle fut la demeure de l'illustre savant à Vilvorde ? Cette question qui, somme toute, n'est que de détail, a été résolue par Louis Geelhand avec une sûreté déconcertante (4) : « Cette habitation, dit-il, qui d'après

(1) M. Des Marez donne des détails sur ce procès.

(2) Allusion probable au procès en hérésie.

(3) *Tumulus Pestis*, p. 11-12.

(4) « Notre Pays » du 10 novembre 1923 a publié un article sur Van Helmont et des photographies de la maison prétendument habitée par lui.

ce que nous en savons par ses écrits était très spacieuse et pourvue d'un jardin immense au fond duquel le savant se plaisait à aller rêver au bord de la Woluwe, était située dans la rue de Louvain. Tout nous permet d'affirmer qu'elle n'était autre que l'ancienne seigneurie d'Alselbergh encore debout aujourd'hui aux n^{os} 66 et 68 de cette rue ».

Et à cet endroit, où l'on aurait des raisons de croire que l'auteur va énumérer la série de preuves ou tout au moins l'ensemble de présomptions qui étayaient sa conviction, il reste muet ; pas même de renvoi à ces œuvres dont le présomptueux historien veut faire accroire au lecteur bienveillant qu'ils ont été ses livres de chevet. Au lieu de démontrer, il explique et cette explication est à son tour une erreur. « Il est probable que la propriété en question venait au docteur brabançon soit du chef paternel *par les de Mérode ou les Pellines auquel il était allié* ; soit du chef de sa femme qui était richement apparentée à son tour ».

Très vraisemblablement l'assurance de Geelhand lui sera venue de ce que les Van Ranst ont été seigneurs de Ginderachter, seigneurie de laquelle dépendait Alsherberge.

Le P. Terwecoren dit plus prudemment (1) que Van Helmont « se retira à Vilvorde, ou, selon d'autres, dans une terre près de cette ville ».

Dans la préface qu'il écrivit pour l'édition de *l'Ortus medicinae*, François Mercure raconte la maladie et les derniers jours de son père ; il ajoute que sa mort survint le 30 décembre 1644, à 6 heures du soir. Tous les auteurs sont d'accord pour dire que ce décès eut lieu à Vilvorde.

Cela encore n'est rien moins qu'établi. Les archives de l'état civil de Vilvorde ne contiennent pas l'acte de décès. D'autre part, le dernier enfant connu des époux Van Helmont naît à Bruxelles, paroisse de Sainte Gudule, en décembre 1620.

(1) Histoire de N. D. de Consolation, Page 267 en note. Signalons à cet égard ce passage d'un acte du 18 novembre (Greffes Scab. 7958 f^o 207 verso) relatif à un fonds situé à F « item in uno journali terre arabilis sito supra eundem campu poelyevell prope viam que itur versus percke inter bona J^o de helmont militis ex una parte... etc. ».

En 1633, les 26 mars et 16 août, Isabelle Van Halmale, belle-mère de Van Helmont comparait en personne devant un notaire pour dicter le testament dont nous avons parlé et l'officier ministériel déclare bien connaître sa cliente comme habitant à Bruxelles, chaussée de Louvain. Or, la testatrice avantage sa fille « pour les services, soumissions et amabilités qu'elle lui a prodigués » et parce que « depuis 1609, année de son mariage avec sa fille, Jean Baptiste Van Helmont l'a nourrie et soignée sans espoir de paiement » (1). Il découle nécessairement de ces prémisses que Van Helmont habitait en 1633 à Bruxelles avec son épouse et sa belle-mère. C'est d'ailleurs dans une maison de la chaussée de Louvain à Bruxelles que, le 31 décembre 1654, meurt Marguerite Van Ranst (2). Enfin, le savant physicien lui-même affirme être resté isolé à Vilvorde pendant sept années. Cette dernière affirmation n'exclut sans doute pas la possibilité que ces sept années aient été suivies de nombreuses autres années paisibles et solitaires. Mais l'ensemble des circonstances rappelées ci-dessus paraît absolument décisif. Du reste, si Van Helmont était mort à Vilvorde, comment expliquerait-on la présence à Sainte Gudule de Bruxelles de cette pierre tombale que Des Marez croyait être celle du médecin par les quartiers de noblesse qui y figurent, opinion d'autant plus judicieuse que les mêmes quartiers se retrouvent aux frontispices de l'édition elzévirienne de 1644, et de l'édition liégeoise de 1647 de *l'Ortus medicinae*. Au surplus, les présomptions pourraient être accumulées (3). On sait que Van Helmont eut à soutenir devant l'official de Malines un procès en hérésie, où le procureur de l'office montra autant d'indolence à poursuivre qu'il témoignait de bienveillance à l'accusé ; ces poursuites que justifiaient les idées de l'époque et dans lesquelles le savant ne fut pas du tout la victime d'ecclésiast-

(1) Le texte portait : Om dat sij van jonckeer Jan Baptista van Helmont... heeft den cost gehadt ; ces quatre derniers mots ont été biffés et remplacés par : is liefelijck onderhouden.

(2) Des Marez

(3) Voir aussi l'étude de M. J. Cuvelier.

tiques bornés mais bien de ses propres confrères (1) avaient amené en 1634 son arrestation et son emprisonnement au couvent des frères mineurs à Bruxelles (2). Parmi les pièces du dossier se trouve le procès-verbal d'une requête présentée par le prévenu lors d'une comparution devant l'official; il exposait combien son emprisonnement en ce couvent de Bruxelles était incommode et souhaitait de pouvoir rentrer dans sa demeure « à l'intérieur de cette même ville » (sijnen huise binnen deselve stadt) (3) (18 mars 1634). La même année, un parent de Van Helmont insistait pour obtenir la liberté du détenu et joignait à sa demande une attestation du vice-pléban de Ste Gudule dans laquelle ce dernier affirmait connaître depuis de nombreuses années le D^r Van Helmont, ressortissant de la paroisse de Ste Gudule (Parochiae divae Gudulae subditum) (30 juin 1634) (4).

Enfin le conseil du Brabant fut appelé à émettre un avis sur une question de forme, à la demande de Van Helmont ou de quelqu'un des siens : on avait fait valoir que les ecclésiastiques n'avaient point pouvoir de se saisir de la personne d'un laïc même pour cause d'hérésie. Or, dans l'exposé succinct des faits qui précède l'avis du conseil de Brabant sur cette question de procédure on lit que « L'official fit arrêter Van Helmont dans sa maison de Bruxelles au début de mars 1634 » (5). On trouve dans une requête du docteur au conseil de Brabant cette qualification dont lui-même fait suivre son nom : « ingeboren inwoonder deser stadt Brussele » (6).

(1) Broeckx, Interrogatoire du D^r J. B. Van Helmont. Anvers 1856. — Paul Nève de Mevergnies. Un Procès d'inquisition en Belgique au XVII^{me} siècle. Bulletin de l'Institut Saint Louis à Bruxelles, 1933.

(2) Bochart. Bruxelles ancien et moderne.

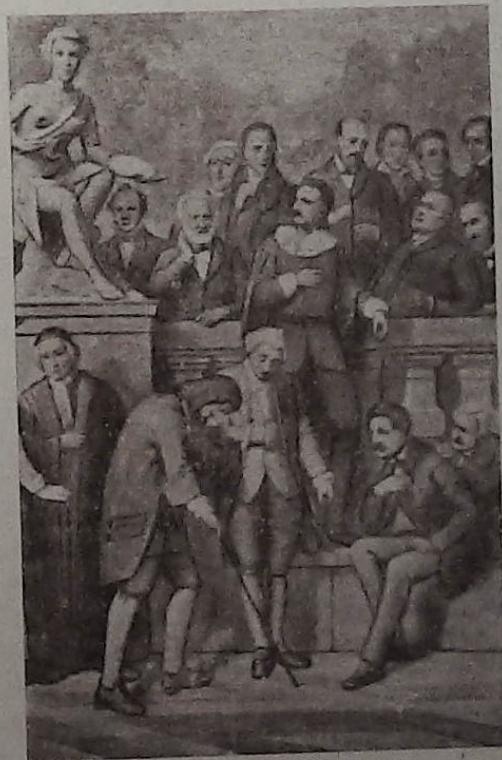
(3) Broeckx, loc. cit. la pièce est publiée en entier.

(4) Broeckx, Notice sur le manuscrit « Causa J. B. Helmontis ». Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1852.

(5) Avis daté du 31 juillet 1635. Bibliothèque royale. Section des Manuscrits, N^o 13480-84, page 16.

(6) A. G. R. Papiers de la famille Mercy d'Argenteau, n^o 34.

Nous pensons donc devoir nous séparer de tous les auteurs qui jusqu'à ce jour ont écrit que Van Helmont mourut à Vilvorde; il est seulement démontré que le savant passa à Vilvorde un septennat. A-t-il pendant ce séjour écrit et édité quelqu'ouvrage? Les auteurs indiquent unanimement que le « *Dagheraad ofte nieuwe opkomst des*



Fragment de la frise du *Livre d'Or de Spa*, du peintre A. Fontaine, ornant le Poulon de la ville. On y voit debout, conversant, Van Helmont entouré de célébrités. De gauche à droite, en haut : John Cockerill, Victor Hugo, Necker, Benjamin Constant, J.-B. van Helmont, Body, Fabre d'Eglantine, Talma, Disraeli, Jules Jamin, et Emile Augier. En bas : St-Eyremont, Descartes, Marmontel, Alexandre Dumas et Eug. Labiche.

geneeskunst » aurait été édité en 1615. Il aurait donc pu être composé à Vilvorde. Mais l'exemplaire que nous avons consulté, édité en 1660 (1), porte sur le titre : « *Nooit in 't licht gesien* », ce qui permet de croire que cette édition de 1660 est la première.

(1) Bibliothèque royale, Fonds Van Hulthem.

Si la vie de Van Helmont a donné lieu à tant d'erreurs, il en est de même de ses écrits et de ses doctrines.

Signalons seulement à titre de curiosité que Van Helmont a écrit deux opuscules sur les eaux de Spa (1) et que pour ce motif le peintre A. Fontaine l'a représenté sur le tableau exposé à la fontaine du Pouhon. On y voit le docteur dans une attitude aisée paraissant converser avec ses voisins (2).

Geelhand écrit que Van Helmont, « épris des idées de Paracelse, chercha comme lui la panacée universelle ». Or, les écrits du savant brabançon attestent qu'il est l'adversaire scientifique le plus déterminé du médecin suisse (3).

Ce n'est pas l'endroit et ce n'est pas notre rôle d'entrer à ce sujet en plus de détails au point de vue purement scientifique. Ceci n'est point de notre compétence et serait d'autant plus dangereux qu'à cet égard « les écrits de Van Helmont sont comparables, suivant un critique, à un épais fourré où la lumière ne pénètre pas toujours » (4).

Pour terminer cette modeste contribution à une biographie difficile entre toutes, qu'il nous suffise de constater avec joie que le 19^{me} siècle a rendu pleine justice à ce grand Belge, dont Guy Patin avait eu l'incongruité d'oser dire : « C'était un méchant pendarde flamand qui est mort enragé depuis quelques mois. Il n'a jamais rien fait qui vaille ».

J. NAUWELAERS.

(1) Albin Body, Bibliographie Spadoise cite les notices de Van Helmont et la réplique de son adversaire le Dr. de Heer.

(2) Van Helmont se reconnaît aussi parmi les « Belges Illustres » de la monumentale composition de Ducaisne qui orne la salle d'audience principale du tribunal de commerce de Bruxelles.

(3) Dr Tallois Discours sur J. B. Van Helmont, Bruxelles, 1866.

(4) Article d'Alphonse Leroy dans la Biographie Nationale. Les meilleures études sur Van Helmont sont les mémoires des Docteurs W. Rommelaere de Bruxelles et Mandon de Limoges, rédigés en réponse à la question mise au concours par l'Académie royale de médecine de Belgique en 1865-66 (Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique, Bruxelles, 1866). Une étude a été spécialement consacrée à la définition et la théorie de la flamme Melsens (Mémoires de l'Académie royale des sciences, Bruxelles, 1875).

L'oeuvre médicale de van Helmont.

« Dès ma jeunesse, je plaçais la science au dessus de toutes les richesses ».
(J. B. v. Helmont) (Ortus).

Le célèbre médecin bruxellois J.-B. van Helmont dut sa renommée aux belles découvertes qu'il fit dans le domaine de la chimie ; ses doctrines médicales restèrent longtemps incomprises : pendant plus de deux siècles, ses conceptions hardies furent considérées comme des rêveries. Adelung (1) poussa l'incompréhension jusqu'à classer ce savant dans sa galerie des fous célèbres. Le Dr Broeckx répara cette injustice ; dans son *Histoire de la médecine belge*, parue en 1837, il montra la part importante qui revient à Helmont dans la rénovation de l'art médical. Deux ans plus tard, Spiesz, un médecin de Francfort, publia une étude fouillée sur les doctrines médicales du Maître bruxellois. En 1850, le Dr Marinus appela l'attention de l'Académie de médecine sur l'oeuvre géniale de notre compatriote ; quinze ans plus tard, la docte assemblée mit au concours l'étude de ses doctrines. Il en résulta deux beaux mémoires : l'un du Pr. Rommelaere, l'autre du Dr Mandon de Limoges. Ces savants éminents mirent en lumière l'influence que les conceptions de van Helmont exercèrent sur la science et la pratique de la médecine (2).

On aurait pu croire que les hommages rendus par des hommes aussi autorisés avaient consacré définitivement la valeur de ce grand novateur de l'art médical ; et pourtant un recueil biographique récent, le *Dictionnaire des écrivains belges*, ouvrage bien documenté par ailleurs, émet à l'endroit de van Helmont cette appréciation certes in-

(1) Adelung. *Die Geschichte der menschlichen Narrheit*. Leipzig 1787. Tome IV.

(2) La bibliographie concernant van Helmont est renseignée d'une façon à peu près complète dans le travail du Dr Broeckx (*Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, Année 1853, p. 329 à 334). Le Prof. A. van de Velde, de Gand, a continué ces recherches, il a relevé les publications plus récentes et a enrichi la liste des ouvrages anciens de quelques nouvelles trouvailles. (*Verhandelingen der Vlaamsche Academie*, 1929. — *Helmontia*, II, p. 453, III, p. 715. — 1932, *Helmontia* IV, p. 109 à 122).

attendue : « Il n'a fait que substituer au langage scolastique entendu de toutes les écoles, un langage propre à lui et intelligible à peu près pour lui seul » (1).

Il est donc utile de reprendre le sujet. Pour éviter les redites, j'analyserai particulièrement un document qui n'a pas attiré jusqu'ici l'attention des biographes à cause



Gravure extraite de l'Alphabeti
hebraïci declinatio. (François
Mercurie van Helmont).

de son apparence modeste ; il est écrit en flamand. Tous les commentateurs ont suivi pour leur étude l'importante publication renfermant l'ensemble des travaux du Maître bruxellois : l'Ortus medicinae. Cet ouvrage fut publié après la mort de l'auteur par Mercurius, son fils cadet. Celui-ci nous raconte que son père, avant de mourir, lui confia cette délicate mission : « Prends tous mes écrits aussi bien les brouillons que ceux qui ont été soigneusement corrigés ; fais en un ensemble ; je les confie à ton appréciation ».

(1) Eug. De Seyn. Dictionnaire des écrivains belges. Edit. Excelsior Bruges 1930.

Le savant eut une fâcheuse inspiration en confiant à son fils la révision de ses travaux. Mercurius, ses écrits personnels le dénotent, n'avait que de vagues notions de médecine ; il était absorbé par la théosophie et manifestait du dédain pour l'étude des connaissances temporelles (1). C'était un personnage étrange qui tenait à se singulariser ; il préconisait l'hébreu comme langue universelle, proclamait sa foi dans la métempsychose et collabora à un ouvra-



Gravure extraite de l'Alphabeti
hebraïci declinatio. (François
Mercurie van Helmont).

ge sur les mystères de la Cabale ; il confectionnait lui-même ses vêtements et faisait sa cuisine. Sa vie fut un continuel déplacement. Grâce à la publication de l'Ortus, il était précédé de la réputation scientifique de son père et l'originalité de son esprit lui donnait dans les milieux

(1) Spiritus meus nullum in rebus temporariis et caducis delectationem aut studium precipere poterat, perpetuus sitiēbam atque anhelebam perfectas aeternas a momentaniis necessariis creatis in me ipsum suspiciebam et adhuc in Deum qui coelum et terram creavit simul. (Préface de l'Ortus).

mystiques une réputation de savant ; il parvint à se faire prendre au sérieux par de hauts personnages qui s'occupaient de sciences occultes (1). Son originalité apparaît encore davantage quand il s'aventure dans le domaine des sciences positives. Il se fit le protagoniste de la méthode d'enseignement pour sourds-muets qui faisait à cette époque la réputation du D^r Wallis à Londres (2), Mercurius y apportait une contribution personnelle en préconisant de se servir de l'hébreu ; il voyait dans les caractères hébraïques la reproduction des mouvements exécutés par les organes phonétiques.

(1) Le D^r Broeckx à la demande du Ministre de l'Intérieur, a commenté dans une brochure (Le baron François-Mercure van Helmont, seigneur de Mérode, etc. Anvers 1870) les différentes publications de ce « savant méconnu ». L'historien y donne des renseignements bibliographiques très intéressants, émaillés de quelques louanges académiques, mais il effleure à peine le fonds du sujet, prétextant son ignorance de l'hébreu et sa connaissance imparfaite des systèmes philosophiques de cette époque... Il se borne à citer quelques remarques intéressantes de Mercurius concernant l'enseignement des sourds-muets ; il doit convenir que l'exposé dans lequel l'adepte de la Cabale tente de justifier l'emploi des caractères hébraïques est long et diffus. Les dessins qui accompagnent le texte montrent clairement la fantaisie de cette conception mystique. Broeckx, pour préjuger de la valeur scientifique du théosophe, se base surtout sur l'amitié que lui témoignait Leibnitz, il oublie que le grand philosophe était fort attiré par le mystère des sciences occultes et s'était fait initier à la secte des Rose-croix de Nuremberg ; il rencontra Mercurius à la Cour de l'Electrice de Brandebourg.

(2) Broeckx attribue à l'auteur de l'« *alphabeti vere hebraici delineatus* » (Sulzbach 1667) la priorité du principe sur lequel est basé l'enseignement moderne des sourds muets : Voici comment s'exprime Alex. Rodenbach au sujet de cette découverte (Les aveugles et les sourds-muets. Bruxelles 1853). « En 1663, le D^r Wallis de Londres fit usage d'un procédé qui consistait à connaître avec une précision parfaite les mouvements des divers organes qui servent à la formation et à l'articulation des sons, afin d'enseigner aux sourds-muets à les produire par imitation ». Le Prof. van de Velde signale deux exemplaires de l'« *alphabeti* » etc., datés de 1657, l'un au British Museum, l'autre à l'université de Leyde. Il s'agit vraisemblablement d'une faute d'impression ; l'exemplaire de la Bibliothèque royale est également marqué « face et la gravure du frontispice indiquent, 1667. L'ouvrage est dédié au Comte Palatin ; Mercurius fut accueilli à la Cour de Prince à Sulzbach en 1666.

Le fils était donc peu qualifié pour faire un choix judicieux dans les écrits laissés par le savant ; heureusement une grande partie du travail était achevée. L'Ortus était en préparation depuis longtemps ; J. B. van Helmont avait exposé d'abord ses doctrines dans un livre flamand ; au cours des dernières années de sa vie, il le développa pour faire un ouvrage plus important en latin ; il publia les fascicules à mesure de leur achèvement ; ainsi parut en 1642 le traité sur les fièvres ; en 1644, à la veille de mourir il fit éditer les Opuscula qui contiennent ses travaux sur la lithiase, les fièvres, la peste, les humeurs et quelques sujets secondaires. Le premier fascicule inédit de l'Ortus est un développement du livre flamand. Mercurius a rassemblé les divers articles préparés par son père sans coordonner le texte ; son influence pernicieuse s'est exercée surtout dans la dernière partie de l'Ortus, où il a accumulé sans discernement divers articles délaissés par l'auteur et dont plusieurs n'étaient pas destinés à la publication ; on y rencontre des divagations mystiques particulièrement chères au théosophe. On constate en outre dans la biographie une collaboration active de la famille.

Mercurius a laissé dans une préface entièrement écrite de sa main, un document précieux où l'on peut étudier à loisir la confusion de ses idées, la tournure mystique de son esprit, la lecture de cette littérature délirante explique maint défaut de l'Ortus (1).

Cependant tous les défauts de l'Ortus ne peuvent être attribués à cet inquiétant collaborateur ; une autre circonstance malheureuse a terni ce magnifique ouvrage. J. B. van Helmont, bien qu'il n'eut pas une santé

(1) Voici un passage de ces divagations mystiques :

Sapientes dieti, tibi loquebantur ; ne tam longe excurras, prius quam percipiamus, nunquid te ipsum novaris, quidque te esse dietis.

Mercurius : Homo sum a Deo omnipotente creatus, ad imaginem et similitudinem sui, ex terro limo corpus (idiomati belgo : lichaem, quasi Lucis vas) possidens, spiritum et animam ab illo adeptus. Unumque horum fieri oportet, corpus et spiritus et anima debent sanctificari (Hy-licht-zyn, ipse lucet) vel Beati sal-licht-zyn, lucem erit ; et minus vas et spiritum damnari necease est.

robuste, supporta assez allègrement, jusque dans les dernières années de sa vie, le rude labeur auquel il s'était astreint ; puis vinrent les tracas et les chagrins : deux interminables procès, l'un pour défendre les biens de sa famille, l'autre pour échapper aux rigueurs de l'Inquisition, empoisonnèrent la fin de son existence. La vieillesse rencontra une proie facile ; il est indéniable que les *Opuscula medicinae* (1644) portent les marques de l'involution sénile de ce beau cerveau. Dans certains passages ajoutés sur le déclin l'auteur s'égaré en longs bavardages, le style est décousu ; ce gentilhomme aux sentiments si élevés montre des préoccupations mesquines ; subitement il abandonne son sujet pour ruminer contre le corps médical, s'arrêtant par moments pour parler de lui même avec complaisance ; ces symptômes de déclin sont marqués surtout dans le livre sur la peste, la production ultime de l'écrivain.

Pour se faire une idée exacte du Maître brabançon et de ses doctrines, il faut étudier l'ensemble de ses écrits.

Il existe une œuvre de jeunesse qui fut exhumée par le Dr Broeckx des archives de l'archevêché de Malines : *l'Eisagoge in artem medicam a Paracelso restititam auctore J. B. de Helmonte ejusdem Paracelsis secretario fidelio* (1) (1607). La personnalité de l'auteur s'y affirme nettement, il a déjà fait un choix judicieux dans l'œuvre du novateur suisse et reconnu ses erreurs, ses doctrines personnelles sont esquissées ; mais sa pratique médicale n'est pas encore suffisante et le philosophe domine le médecin.

En 1624 Helmont publie son *Opusculum* sur les eaux de Spa (2), le fruit de ses recherches de laboratoire ; en pages in-16° l'auteur y expose une floraison d'idées nouvelles, il le fait avec une simplicité et une concision impressionnantes ; le ton mesuré contraste avec le agressif prétentieux et vide de son contradicteur le

(1) Ce manuscrit a été publié intégralement par le Dr dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie*, années 1853, p. 1854 p. 119.

(2) *Supplementum de Spadanis fontibus*, auctore J. B. montii, Belga, medico Hippocrato et hermetico. Leodii. L. 1624. (biblioth. académie médecine Belg.).

lèbre de Heer. Le savant y apparaît sous son jour véritable, tel qu'il devrait passer dans l'Histoire ; malheureusement le sujet est restreint et cette petite brochure ne permet pas de juger de l'ensemble des doctrines.

L'ouvrage flamand, le *Dageraad ofte de nieuwe opkomst der geneeskunst*, est donc une véritable aubaine pour ceux qui veulent étudier le maître brabançon en pleine maturité de son talent, dans tout l'attrait de sa curieuse personnalité ; sous forme de lettres ouvertes (p. 398, in dese opene brieven) il y expose le meilleur de sa science et dévoile le fond de son âme. Ce gentilhomme flamand mit une certaine coquetterie à utiliser sa langue maternelle ; bien qu'il maniât le latin avec aisance, il s'excuse dans la préface de ne pas suivre les usages du monde savant : « Je sens que la conception première de l'âme se cristallise dans la conscience en images verbales. L'homme a dès l'enfance, l'esprit imprégné de la langue maternelle ; il pense dans cette langue. Lorsqu'il veut, en mots, exprimer la pensée qui est formulée dans sa conscience, il éprouve une gêne de devoir la traduire en un idiome étranger. L'intelligence obligée de faire cet effort s'affaiblit, s'obscurcit, se fatigue à traduire et dénature la conception première » (1).

Le *Dageraad* est une perle au point de vue littéraire ; sur un ton familier, l'auteur expose les problèmes les plus ardues ; son langage imagé y apporte de la clarté et de l'attrait ; que sa curiosité insatiable l'entraîne dans le domaine nuageux de l'indéfinissable, que son penchant pour la dissertation le pousse vers les subtilités, toujours il arrive à exprimer clairement sa pensée. Ces articles ont le ton de la polémique ; l'auteur y défend des idées qui heurtaient de front l'enseignement des facultés et la pra-

(1) Dans le *Dageraad*, Helmont fait allusion à une autre publication flamande qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, aucun bibliographe ne le mentionne ; elle se rapporte à l'épreuve de la submersion qu'on faisait subir aux sorcières et l'auteur y consacre un chapitre spécial à l'art de la pesée de reden heb ick geschreven in het boeck, waerom alleen alle toveressen altoos naturelyck bovendryven, met de helft haers ronts buyten water, cap : van de weeghkonst des waters (p. 216).

tique du corps médical ; il devait s'attendre à des attaques acharnées ; aussi il prend les devants et qualifie sans ménagements les maîtres qui continuent à répandre l'erreur, les médecins qui ne font aucun effort pour améliorer leur thérapeutique surannée ; les termes sont parfois cinglants ; mais on n'y sent pas de méchanceté, ils ont l'accent d'une indignation sincère ; Helmont évite toujours les personnalités, il ne s'attaque qu'aux écoles, et ses railleries souvent acerbes sont toujours tempérées par une pointe d'humour.

Le *Dageraad* dans son édition originale est introuvable ; je l'ai cherché en vain dans nos bibliothèques, chez les bouquinistes belges et hollandais (1). Pour en faire l'étude j'ai dû me contenter d'une édition posthume, publiée en 1660, par les soins de Mercurius ; heureusement celui-ci a laissé le texte intact ; il s'est borné à l'orner de la gravure de l'*Ortus*, où on le voit aux côtés de son père, au milieu d'un étalage de sa parenté. Quelques additions ont été faites au texte original, on y trouve des faits qui se sont passés en 1621, 1631 et 1632. La partie traitant de la peste contient un supplément qui paraît avoir été ajouté un certain temps après l'achèvement de l'ouvrage.

Les écrits de van Helmont doivent être lus avec beaucoup d'attention ; ce sont des articles de polémique, écrits sans plan d'ensemble, sous l'inspiration du moment ;

(1) D'après Broeckx l'édition de Leyde, (1615) a une orthographe particulière : *Dagerael ofte...* Il est étonnant que l'historien, habituellement si minutieux, ne signale pas les différentes additions qui ont été faites au texte. Le Prof. van de Velde de Gand prétend que l'édition de Leyde n'a jamais existé parce que la publication posthume porte la mention : « Noit in 't light gesien ». Il faut remarquer en outre que le *Dageraad* ne figure pas dans le dossier conservé à l'archevêché de Malines. Ce livre contient cependant des passages qui auraient retenu l'attention des Inquisiteurs. Peut-être le *Dageraad* a-t-il subi le sort de l'*Eisagoge* ; l'auteur après avoir écrit l'ouvrage aura renoncé à le publier ; plus tard pendant son emprisonnement (1634 à 1636), Helmont a préparé l'*Ortus* en se servant du manuscrit flamand comme canevas et a continué ce travail jusque dans les dernières années de sa vie. Outre l'augmentation considérable du texte, on constate que l'auteur a modifié certains passages pour éviter de nouveaux ennuis avec l'Inquisition.

ils ont été composés à des époques différentes ; une idée déjà émise revient parfois en ayant subi quelques retouches. Ce manque d'unité est facile à comprendre, l'auteur expose des doctrines nouvelles qui se précisent peu à peu dans son esprit ; on les voit naître dans l'*Eisagoge*, le manuscrit de jeunesse ; elles sont en fermentation dans le *Dageraad*, on les retrouve précisées et développées dans l'*Ortus*.

Helmont est parfois victime de son imagination débordante qui l'entraîne à dépasser sa pensée et son langage devient hyperbolique ; dans l'ardeur de la polémique il présente les faits sous une forme trop absolue, plus tard l'effervescence passée on trouve son opinion véritable. Quand il veut donner libre cours à sa fantaisie il emploie la forme allégorique. Son langage imagé a des comparaisons d'une précision remarquable ; d'autres fois il est d'une hardiesse qui dérouté : il attribue à l'esprit vital des sympathies, des colères, des tristesses.

Helmont dans l'exposé de ses conceptions, se sert des termes de chimie, en usage à cette époque, et qui ont dans la science moderne une toute autre signification ; les biographes qui n'ont pas tenu compte de ce détail ont été complètement déroutés et ont vu en Helmont un mystique employant un langage incompréhensible. Quand il parle du mercure et du soufre des choses, il ne s'agit pas des corps actuellement bien définis sous ce nom ; c'est un terme symbolique qui rappelle une propriété de ces éléments, par exemple leur caractère volatil ou inflammable ; ces notions chimiques étant d'ailleurs très rudimentaires, on ne peut s'attendre à un exposé qui s'adapte à la science moderne.

Les commentateurs de l'*Ortus*, même les plus enthousiastes, reprochent à Helmont que ses idées sont enveloppées de mysticisme ; leur grand argument réside dans l'importance que l'auteur semble donner à ses rêves ; à l'en croire, ceux-ci auraient eu une influence décisive dans plusieurs circonstances importantes de sa vie. Le Dr Jean Leconte, l'auteur de la traduction française de l'*Ortus* (1670) a consacré cette légende en insistant dans sa préface sur l'importance de ces visions : « ce sont les voies

ordinaires par lesquelles Dieu révèle ses secrets aux Prophètes » ; il amplifie encore en intitulant un des chapitres « La puissance des médicaments expliquée par un songe », pourtant le texte indique clairement que l'auteur s'est servi d'un simple artifice littéraire pour rendre le sujet plus attrayant.

Déjà le D^r Mandon, tout en admettant que le médecin flamand donnait créance à ses songes, fait remarquer que ceux-ci n'avaient aucun caractère hallucinatoire. La lecture du *Dageraad* montre que la description de ces visions est une fantaisie d'écrivain ; l'auteur y raconte les mêmes incidents de sa vie sans faire intervenir des songes ; dans l'*Ortus*, il mêle une certaine fabulation à ses souvenirs de jeunesse, tendance assez commune chez le vieillard. D'ailleurs, le maître a toujours eu un penchant pour l'allégorie. Vers l'âge de 30 ans, il composa une étude critique sur l'œuvre de Paracelse ; en guise de préface, il raconte un songe qui lui serait survenu un jour, lors d'une sieste au bord de l'Escaut ; Mercure lui était apparu et, le prenant par la main, l'aurait amené devant Paracelse ; celui-ci lui permit de jeter un regard fugitif dans le sanctuaire des arcanes. Toutes ces prétendues apparitions sont décrites sur le même modèle. Dans le *Dageraad*, l'auteur présente son opinion sur le remède d'Hippocrate contre la peste sous forme d'une confidence faite par son ange gardien ; c'est encore une simple métaphore.

Le mysticisme se caractérise par une psychologie particulière : les idées sont nébuleuses et exprimées d'une façon confuse ; par suite du manque d'attention les associations d'idées se font d'une manière défectueuse ; mystique voit de l'occulte dans les faits les plus simples dans le domaine religieux, il s'attarde surtout aux interprétations superstitieuses ; en littérature, il attache à des mots un sens caché ; un modèle du genre est la préface dans laquelle Mercurius décrit sa méthode de travail, extase et ses conceptions mystiques. L'auteur du *Dageraad* développe ses idées avec netteté et précision, le style d'une clarté remarquable, malgré la complexité des problèmes qu'il expose.

Helmont est profondément chrétien ; sa foi éclate à chaque page, elle imprègne ses doctrines ; mais ses idées religieuses sont saines et pondérées ; dans son ardeur à combattre l'interprétation superstitieuse des faits, il lui arrive même de dépasser les limites de l'orthodoxie ; ce n'est pas sans raisons que les Inquisiteurs trouvèrent dans ses écrits une tendance vers le calvinisme.

La sûreté de jugement du savant se constate le mieux dans le parti qu'il a pu tirer de l'œuvre presque inextricable de Paracelse. Ces doctrines sont si disparates, tellement semées de contradictions, que beaucoup d'historiens estiment que l'on se trouve devant un mélange des travaux du maître bâlois avec ceux de ses disciples. Les admirateurs de Paracelse se recrutaient surtout parmi les esprits exaltés, séduits par les côtés mystérieux et extravagants de son enseignement. D'autre part Sennertus un des esprits les plus éclectiques de son temps a fait dans son grand ouvrage de médecine une étude approfondie des doctrines de Paracelse et ne peut en retirer des connaissances utiles (1). Helmont a pu extraire d'un édifice qui menaçait ruine des matériaux grossiers dont il a tiré parti pour établir les fondements d'un art médical nouveau. Le triage n'a pu se faire sans y laisser glisser des erreurs ; on trouve dans l'œuvre du savant quelques idées encore entachées de mysticisme, mais l'auteur ne leur donne aucun développement, elles semblent s'étioler dans son œuvre. Progressivement le médecin flamand se dégage de la tutelle de Paracelse ; dans l'*eisagoge* il s'intitule le secrétaire de Paracelse ; le *Dageraad*, sous une avalanche d'éloges, fait une critique serrée de ses erreurs ; dans l'Opuscule sur les eaux de Spa, Helmont se place sous l'égide d'Hippocrate.

Dans ce travail, je n'ai pas suivi la méthode classique qui consiste à déchiffrer ce que van Helmont a pu trouver chez ses prédécesseurs et ce qui dans ses doctrines se concilie avec les données de la science moderne ; ce champ a été suffisamment exploré. Aux remarquables étu-

(1) Sennertus Opera Omnia. Tome III, De Paracelso.

des d'ensemble, faites dans le cours du siècle dernier, est venue s'ajouter une analyse très documentée de Walter Pagel (1930) ; le savant allemand envisage spécialement la partie de l'*Ortus* consacrée aux maladies catarhales, et tout en ne négligeant aucune occasion d'y souligner l'influence de Paracelse, il reconnaît, sans réserves, l'apport scientifique considérable de notre compatriote (1).

Mon but est de donner une esquisse fidèle de la personnalité du maître, de ses idées, de sa tournure d'esprit ; pour le faire revivre rien ne vaut une traduction condensée. J'ai naturellement dû m'en tenir à l'essentiel ; il a fallu mettre un peu d'ordre dans cette avalanche d'idées développées sans méthode, rassembler celles qui se rapportent au même sujet, fusionner les textes en tenant compte des retouches que parfois l'auteur apporte à ses conceptions. Dans cet exposé ; j'ai utilisé autant que possible le texte même du *Dageraad*, en lui laissant sa forme archaïque. On obtient une vision plus exacte de ce savant du XVII^e siècle en le laissant dans son cadre ; ces citations permettront au lecteur de redresser lui-même de nombreuses inexactitudes qui ont été avancées dans les biographies.

Ayant pour objet de faire un travail d'archéologie et non une apologie, tous mes efforts tendront à rendre exactement la pensée de l'auteur sans voiler ses erreurs. Que l'*Ortus* soit plus complet, le *Dageraad* convient mieux pour faire apparaître en traits essentiels les qualités et les défauts du maître ; l'ouvrage flamand a servi de charpente pour l'édification de l'œuvre définitive. Des conceptions d'une pareille envergure ne peuvent d'ailleurs être jugées d'après le produit de leurs réalisations immédiates ; il a fallu à la méthode expérimentale adoptée par Helmont des siècles d'observation pour porter des fruits durables. Le maître reconnaît lui-même que son œuvre n'est qu'

(1) Wenn wir ihm als bahnbrecher der naturwissenschaftlichen medicin zu würdigen haben ; hier tritt scharfer beobachtender experimentator, und bestechlicher mahner und logischer denkkonsequenz würdig neben die groszen begriffe der modernen mechanistischen naturforschung.
WALTER PAGEL ; J. B. van Helmont Einführung in die I. Med. des Barock, Berlin 1930 (page 3).

l'état d'ébauche ; (1) les chapitres sont intitulés « jalons » (palen) pour bien indiquer que ce ne sont que des étapes dans la voie du progrès.

La méthode du travail.

Le Maître bruxellois est avant tout un philosophe ; avant d'entreprendre la médecine, il avait suivi les cours de philosophie à l'université de Louvain ; dans l'étude des faits, il s'applique à rechercher les lois générales, et dans l'exposé de son système il n'attache pas une grande importance à l'exactitude des détails ; on peut relever dans ses écrits mainte exagération, plus d'une interprétation fantaisiste des faits. On ne doit pas lui en tenir rigueur : c'est en ne se laissant pas arrêter par les menus obstacles qu'il a pu accomplir ce pas de géant qui le fit sortir de l'ornière. La science à cette époque disposait de moyens trop précaires pour arriver à la connaissance des énigmes de la nature par la méthode rationnelle. L'appareil logique peut élaborer seulement les matériaux qu'on y a mis ; cette méthode est féconde dans l'état actuel de la science, parce que de nombreuses générations ont accumulé par l'expérimentation des faits scientifiquement établis. Il n'en était pas de même dans une époque où les moyens d'investigation étaient rudimentaires ; les observations n'avaient pas de précision scientifique. Les découvertes nécessitaient une grande part d'intuition, cet éclair de l'intelligence qui donne la connaissance claire immédiate de la vérité sans intervention du raisonnement. Helmont avait pu constater au

(1) Soo magh men klaerlyck kennen dat ick dese nytloopen niet en hebbe aengerecht uyt moetwilligheydt, en als eenen vernieuwer, die alle ding onstoot ; 't is my genoegh, dat Godt myne meeninge sal oordeelen uyt medelyden des menschelycken geslachts gesproten te zyn, en dat ick de deure ten wege geopent hebbe ; op dat andere met rycker gavendaer door spoediger mochten wandelen, mits hun licht genoegh latende om aller siekten begin, stoffe, en de werkmeeester, bescheydentlyck te kennen en daertegens behoorlycke middelen te ondersoecken. Myn boeck is kleyn 't beteeckent myn verstandt doch synen inhoudt is zeer wydtloopigh. — Dageraad, p. 182.

cours de ses études de philosophie et par la lecture des scolastiques la stérilité des dissertations scientifiques de l'époque. Dans un chapitre consacré à la Raison, l'auteur du *Dageraad* nous expose son état d'âme ; il sent l'imperfection des connaissances qu'il acquiert par la méthode rationnelle ; d'autre part, il se rend compte que l'homme ne peut utiliser à volonté la méthode intuitive ; en bon chrétien, il attribue l'éclair de génie à l'intervention de son divin maître. Le sujet étant assez abstrait, l'auteur selon son habitude le présente sous une forme allégorique (1).

« Pour les scholastiques, la Raison est le bien le plus précieux que Dieu ait donné à l'homme, « Je le croyais aussi dans ma jeunesse ; lorsque la Raison s'éveilla en moi, elle se dit envoyée par Dieu pour diriger ma vie, et mon âme l'accueillit avec sympathie. Pourtant, je n'étais pas crédule et utilisant ses propres armes, je lui tins ce raisonnement : Si Dieu vous envoie pour m'aider, étant à mon service vous devez me suivre ; vous ne pouvez diriger ma vie qu'après avoir reçu mon approbation. — Sans moi pas de salut, répliqua-t-elle. Je lui répondis : Mon salut vient d'en-haut ; vous ne pouvez y contribuer puisque par votre faute des centaines de fentes se sont produites dans la Foi. Chaque erreur a sa raison ; par vos subtilités vous égarez les hommes. La vérité n'a qu'une forme ; la Raison qui peut engendrer tant de croyances différentes est une trompeuse ; chaque homme arrive par des raisonnements à se persuader que sa Foi est la véritable. La logique nous balance d'un côté à l'autre ; parfois le raisonnement poussé à ses dernières limites se détruit lui-même. Ainsi mon âme fut conduite à se défier de la Raison comme d'une épouse autoritaire. Et dépouillant la logique de ses oripeaux, je vis que c'est une intruse distincte de l'âme ; celle-ci a sa connaissance immédiate de la vérité sans user de syllogismes. Depuis lors je me sépare volontiers de la mété-

(1) Ce passage est intitulé dans l'*Ortus* : *Visio somnialis Ratione*. L'auteur emploie cet artifice littéraire pour donner cours à sa fantaisie ; c'est à tort que des biographes y ont relation d'un rêve.

rationnelle. Je ne me mets pas en opposition avec elle ; mais j'évite de l'employer. Malheureusement, je ne puis y parvenir, car la Logique suit mon âme comme une ombre ; elle m'est à charge comme une triste compagnie ; elle tracasse mon âme par ses complications, son vain appareil, ses promesses, ses mirages, toujours elle me laisse de l'inquiétude, de l'obscurité. Et puisqu'à l'état naturel je ne puis éviter ce compagnon encombrant, je me complais parfois dans la prière du silence. Ainsi il m'arriva un jour de me dépouiller complètement de la Raison et de tout son attirail ; et subitement je fus plongé dans une lumière indescriptible. Cela ne dura qu'un instant, car dès que ma Raison s'étonna du phénomène et voulut connaître le comment et le pourquoi, je fus replongé dans l'obscurité. Cependant il me semblait que j'avais été un autre homme...

» Salomon appelle l'esprit la lanterne de Dieu, parce que le secret des choses peut être connu par cette lumière. La raison n'est pas l'esprit de l'homme, celui-ci a une autre lumière pour arriver à la connaissance des choses. La propre connaissance de l'âme est plus élevée et plus rapide que le raisonnement. La logique n'est qu'un instrument pour mettre l'âme en action et quand celle-ci y a recours il lui arrive parfois d'embrasser l'erreur. Faites raisonner séparément plusieurs personnes intelligentes sur une question obscure et constatez comme leurs raisonnements diffèrent ; chacun croit détenir la vérité et est prêt à se battre pour elle. Notre intelligence reconnaît véritables beaucoup de choses que le raisonnement prévoit impossibles.

» Les animaux ont aussi leur raisonnement ; le renard trouve de bonnes raisons pour ne pas prendre de poules chez le paysan le plus proche. Les païens calomniaient l'homme en l'appelant animal raisonnable ; ils ne considéraient que son enveloppe périssable.

» Aussi je me défiai de plus en plus du raisonnement et je préférerais enrichir mon intelligence par des images et des faits ; je ne connaissais pas encore la différence entre les représentations cérébrales dont la vérité n'est que relative et les images conscientes qui apparaissent dans la profondeur de l'âme. Je me contentai de cette science de l'imagination, lorsqu'une seconde fois il m'arriva d'avoir une vision de l'âme qui dura un peu plus longtemps que la

première ; mais dès que je m'étonnai de ce que je vis je retombai dans ma misère. Je compris alors que l'âme a la vraie connaissance des choses et peut la refléter dans notre intelligence ; mais je constatai en même temps qu'il ne dépend pas de notre vouloir d'utiliser notre intelligence de cette façon. C'est une lumière qui éclaire l'intelligence sans l'intervention de la volonté, du raisonnement, ou des représentations cérébrales. Cela est-il surnaturel ou l'intelligence s'éclaire-t-elle subitement ? Je ne veux pas trancher la question ».

Helmont suppose que ce regard de l'âme est une grâce accordée par le Créateur à ses élus, mais il prend soin de dire qu'il ne veut pas comparer l'intuition à une révélation prophétique (1). « Dieu réserve la connaissance des remèdes aux médecins qui accomplissent consciencieusement leur mission en recherchant par la pyrotechnie les propriétés cachées des corps et à ceux qui ne gâtent pas leur œuvre de miséricorde par l'appât du gain ».

Des biographes ont représenté le maître flamand comme un adepte de la Cabale attendant dans une extase l'inspiration divine. Le colonel d'Elmotte raconte entre autres erreurs que van Helmont, au cours de ses voyages fut initié aux mystères à la secte des Rose-Croix. Helmont parle des Adeptes avec une certaine sympathie en égard à Paracelse et aux acquisitions que leur devait la pyrotechnie, mais il n'utilise ni leur langage conventionnel ni leurs rites mystiques. Devant les inquisiteurs, le médecin dépourvu de toute fantaisie et rhétorique fut amené à dire son opinion sur ces croyances, il les qualifie de fables. Interrogé au sujet de la science infuse, il déclare qu'il ne voit que trois moyens pour arriver à la connaissance de l'art médical : doctrina, labor, disciplina.

(1) Ad scientiam medicam quadam luminis claritas quae superat illam cognitionem per sensus juxta putationes a ratio sibi in tus. Puto locum libri soepius lego attente & licet verba intelligam semel tantum sensum illius inspirato haurio, cum admir. propter lectionem. Ejus mediantem cognitionem voco & Nolim tamen intelligi quod adeptum medendi sit scientia qualis olim illuxit Belzeiel et Ooliab, multoque minus qualis Pentecostes in Apostolos largo imbros impluit... (Ortus).

En réalité le savant comptait avant tout sur l'expérimentation pour augmenter ses connaissances ; il se livrait avec acharnement aux recherches les plus ardues et ne reculait pas devant des manipulations rebutantes pour éclaircir un problème qui le passionnait. Il reproche aux médecins leurs dissertations stériles : que n'ont-ils employé à l'expérimentation la centième partie du temps qu'ils ont gaspillé à transcrire les anciens et à les répéter sur un autre modèle ?

Le principe vital (archée).

Pour expliquer le fonctionnement de l'organisme humain et l'écllosion des maladies, le Maître flamand imagina un système philosophique fondé sur l'existence d'un principe vital qui dirige les transformations de la matière selon les dessins du Créateur ; il était en opposition avec l'école matérialiste qui ne voyait dans les phénomènes de la vie que des réactions entre atomes soumis aux lois aveugles de la matière. Sa théorie lui permit d'interpréter d'une façon lumineuse les phénomènes vitaux de l'organisme, ses réactions individuelles, le caractère électif de l'assimilation. Les maladies ne sont plus de simples altérations humorales : ce sont des entités morbides qui ont leur individualité propre. La doctrine du Maître est imprégnée de l'esprit chrétien qui l'anime, cependant, le savant l'a conçue par l'étude attentive de la nature. Suivant la coutume de son époque, Helmont cite volontiers un passage de la Bible pour étayer son argumentation ; cela ne veut pas dire qu'il se laissa influencer par elle ; parfois il s'expose à côtoyer l'hérésie pour défendre son opinion ; ainsi pour rendre acceptable sa théorie sur la formation des eaux, il soumet le texte sacré à une véritable torture en s'efforçant de lui faire dire que la semaine de la création comptait huit jours.

Dans la nature, les corps sont soumis à des transformations continues, ils sont composés d'éléments matériels qui subissent ces transformations. Mais un corps est vide,

inanimé, sans caractères, aussi longtemps qu'il ne contient pas une lumière vitale, c'est-à-dire un principe qui régent le mouvement de sa vie. Les lois de la nature tomberaient dans le chaos s'il n'y avait pas dans l'organisme une volonté supérieure qui règne et qui dirige pour le bien commun, et à laquelle la communauté doit obéir. Dans la nature, il n'y a que deux causes efficientes ; la matière et le principe vital. Cette lumière de vie est le vrai moteur du mouvement de la matière ; elle connaît les besoins de l'organisme et sait ce qu'elle doit faire pour les satisfaire, elle est consciente de la destinée de cet organisme et porte en elle les qualités et les tares héréditaires. Toute génération suppose un germe vital inclus dans la semence et qui organise la matière pour devenir un nouvel être. Cette lumière vitale, l'archée, contient l'image ancestrale qui servira de schéma au développement de l'être nouveau. Cette image est le véritable germe : la semence visible n'est que l'écorce.

L'archée n'est donc pas une force aveugle soumise uniquement aux lois de la matière ; elle suit une directive pour conduire l'organisme vers sa destinée physiologique. Dès la fécondation, l'archée parcourt la semence ; ici elle place le cœur, là le cerveau.

Dans les apports qui échoient à l'organisme, l'archée fait une sélection ; elle reçoit ses amis, fuit ses ennemis ; mais ses mouvements de sympathie sont toujours dictés par l'égoïsme ; elle cherche à s'assimiler le principe vital qui lui est utile ; elle s'enrichit au dépens de ses amis ; par contre, elle fuit les archées ennemies.

L'archée peut commettre des erreurs, subir des défaites, sous l'influence de causes morbides ; elle peut être troublée dans ses fonctions et commettre des bévues.

Outre l'archée directrice, il existe dans chaque organe une archée locale qui veille à la nutrition et aux fonctions de cet organe ; elle est sous la dépendance de l'archée principale. L'archée agit sur la matière par l'intermédiaire des ferments.

L'archée est en somme le régulateur de la vie végétative : Helmont décrit sous une forme imagée le fonctionnement du système neurovégétatif ; la science moderne a établi l'importance, elle a reconnu en outre que les principaux organes sont dotés d'une innervation locale et le siège de sécrétions internes spécifiques.

* * *

Helmont explique également par la théorie de l'archée le phénomène de l'assimilation des aliments et des médicaments. Les végétaux ont aussi leur archée, un principe vital existe même dans les minéraux, ces derniers ne sont pas engendrés par une semence renfermant l'archée, leur principe vital provient de l'endroit où ils sont nés ; car chaque région a un sol particulier qui contient des forces vitales spécifiques. Les substances apportées à l'organisme, aliments, végétaux, minéraux, médicaments ne peuvent être assimilés à l'état de matières inertes ; elles doivent posséder une vie moyenne (middelleven) c'est-à-dire se présenter sous forme d'un suc qui contient leur essence vitale. Ce sont les propriétés de cette essence vitale qui vont impressionner l'archée de l'organisme et la déterminer à assimiler cette vie moyenne étrangère ; ces propriétés peuvent se décèler par un goût, une odeur, souvent elles ne sont pas perceptibles à nos sens : l'archée les perçoit comme un chien flaire la piste de son maître. Le principe vital des asperges communique une odeur spéciale à l'urine.

Dans les environs de Bergen-op-Zoom, la viande de porc a un goût particulier parcequ'à marée basse les porcs vont manger des moules et des crabes rejetés sur la plage ; pourtant, le cochon n'a pas changé de nature, l'assimilation en chair de cochon a été complète ; mais celle-ci a gardé l'essence vitale de l'aliment. Là réside tout le secret de l'assimilation ; sans vie moyenne, il n'y aurait ni aliment ni remède ; l'essence vitale, par ses propriétés, impressionne l'archée, et celle-ci l'incorpore en lui imprimant son ferment.

Le goût et l'odeur ne constituent pas le principe actif lui-même ; ce sont les messagers qui disposent l'archée à recevoir l'intrus.

Les remèdes doivent plaire à l'archée ; aussi longtemps qu'ils la combattent ils ne sont pas résorbés ; ce qui est destiné à guérir doit être incorporé le plus intimement possible ; à ce doit être aidé ; on n'obtient pas une guérison par combat entre adversaires ; ce qui est contraire n'est pas assimilé par notre archée il n'est donc pas admissible

que les contraires doivent être guéris par les contraires. La nature, dit Hippocrate, est elle-même la curatrice des maladies et le médecin n'est que son serviteur.

Les grands remèdes ou arcanes ayant conservé l'essence vitale du remède, peuvent se mélanger dans le plus profond de l'archée, ils contiennent les hautes vertus des plantes et des minéraux et sont accueillis par l'archée, au lieu d'être tenus à l'écart comme des facteurs de désordre.

Le blas.

Paracelse voyait dans l'organisme humain l'image en raccourci de l'univers ; il avait édifié un système sur les influences astrales dans nos organes ; Helmont combattait cette théorie mystique ; pour lui, l'archée était le vrai moteur de la matière. Les forces sidérales n'interviennent qu'à titre d'adjuvant ; les astres par leur rotation et leurs irradiations, font le temps et les saisons, ils réveillent les semences des plantes comme la couvée fait éclore les œufs ; ces forces adjuvantes ne font que fortifier l'archée ; c'est une action à distance qui s'exerce sans intervention de gaz, sans déperdition de la substance irradiante, par un phénomène comparable à l'action du pôle sur l'aiguille aimantée. Cet influx sidéral s'appelle Blas.

Dans l'organisme, la volonté est le créateur des mouvements conscients, mais il y a aussi des contractions qui ne sont pas soumises à ses lois ; ici le moteur est un blas interne dépendant de l'archée, il intervient dans les spasmes des contractures ; c'est un blas également qui actionne le poulx et le cœur.

Les Galénistes croient que le poulx sert à rafraîchir le cœur et à chasser les vapeurs produites par la chaleur. Helmont lui attribue une autre destination : la nutrition produit journellement une quantité de sang dont l'excès doit s'éliminer, sinon le corps deviendrait trop pesant ; cette évaporation doit se faire sans laisser de résidu ; or le sang chauffé laisse un charbon, l'élimination doit donc se faire d'une autre manière que par la chaleur ; le sang se combine avec l'air pour former un gaz. Helmont : gaz un amalgame d'air et de liquide, différent de la va-

d'eau ; il explique par le même mécanisme que les nuages peuvent rester suspendus dans l'air sans retomber immédiatement en pluie. L'air est un transformateur du sang en gaz. Le poulx est destiné à faire un appel d'air et il devient plus tendu quand le besoin d'air se manifeste. Le grand air donne de l'appétit, un voyage en mer active l'évaporation du sang et l'organisme est invité à réparer ses pertes.

La matrice émet également un blas, c'est par cet intermédiaire que se produisent les attaques d'hystérie avec constriction de la gorge ; les Galénistes les attribuent à tort à des vapeurs.

La nutrition.

Niemants oor en stae verbolgen dat ick schryve van uytworp der menschen ; want die sich selven ten besten insiet, en kent, en vindt daer niet in dan stoffe van schroom, stane en wormen.

J. B. van Helmont. Dageraad (page 206).

Les écoles enseignent que la digestion des aliments est un phénomène de coction qui se fait sous l'influence de la chaleur du corps. La transformation des aliments dans l'estomac se fait à la température du corps, mais n'est pas un effet de la chaleur ; les poissons, animaux à sang froid, ne digèrent pas moins bien que nous ; notre estomac transforme en peu de temps une viande coriace sur laquelle la chaleur n'a pas d'effet. Certains oiseaux digèrent des cailloux sur lesquels le feu n'a pas d'action, ils sont obligés d'avaler des pierres pour diminuer l'acidité de leur estomac. Quand un homme vomit, il sent que ses aliments sont devenus acides et son entourage s'en aperçoit à l'odeur. Lorsque dans la fièvre, l'estomac ne digère pas, on ne peut pas dire que c'est faute de chaleur. « Tenant en main un flacon d'acide sulfurique, je vis mon gant se dissoudre et je compris alors la puissance des acides dans la transformation ». Cependant, il ne s'agit pas d'une simple opération chimique ; les transformations se font sous la direction

d'un esprit vital à l'aide d'un ferment acide. L'estomac ne reçoit pas un ferment pour lui-même, il fait la cuisine pour tout l'organisme. Chaque individu a son ferment propre ; l'un digère facilement les légumes ; un autre tolère mieux la viande que le poisson ; un troisième supporte mieux l'eau que le vin, beaucoup d'estomacs ne digèrent pas le fromage.

Les aliments ayant été transformés en un suc blanc par le ferment acide de l'estomac, passent dans le duodénum, ils y perdent leur acidité et le milieu devient alcalin sous l'influence de la sécrétion du foie qui se déverse dans la portion initiale de l'intestin. La transformation du suc alimentaire en sang se fait dans les vaisseaux du mésentère par l'action du ferment de la bile.

Les écoles déclarent que le foie n'est pas un organe noble, que sa sécrétion est un excrément, un suc banni de l'organisme qui passe dans les selles. La bile provient du meilleur sang du foie et sert de ferment. La bile neutralise le suc de l'estomac et fournit le ferment pour transformer le chyle en sang dans les vaisseaux du mésentère.

Ce qu'on trouve dans les excréments n'est que le résidu de la bile ; la moindre trace de bile donne un goût d'amertume au poisson si bien lavé qu'il soit. L'archée a une action élective : elle assimile la partie utile de la bile ; la partie saline, après avoir neutralisé l'acide qui vient de l'estomac, est éliminée par les urines et les déchets sont rejetés par l'intestin, ils n'ont plus les propriétés de la bile, ils n'en ont pas le goût. A l'appui de ses dires, l'auteur raconte une histoire dont la traduction est délicate : « In een abdye der Nonnen gaf men de tafeliereu slecht t'eten ; d'ouders klaegden dat voor veel gelts haer kinderen qualyck aten ; de Nonnen seyden, de jonge meyskens die lekerlyck aten, mosten met den rycken vreck verdoemt zyn ; maer die de slechtste en verworpenste spysen aten, g'van mondt ten hemel. Een jonge vrouw, op hope van nemel, nam voor haer de verworpenste spyse te weten eygen dreck ; haer ouders dit wetende, vraegden sinaeck het hadde, sy antwoorde dat het mest plat was ».

L'urine également ne renferme pas de bile ; ce qu'on retrouve dans les résidus de la digestion est le

Dans l'estomac, il n'y a pas de résorption : « étant un jour assis en voiture, j'entendis clapoter mon estomac comme une bouteille à moitié vide ; le soir, j'allai me coucher sans boire ni manger ; le lendemain, ressentant le même symptôme, je voulus en avoir le cœur net et je me fis vomir en plaçant un doigt dans la bouche ; je rendis un liquide blanc ayant un goût amer ; les aliments étaient complètement digérés et il n'y avait pas eu de résorption ».

La première digestion laisse beaucoup de résidus qui traversent l'intestin, et si quelque chose de ces déchets est résorbé, il en résulte des coliques et d'autres affections intestinales. Dans la seconde étape de la nutrition, les déchets sont séparés du sang et éliminés par les urines ; si cette évacuation ne se fait pas, la fièvre se déclare ; une quantité minime s'élimine facilement par la transpiration ; si elle est abondante, elle s'accumule dans l'organisme et engendre de nombreuses maladies. Dans la troisième étape de la nutrition, lorsque le sang est à l'état de lymphe qui baigne les tissus, les déchets de la digestion ont disparu ; le déchet qui peut se former ici n'est pas encore bien défini, nous l'appellerons provisoirement tartre sanguin, bien qu'il soit complètement distinct du tartre décrit par Paracelse.

C'est un défaut de bonne économie ; ce déchet n'a pas été isolé ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il change le bon suc en mauvais. Repoussé par l'archée, il reçoit le troisième ferment du sang grâce auquel il peut s'évacuer par les pores de la peau sans laisser de résidu ; ainsi nous voyons des tuméfactions osseuses et des gommes s'éliminer par la peau. Quelquefois, par suite de fortes influences, ce déchet ne s'évapore pas ; repoussé par l'organisme, il se fâche, prend une allure vénéneuse, gêne l'organe qui l'a recueilli et y détermine la gangrène, des ulcères ou des abcès.

L'archée connaît ses fonctions vitales, elle sait ce qu'elle doit faire des matières soumises à son travail ; elle ne se borne pas à des opérations chimiques, ce serait alors un simple cuisinier : toutes les transformations s'opèrent d'une façon élective sous la direction de l'esprit vital. Un homme très amaigri mange copieusement et a peu de

déchets. L'archée rejette ce qui lui déplaît, fût-ce le meilleur aliment. Notre estomac dans l'abondance laisse inutilisés beaucoup d'aliments qu'un ventre affamé aurait rapidement assimilés. Donc, si certains mets ne sont pas complètement digérés, c'est la faute de l'archée et non de la matière ; l'archée se sert des ferments pour transformer les apports en chair et en sang. Elle place les réserves sous forme de graisse dans l'épaisseur de la peau, à l'endroit où elles gênent le moins.

Chaque homme fait journellement plusieurs onces de sang ; cet excès doit être éliminé, le sang se change insensiblement en une lymphe stable et vivante qui est la nourriture de tous les organes. Dans la suite, cette lymphe est transformée en une rosée vitale qui rafraîchit tous les membres et protège contre le dessèchement de la vieillesse. Enfin, cette rosée s'évapore d'une façon insensible par les pores de la peau sans laisser de résidus derrière elle. Dans l'organisme le sang est transformé par le ferment de chaque organe, car chaque organe a son petit estomac qui secrète un ferment.

L'esprit vital ne reprend jamais ce qu'il a repoussé : les substances qui ne peuvent être assimilées reçoivent le ferment de la décomposition.

L'esprit vital repousse ce qui est inapproprié, à moins qu'il ne soit dérangé dans son travail.

L'étude de la digestion amena Helmont à différencier les gaz de l'estomac de ceux de l'intestin : Galien a cru que les gaz de la digestion étaient des vapeurs produites par l'évaporation de l'eau ; pour les évacuer il recommande les carminatifs. Ce traitement n'a pas de sens ; si la voie est libre, les gaz trouveront bien leur chemin tout seuls ; sinon, cette médication aboutit à la production d'un gaz comprimé, cela ne peut qu'aggraver les coliques.

Il n'y que deux gaz en nous ; l'un vient de l'estomac et provoque les renvois ; l'autre se forme dans l'intestin. Le gaz de l'estomac expiré sur une bougie allumée l'éteint ; celui de l'intestin est inflammable et brûle en donnant la flamme une coloration irisée. Cela démontre qu'ils ont leur origine par leur nature commode ; cette différence ne vient pas de la nature des aliments, mais des archées qui président à la digestion. Voici trois pers-

qui prennent le même aliment : la première fera des renvois parce que son estomac est malade ; la deuxième ayant de mauvais intestins aura des gaz intestinaux ; la troisième qui digère bien n'éprouvera aucun malaise.

Donc pour faire disparaître les gaz on n'usera pas de remèdes qui devraient faire l'effet d'une pompe foulante ou d'un fouet de charretier ; il faut empêcher leur production. Un estomac faible qui contient peu de ferment putrifie les aliments et provoque des renvois.

Ce n'est pas en chassant les gaz qu'on guérit les coliques. Tout poison provoque des contractions musculaires ; ces convulsions ne sont pas sous la dépendance de la volonté, elles sont dues à la sensibilité propre des muscles ; les spasmes de l'intestin se font sous l'influence des fermentations acides de l'intestin ; c'est parce que les acides sont l'ennemi de l'intestin que les coliques sont si douloureuses. L'auteur prétend qu'il guérit toutes les coliques au moyen d'un mélange de magisterium succini et de laudanum.

La fièvre.

« Les écoles prétendent que la fièvre est une chaleur anormale qui s'allume dans le cœur et s'étend de là dans tout le corps ; elle aurait pour origine la corruption d'une des quatre humeurs. Les maîtres déclarent aussi que dans la fièvre continue, le sang corrompu doit être éliminé par la saignée, comme si on pouvait améliorer le sang en diminuant sa quantité. D'autres n'osant défendre cette énormité disent que la saignée sert de révulsion pour soulager le cœur ; pour un espoir incertain, ils enlèvent à l'organisme les forces de la nature. La fièvre tierce serait due à la décomposition de la bile et on lui oppose les purgatifs.

« Les scolastiques ne peuvent expliquer la nature de la fièvre quarte ; ils radotent au sujet d'une digestion des humeurs corrompues et ne veulent intervenir qu'après la fin de cette digestion ; ils s'attribuent ainsi les mérites de la guérison ».

« Toute fièvre qui n'est pas due à une cause secondaire telle que les plaies, les fractures, les abcès, a son origine dans les déchets de la troisième étape de la nutrition. Cette matière qui colore l'urine en jaune est la seule humeur qui peut être mise en cause. Dans les vaisseaux de l'estomac, elle produit une fièvre continue ; dans les artères qui de l'estomac montent au cerveau, elle donne une fièvre continue avec délires, syncopes ou vomissements. Dans le foie elle détermine la fièvre tierce et dans la rate la fièvre quarte. La fièvre est durable quand les déchets adhèrent à l'organisme ; elle prend une allure intermittente quand l'élimination est aisée. Ces mêmes déchets forment dans les différents organes un tartre sanguin ; d'après leur siège, les fièvres prennent leur allure et leur courbe spéciales. Le tartre devenu étranger à l'organisme reçoit un ferment de décomposition ; celui-ci étant ordinairement acide et tout irritant dans les artères faisant un poison, il en résulte qu'à côté du tartre sanguin il y a encore dans toute fièvre un léger poison. Chaque fièvre dure aussi longtemps que les substances nuisibles ne sont pas complètement détruites ; remarquez que la fièvre est d'autant plus rapide que le tartre sanguin est plus acide et plus empoisonné ; car celui-ci disparaît d'autant plus rapidement que le sang contient plus de ferment.

La pleurésie ainsi que tous les abcès externes et internes, sont dûs au ferment acide né du tartre sanguin. Cet irritant produit une inflammation locale de l'organe ; son action est comparable à la présence d'une épine dans les chairs.

Les abcès sont également accompagnés de fièvre mais ici elle n'est pas due à de simples déchets intestinaux c'est une substance non définie (tartre sanguin) qui forme dans le sang par suite d'une erreur de l'archée, cette fièvre est différente autant par la forme que par traitement. La fièvre qui vient des résidus de la digestion est éphémère ; ces résidus sont aqueux et s'éliminent la sueur avant qu'on ait eu le temps d'employer le remède. Une fièvre quarte arrivant vers le milieu de son cours fait une grosse rate indurée ; celle-ci augmente encore la fièvre : c'est le tartre sanguin qui produit cette affection de la rate, un organe qui a été longtemps

par la maladie fait du mauvais suc au lieu du bon. C'est pourquoi la grosse rate disparaît d'elle même lorsque les forces de l'organisme reprennent. Il faut donc fortifier l'archée et non s'attacher à faire évacuer les prétendues « humeurs mélancholiques ». La substance fébrigène est arrivée dans la rate par accident à la suite d'une erreur de l'archée ; c'est pourquoi la fièvre quarte est si rebelle.

La fièvre quarte était très répandue au pays flamand, surtout aux environs de l'embouchure de l'Escaut. Helmont prétend avoir guéri une quantité de malades au moyen de l'arcane coralin, une préparation organique à base de mercure. Il vante aussi la poudre faite avec du sang de lièvre desséché ; il tenait ce remède d'un paysan.

Le médecin montrait son sens clinique en signalant la localisation de la fièvre tierce dans le foie, la fièvre quarte dans la rate.

Les maladies catarrhales.

Les facultés continuaient à enseigner la doctrine de Galien sur les catarrhes ; un grand nombre de maladies seraient dues à des vapeurs qui, venant de l'estomac, remontent au cerveau et s'y condensent comme dans un alambic sous forme de mucosités ; celles-ci retombent en rosée sur différentes parties du corps, les yeux, les dents, les voies respiratoires, pour y provoquer des maladies ; d'autres vapeurs traversent les sutures du crâne pour ramper sous la peau vers les différents organes. Helmont expose d'abord les considérations d'ordre anatomique qui s'opposent à cette interprétation surannée ; ces notions d'anatomie étaient connues, mais telle était la force d'inertie de l'enseignement dogmatique que personne n'en tenait compte. Passant ensuite à la physiologie, l'auteur fait remarquer que la glotte s'oppose à la moindre introduction de liquide dans l'arbre respiratoire. En outre, l'expérimentation lui avait démontré la fausseté de cette pathogénie : « Jadis je me suis également laissé leurrer par l'enseignement des livres ; je faisais coucher ces malades la figure sur l'oreiller, croyant que de cette façon les mucosités

s'écouleraient du cerveau vers le nez et que la poitrine serait épargnée ; la quinte suivante se moqua de mon vain espoir, ce procédé n'avait pas épargné un seul toussement à mes malades ».

De ces constatations Helmont déduisit une conception nouvelle des maladies des voies respiratoires, elle était basée sur l'inflammation locale de l'organe malade : « Je vis alors que tout organe lésé ou troublé dans ses fonctions donne beaucoup d'excrétions ; de même le poumon lorsqu'il est irrité, agacé, comprimé, enflammé, engendre beaucoup de déchets qui témoignent du trouble de ses fonctions ».

Nous voici sans conteste à l'aurore de la science médicale nouvelle ; en quelques pages, le *Dageraad* détruit une erreur séculaire qui entravait le progrès et lui oppose une interprétation dont l'exactitude fut reconnue dans la suite.

Helmont fait remarquer également que la respiration doit avoir un autre motif que de rafraîchir la chaleur du cœur, comme un soufflet de forge ; le poumon a une autre destination ; les ramifications délicates qui font suite à la trachée-artère servent à retenir les impuretés de l'air ; déjà les vibrices retiennent les particules les plus grossières. L'air pénètre ainsi incomplètement purifié, dans le creux du poumon ; il est utilisé comme dans une cuisine pour les besoins du principe vital. L'air seul pénètre dans les poumons, tous les loochs et les sirops destinés à lubrifier les voies respiratoires n'ont pas d'utilité parce qu'ils n'arrivent pas à destination. Les maladies du poumon guérissent difficilement, parce que l'obstruction des ramifications terminales empêche le passage de l'air ; cette stagnation et la décomposition des mucosités ; celles-ci devier corrosives, provoquent de la toux, des vomiques, des tumeurs qui aboutissent à des hémorrhagies ; l'obstruction des ramifications détermine également la gêne respiratoire.

Helmont semble ignorer les travaux de Harvey sur la circulation du sang dans le poumon (1628) ; il constate pendant qu'une partie de l'air inhalé est absorbé par l'organisme. Il établit d'abord un fait qui heurtait de front le dogme officiel ; l'air et l'eau sont deux corps

lement distincts, jamais on n'a pu avec de l'air faire une seule goutte d'eau. L'air comprimé ne se transforme pas en eau, et c'est une erreur de prétendre que les sources ne sont que de l'air comprimé. La vapeur n'est pas de l'air, c'est de l'eau pulvérisée par la chaleur. L'air est compressible, il contient donc quelque chose de moins substantiel qui remplit le vide entre les molécules ; c'est le magnate. Celui-ci n'est pas un élément inaltérable comme l'air, car il est consumé par la flamme. On le met en évidence en faisant brûler une bougie sous un verre renversé, le tout placé sur une assiette remplie d'eau ; bientôt le niveau de l'eau s'élève dans le verre. Pourtant la chaleur dilate les corps, il existe donc dans l'air quelque chose qui alimente la flamme et est absorbé par elle. Notre organisme a besoin de magnate autant que le feu. Un homme pèse environ 75 kilog. ; dépourvu de chaleur interne il aurait la température de l'eau ambiante, il a donc besoin d'une quantité de magnate suffisante pour entretenir un poids égal d'eau à la chaleur du corps. La respiration fournit l'air nécessaire pour entretenir le feu interne. L'auteur nous expose en quelques mots de grandes découvertes et l'on ne peut y relever que des erreurs de détail.

Le médecin brabançon fait preuve d'une grande clairvoyance dans la description de l'asthme, il reconnaît l'influence prépondérante du système nerveux, il compare le spasme des bronchioles aux contractions des épileptiques ; outre l'asthme essentiel, il décrit une forme symptomatique dépendant de certaines lésions du poumon. Ce sujet est traité dans le *Dageraad* d'une façon assez sommaire, la grande expérience ne devait venir que dans la suite ; Helmont souffrit beaucoup de l'asthme dans les dernières années de sa vie et eut l'occasion d'en faire une étude approfondie. Dès sa jeunesse il avait eu une santé assez délicate et fut sujet aux catarrhes, plus tard il devint asthmatique ; à l'âge de 63 ans, en décembre 1643, il eut une violente crise d'asthme qui l'obligea à venir respirer devant la fenêtre ouverte, il contracta une pleurésie compliquée d'hémoptisie ; à peine convalescent il eut une rechute à laquelle il succomba.

La lithiase.

Dans l'étude de la lithiase, Helmont a fait preuve d'un esprit clinique remarquable ; il se livra à un travail opiniâtre pour éclaircir la partie chimique du problème ; malheureusement, les procédés d'analyse dont il disposait étaient trop rudimentaires pour aboutir à des résultats pratiques ; il eut cependant le grand mérite d'ouvrir la voie qui devait conduire à la connaissance de la nature du calcul et de son étiologie.

Les facultés enseignaient que le calcul urinaire était du mucus coagulé par la chaleur développée dans l'organe malade : « nous avons déjà démontré qu'en chauffant de la mucosité on n'obtient pas de la pierre, le mucus peut tout au plus se mêler au sable urinaire pour former une boue. Les maîtres se sont trompés ; en voyant le calculeux uriner beaucoup de glaires, ils ont cru que la chaleur, résultant de la présence d'une pierre dans le rein ou dans la vessie était la cause de la maladie. Ils auraient dû remarquer que la mucosité disparaît dès que la pierre est enlevée par la taille ; qu'une simple poussière dans l'œil provoque du larmolement ; que les bronches secrètent beaucoup de glaires quand elles sont enflammées. De même la vessie et les reins produisent une grande quantité de mucosités lorsqu'ils sont tourmentés par un calcul. C'est une réaction habituelle de notre organisme, quand un organe est irrité ou troublé dans son fonctionnement, le mucus, physiologique se transforme en un produit dénaturé et est sécrété en grande abondance. La chaleur ressentie par les reins est due à la présence de la pierre. Les malades ne se plaignent jamais de douleurs à la vessie avant l'apparition du calcul ; ils disent bien que l'urine est brûlante au passage ; mais la vessie elle-même n'est pas douloureuse ; la température de l'urine n'a pas augmenté ; celle-ci est cuisante parce qu'elle renferme un corps étranger ; le même phénomène se produit quand on boit une bière jeune : l'acidité de son ferment rend l'urine brûlante.

« Lorsqu'on urine dans un verre à travers un celui-ci ne retient pas de mucosités et cependant on state au bout de quelques heures qu'un enduit de sa

rouge tapisse la paroi du verre ; ce sable s'était donc formé après le passage de l'urine à travers le linge, sinon il se serait déposé directement sur le fond du vase ; la chaleur n'est pas en cause puisque le verre est froid.

Il existe donc une cause de nature vitale qui produit la pierre.

Paracelse prétend que depuis le péché originel il existe dans la nature une substance qui précipite dans notre organisme comme le tartre dans le vin, elle serait la cause d'un grand nombre de maladies : c'est elle qui se déposerait dans le rein et la vessie pour former le calcul. Nous avons démontré qu'il n'existe ni dans les aliments ni dans les boissons une substance préformée qui se dépose dans notre organisme à la façon des pierres du ruisseau ; le calcul humain est un duelech, un corps nouveau formé par un ferment vital.

Pour déterminer la nature de la substance qui précipite dans l'urine sous forme de pierre, Helmont entreprend l'analyse de ce liquide : « La putréfaction développe un ferment qui décompose les corps ; pour connaître le contenu de l'urine, je la fis fermenter pendant onze jours dans un fumier, je distillai cette urine malodorante jusqu'à la consistance du miel. Le liquide avait une odeur pénétrante, irritait les yeux ; il avait un goût salé de pourriture. Reprenant chaque fois le liquide, je répétai cette distillation à plusieurs reprises ; finalement, le résidu avait la consistance d'une conserve et l'odeur du produit de distillation était encore plus forte. Au bout de quatre distillations, le sel liquide était concentré à tel point que des cristaux jaunes adhéraient au verre dans l'alambic.

» Je versai cet esprit d'urine sur du chlorure d'argent ; le liquide prit une coloration bleuâtre. Je croyais que mon esprit urinaire avait dissous un peu du précipité d'argent et qu'il aurait dissous de même le duelech ; je m'étais trompé ; un morceau de calcul déposé dans ce liquide demeura intact. Cette couleur bleu ciel était due aux traces d'acide nitrique qui n'avaient pu être éliminées du précipité d'argent par les lavages.

» Je pris alors l'esprit d'urine que j'avais en réserve, je le mis dans une cornue de verre et je l'arrosai d'esprit de vin ; je laissai ce mélange à l'étuve tiède pendant quelques

jours ; peu à peu, un liquide clair et concentré vint sur-nager, le col de la cornue se couvrit de cristaux d'une coloration jaune pâle ; je versai le liquide sur de l'eau de vie concentrée, et en un instant il fut transformé en un beau sel blanc ; c'est l'esprit d'urine, l'esprit de vin s'y était combiné, car l'eau surnageait. Cette expérience m'avait appris que l'esprit d'urine se combine à d'autres esprits volatils, mais pas à des précipités terreux comme le chlorure d'argent. De plus, cette combinaison n'est pas un simple mélange, mais un mariage indissoluble engendrant un corps nouveau.

» Dans la suite, j'ai fait fermenter l'urine plus longtemps ; cette fois, la cornue était en cristal blanc. J'avais laissé séjourner le liquide de distillation pendant les fêtes de Pentecôte et je retrouvais ma cornue de cristal recouverte d'un enduit blanc à hauteur du liquide. J'essayai en vain d'enlever ce dépôt avec du sable. J'utilisai alors cette cornue pour distiller le reste de cette urine malodorante et je vis que chaque goutte de distillation dissolvait cet enduit ; l'esprit volatil salin dissolvait le précipité de l'esprit volatil. Je trouvai ainsi ce que je cherchais ».

La coloration jaune de l'urine n'est pas due à de la bile ; une urine incolore teintée au moyen de quelques gouttes de bile a un goût très amer qu'on ne retrouve pas dans l'urine normale. Cette teinte jaune est due à la partie la plus fluide du contenu intestinal qui passe indistinctement dans l'urine et qui contient des produits de décomposition de la bile. Ce stercus liquidum grâce à un ferment de la putréfaction intestinale, solubilise des sels terreux d'origine intestinale ; c'est ce sel terreux solubilisé qui va s'unir à l'esprit urinaire pour se précipiter sous forme de duelech. Comme la solubilité de l'esprit terreux se comporte mieux dans la chaleur, le duelech ne se forme pas vite dans notre vessie que dans le verre.

Helmont compare la formation du calcul au pite ocreux qui se dépose dans un tonneau contenant l'eau de Spa : l'esprit sulfureux et l'esprit ferrugineux tous deux en dissolution dans l'eau limpide ; mais dès l'esprit sulfureux se laisse entraîner par la nature pitante de l'esprit ferrugineux, tous deux se déposent la paroi sous forme d'une pierre ocreuse.

Toutes les urines renferment les substances qui donnent naissance au calcul, un sel urinaire soluble et un précipité tenus en dissolution grâce au stercus liquidum ; pourtant quelques personnes seulement sont lithiasiques. La cause primordiale réside dans l'impression lithiasique reçue par l'archée locale. Cette impression malade peut déjà exister dans la semence par transmission héréditaire ; elle est souvent acquise par l'essence vitale des aliments ; un enfant allaité par une nourrice lithiasique contracta cette maladie dans la suite et dut être opéré trois fois par la taille.

Le traitement de la lithiase consiste d'abord à rechercher une substance dont l'essence vitale soit capable de s'incorporer assez intimement à notre archée urinaire pour enlever cette impression lithiasique à la façon d'un esprit digestif. Les Galénistes prétendent que cela est impossible, puisqu'il s'agit d'un vice de constitution. Cependant, cette tendance à faire des calculs peut être acquise par un mauvais régime, il doit donc être possible d'imprimer à l'archée une autre disposition par l'action d'une essence vitale ayant des propriétés opposées. A l'encontre des Galénistes, nous croyons qu'on peut arriver par la chimie à isoler les essences vitales dans un état si subtil qu'ils s'incorporent dans la racine de notre archée et le purifient des impressions nuisibles ; ce sont les *entia primae* de Paracelse, tel est l'aroph. Paracelse n'en donne pas la composition ; ce nom est la contraction de *aroma philosophorum* et désigne le safran ; par sa couleur dorée celui-ci rappelle l'or, l'objet des recherches des adeptes. Il doit être incorporé dans le pain pour faciliter son assimilation ». J'ai traité par ce remède un lithiasique qui avait émis des calculs à plusieurs reprises ; il prit ce safran deux fois par semaine et est arrivé à l'âge de 80 ans sans rechutes ; son fils souffrant également des reins, fit faire l'autopsie de son père ; ni le rein ni la vessie ne contenaient du gravier ».

» Cette impression lithiasique ne peut être effacée que par un emploi prolongé du remède. Le traitement préventif est très important et, cependant il n'a pas été envisagé jusqu'à maintenant ; le lithiasique n'est pas délivré de son mal par l'enlèvement du calcul pas plus que l'épileptique n'est guéri au sortir de sa crise.

» La seconde partie du traitement consiste à dissoudre la pierre.

» Paracelse connaissait ce secret : l'épithaphe de son tombeau le proclame ; ce qui a déjà réussi n'est plus impossible. Les Galénistes disent le contraire, comme si tout ce qu'ils ignorent ne pouvait exister. Ils prescrivent cependant des remèdes pour dissoudre les petites pierres ; or, les petits caculs sont aussi durs que les grands. Ils recommandent des noyaux de fruits ou des pierres précieuses en poudre et s'imaginent que ces substances inertes vont être assimilées ; ils prescrivent un régime dépourvu de substances mucilagineuses, puis administrent de la coloquinte qui enflamme l'intestin ; ils montrent triomphalement les glaires ainsi produites en disant que cette débacle de mucosité va débarrasser le malade de son calcul. En vérité, depuis Hippocrate, la médecine n'a pas fait de progrès ; chacun s'est contenté de porter à la ronde ce qu'il avait lu, estimant avoir fait beaucoup en copiant et en lisant ce qui avait été écrit, on se borne à le présenter sous une autre forme et avec un nom différent. Voilà ce qu'ont fait les plus savants ; les autres s'en tiennent toujours à leur routine et courent la clientèle ; si un malade guérit, il l'attribue à leur intervention, et cette cure leur donne le droit de tuer cent autres malades avec le même remède.

» Les maladies qui ne guérissent pas sont appelées incurables et celles qui disparaissent naturellement sont attaquées à l'aveugle. Sans bon remède, on ne fait rien de louable ; sans la pyrotechnie, on ne fait rien d'utile, cette science ouvre l'esprit sur toutes les choses qui concernent notre art.

» J'essayai diverses plantes, leurs essences sont trop faibles pour dissoudre la pierre : leur action se borne à éliminer le gravier et à nettoyer le rein. Voyant que les oiseaux digéraient des pierres, j'eus la naïveté d'administrer à mes malades de la muqueuse d'estomac de l'oiseau qui se fermente et ne parvenait évidemment pas au rein, ce ferment acide ne parvenait évidemment pas au rein, était détruit dans l'intestin. J'expérimentai également le salpêtre parce que je le voyais dissoudre la pierre dans les grottes et les carrelages des vieilles maisons ; je même un extrait de vers récoltés dans un terrain où il se produisait en présence d'un morceau de pierre.

» Malgré les insuccès, je continuai mes recherches, je persistai à croire que Dieu n'a pas créé le médecin pour faire uniquement de la médecine palliative, et qu'il devait avoir mis dans la nature un remède contre ce grand mal. Je me remis à distiller les urines ; elles diffèrent peu dans leur composition, toutes contiennent les substances qui précipitent en duelech ; cependant, peu de personnes font des pierres : il existe donc dans l'urine un produit qui empêche cette sédimentation ».

Helmont poursuivit alors ses recherches et crut trouver ce dissolvant dans le *stercus liquidum* ; par des distillations successives, il arriva à isoler un produit sans odeur et non irritant et prétend que cette substance dissolvait le duelech ; il en fit un élixir.

L'expérimentateur semble avoir récolté beaucoup d'illusions au cours de ses recherches ; il entra dans une voie nouvelle, toute enveloppée de ténèbres ; il s'impose à notre admiration par la passion scientifique qui l'animait, la ténacité avec laquelle il poursuivait son but ne disposant pour s'orienter que des connaissances rudimentaires de l'époque. Même lorsqu'il sacrifia aux erreurs courantes, notamment dans la doctrine des signata, il s'efforce d'adapter le remède à la théorie vitaliste : « les essences vitales des pierres, même quand elles sont obtenues par distillation, gardent leur nature pierreuse et ne peuvent s'incorporer à notre archée ; par contre Dieu a créé une pierre végétale qui est plus assimilable, il l'a placée dans les fruits ; ces noyaux ne sont pas comestibles, leur présence dans les fruits n'a aucune utilité, cela montre qu'ils ont une autre destination, la nature pierreuse est leur signatum, elle indique leurs vertus thérapeutiques ». Helmont raconte alors un essai naïf qu'il tenta pour retirer le principe vital des pépins de nèfles ; il les pulvérisa avec du sable et du sel gemme. Ce mélange scellé dans un cruchon de gres était enfoui en terre pendant un an et il s'imaginait ainsi faire absorber par le sable la vie moyenne de la semence. La biologie végétale à cette époque était inexistante, rien ne venait réfréner l'imagination du poète.

Dans le chapitre consacré à la formation des pierres dans la nature, Helmont signale, non sans malice, un re-

mède en usage dans le couvent du Rouge Cloître « l'eau est très pierreuse, elle a le goût et l'odeur de la pierre ; dans la fontaine de la sacristie, il se forme de gros dépôts de pierre, on doit les enlever à la hache. Les moines se plaignent que cette eau leur donne des coliques ; ils évitent cet inconvénient en faisant une bière contenant des semences de carotte, ils combattent ainsi la nature pierreuse de l'eau par l'essence vitale de cette semence.

* * *

Les maladies produites par sorcellerie.

La grande épidémie de démonomanie qui sévit en Belgique pendant plus d'un siècle atteignit son apogée sous le règne d'Albert et d'Isabelle. Helmont avait suivi le cours de del Rio sur la magie. Ce jésuite était un ancien magistrat, il jouissait d'une grande réputation et avait publié un ouvrage important sur la magie : les *Disquisitiones magicæ* servaient de guide aux magistrats chargés d'instruire les procès de sorcellerie. Il n'est pas étonnant que l'élève du fameux persécuteur des sorciers ait partagé l'erreur commune. Comme la plupart des savants de son époque, Helmont fut dérouté par cette curieuse psychose collective ; comment mettre en doute ces accusés paraissant sains d'esprit qui venaient avouer spontanément des pactes imaginaires qu'ils avaient conclus avec le diable ? Cependant, dans l'observation de ces maladies attribuées à la sorcellerie, Helmont fit preuve d'un remarquable sens clinique ; qu'on en juge par cette description :

Dans la paralysie, le membre est impotent parce que le souffle nerveux ne peut passer, un ou plusieurs étant obstrués. Mais chez l'ensorcelé les nerfs ne sont altérés, l'esprit malin envoie une inhibition dans l'arche c'est-à-dire dans le principe vital du membre, c'est pourquoi tous les remèdes qui servent à désobstruer le membre ne servent à rien, qu'ils soient internes ou externes.

Les maladies nerveuses qui ont attaqué l'esprit en lui inculquant une mauvaise tendance par une impression morbide ont toujours un substratum ou l'altération du principe vital est logée dans le

veux. En cela, elles se différencient des maux produits par sorcellerie, celle-ci n'habitent que l'esprit, tous les remèdes qui s'adressent au corps sont vains, tandis que les moyens qui attaquent l'esprit sont efficaces. Ainsi un membre déformé par sortilège reprend sa forme sans l'aide du chirurgien, en faisant simplement ingérer une teinture de corail. Cependant, si l'on n'y fait obstacle, le diable peut revenir et reproduire cette déformation quelques jours plus tard. Comme de tels remèdes ne sont pas encore de préparation courante, on recourt en désespoir de cause à des guérisons miraculeuses au moyen d'objets bénits. Si l'inhibition est due à l'action du diable cela peut réussir : le démon étant en fuite, l'archée retrouve son repos. Le diable n'aime pas de revenir à un endroit d'où il a été honteusement chassé ; pourtant, il laisse un terrain propice et les sorcières peuvent continuer sa besogne. Dans ces conditions, les dits moyens réussissent rarement ; il appartient alors à Dieu seul, sans aucun intermédiaire de faire respecter son nom en faisant un miracle.

Dans son opuscule sur les cures naturelles opérées par le magnétisme animal, un manuscrit qui n'était pas destiné à la publication, l'auteur exprime son opinion avec plus de franchise. Il considère comme des phénomènes naturels dus à l'action du magnétisme animal la plupart des manifestations morbides qu'on attribuait à l'intervention du diable ; notamment l'inhibition spéciale que provoquaient les sorcières par le procédé des ligatures, les curieuses maladies de langueur obtenues par envoûtement, les passions nées sous l'influence des philtres d'amour ; il prétend que les yeux des sorcières émettent un fluide comparable à celui que possède le basilic, cet animal qui paralyse ses victimes du regard. Helmont fait remarquer que les exorcistes ont tant d'insuccès parce qu'ils débitent leurs formules avec trop de mollesse ; ils ne peuvent réussir s'ils ne savent mettre en jeu les vertus magiques de l'esprit.

L'Inquisition estima que le médecin flamand tournait les exorcistes en dérision, son interprétation des pratiques de sorcellerie lui parut suspecte d'hérésie. Helmont avait particulièrement aggravé son cas en attribuant à une force magnétique les guérisons opérées par les reliques des

saints. Les inquisiteurs demandèrent en outre l'avis de professeurs en médecine sur les cures relatées dans cette brochure. Helmont avait cité trois cas invraisemblables que Paracelse prétendait avoir guéri à distance par son fameux *unguentum armorium*. Les médecins ayant répondu que de telles guérisons ne pouvaient être que l'œuvre du diable, le Maître bruxellois dut comparaître devant le tribunal inquisitorial ; on lui demanda notamment ce qu'il entendait par « vertu magique de l'esprit », il déclara qu'elle consiste en une forte volonté, une imagination fervente et confiante. Pour Helmont, le diable aussi voulait être suggestionné (1).

L'opuscule sur le magnétisme animal n'est pas l'œuvre d'un mystique ; le médecin brabançon avait alors 29 ans, il était fortement imprégné des doctrines de Paracelse dont il se disait le disciple et c'est tout naturellement qu'il accéda au désir de Goclenius lorsque celui-ci vint lui demander de défendre les écrits du maître bâlois qu'on accusait d'avoir préconisé des pratiques de sorcellerie. Dans cet article de polémique Helmont n'a pas pour but de recommander l'*unguentum armorium* dont il n'avait aucune expérience, il se contente de défendre la thèse que certaines substances peuvent avoir une action à distance et il tâchait de donner une explication naturelle à des faits que les savants de son temps voyaient l'intervention du diable. Comme il advint souvent à cette époque dans les faits que le savant apportait à l'appui de sa thèse, les uns étaient observés ; à d'autres il donnait une interprétation naturelle. Il comparait cette action à distance à la force magnétique qui attire l'aiguille aimantée vers le pôle, à l'attraction de l'ambre jaune, à l'influence qu'exerce le soleil sur le magnétisme ; il attribuait à un phénomène analogue les faits que qu'il avait cru découvrir dans le saphir. Il citait des observations qui lui paraissaient de nature à expliquer l'action « sympathique » de l'onguent : Un soldat qui avait perdu le nez dans une bataille dut subir une

(1) Les documents concernant ce procès ont été publiés par Broeckx dans les Annales de l'Académie d'Archéologie, 1852, 1853, p. 277 à 327 ; p. 341 à 367 ; 1856, p. 306 à 350.

par la méthode italienne, le lambeau cutané s'atrophia dans la suite ; Helmont apprit que le sujet, donneur de la greffe était mort vers la même époque et il voyait une corrélation dans cette coïncidence. Il avait aussi été frappé par une pratique populaire qui consistait à faire disparaître les verrues en les frictionnant contre la tranche d'une pomme coupée en deux ; la verrue se flétrissait à mesure que la pomme pourrissait. Ce phénomène a reçu une interprétation scientifique en ces dernières années ; il est établi que les verrues peuvent disparaître par suggestion. Helmont invoque également l'action à distance qu'on observe quand un objet vibre à l'unisson d'une note de musique.

Dans cet article de polémique l'auteur donne libre cours à son imagination et apporte tous les arguments qui lui semblaient propres à soutenir les théories de son maître ; on ne peut y voir une manifestation de mysticisme.

La syphilis.

Le maître bruxellois s'intéressa également à la syphilis ; depuis le siège de Naples (1494), elle régnait à l'état épidémique dans toute l'Europe.

Les prédicateurs, selon la coutume de l'époque, attribuaient le mal à la colère divine ; c'était un thème impressionnant pour ramener les hommes au bien ; ils trouvaient dans les prédictions sybillines des saints de nombreux textes pour étayer leur thèse. Helmont a l'esprit trop combattif pour s'abstenir de donner son avis, mais le sujet était délicat pour un écrivain suspect d'hérésie ; il s'en tire selon sa manière habituelle, en mélangeant ses critiques d'affirmations orthodoxes : « Nous lisons dans la légende de St. Dominique et dans les révélations de Ste Brigitte que Dieu leur fit cette confidence ; étant irrité par la méchanceté des hommes il s'appréta à lancer trois javalots sur le monde. Peu de temps avant l'apparition de la syphilis, Ste Colette eut la même vision et St Valentin Farrer, qui habitait Valenciennes, vit au même moment en songe la sainte agenouillée devant le Ste Trinité. Le saint homme est venu en Flandre pour prêcher sa vision ;

nos flamands l'ont compris et beaucoup se sont convertis ; il a rencontré ensuite Ste Colette à Gand et celle-ci lui a confirmé que Dieu lui était apparu ayant trois lances à la main. Elles étaient destinées à punir les trois péchés capitaux sous lesquels le monde étouffe ; contre l'orgueil, il emploie la flèche de la faim et de la misère ; contre l'avarice et le vol, il envoie la guerre qui ruine l'avare et chasse l'ecclésiastique cupide ; enfin au luxurieux il jette la lance des maladies contagieuses. Les prédictions ont été faites tant de fois et à des saints différents, cela doit nous faire réfléchir, car Dieu annonce tout ce qu'il fait à ses saints serviteurs. Donc, lorsque par le temps les péchés se sont accumulés en un tas suffisant, ils se sont putréfiés et Dieu en a lancé un javelot en pleine chair ; la syphilis en est née, et toutes les maladies acceptent avec soumission ce nouveau poison qui les aggrave.

Les astronomes prétendent qu'il existait une disposition particulière des étoiles à l'apparition de la syphilis ; cette assertion ne mérite aucune créance. Paracelse a bien connu la syphilis et ses remèdes ; il l'attribue à une déviation de la lèpre ; il n'est pas étonnant que cet homme si clairvoyant n'ait pas reconnu l'origine de la syphilis puisqu'elle résulte du jet d'une flèche. De même nous devons croire sous peine d'être damnés que les anges en répandant des bouteilles feront périr le tiers des hommes ».

Helmont constate que depuis l'apparition de la syphilis, le cadre nosologique s'est complètement transformé, les maladies sont devenues plus fréquentes et se présentent sous des formes nouvelles, elles ne répondent plus à la description des anciens auteurs, les remèdes habituels ne produisent plus le même effet. Il suppose qu'en dehors de la syphilis qui se manifeste par les symptômes courants (appelés aujourd'hui primaires et secondaires), il existe des formes hybrides ; celles-ci résultent de l'accolement du germe syphilitique à une maladie ordinaire ; le produit de ce croisement n'est plus de la syphilis, de même qu'un mulet ne peut être appelé un cheval. Elles surviennent chez des personnes qui ont une prédisposition morbide ou couvent une maladie latente ; elles se développent aussi

lorsqu'une maladie classique survient dans un organe incomplètement guéri qui recèle encore le germe syphilitique. Ainsi se produisent de grands ulcères, des douleurs rongeantes dans les os, des abcès, des tumeurs, des végétations. D'autres fois, le germe se lie à des paralysies, de la surdité, de l'hydropisie, du rhumatisme, de l'ictère, des fièvres.

Helmont se faisait une idée assez exacte de l'imprégnation de l'organisme par le virus syphilitique ; malheureusement, avec sa fâcheuse tendance à généraliser, il voulut voir dans la fièvre morveuse qui régnait également à cette époque, une maladie fébrile ordinaire développée sur un terrain syphilitique ; il explique par un processus analogue l'apparition de certaines fièvres pestueuses à allures anormales.

Le grand adversaire de l'école galénique se trouvait sur un terrain favorable, dans le traitement de la syphilis, pour combattre la doctrine des humeurs. Les écrivains de l'époque ont laissé une description dramatique des tortures infligées aux malheureux syphilitiques qui devaient « passer par les grands remèdes ». Le malade était d'abord préparé par des saignées, des purgations, des lavements et une diète affaiblissante ; en même temps, on le gorgeait de tisanes dépuratives. Ensuite, il était soumis à une cure de sudation dans une chambre surchauffée ; les gravures de l'époque nous montrent un perfectionnement de ce supplice ; il consistait à placer le malade dans une étuve d'où l'on voit émerger sa face angoissée. Les frictions mercurielles complétaient la cure ; elles étaient appliquées selon les préceptes galéniques ; pour éliminer les humeurs pécantes, on entretenait pendant quelque temps une abondante salivation.

Helmont dans son langage hyperbolique pouvait dire que cette médication avait affaibli la race pour quatre générations. Le traitement mercuriel comptait d'ailleurs de nombreux adversaires dans le corps médical ; Senner-tus (1), un des savants les plus éclairés de cette époque, tout en défendant le mercure contre les attaques dont il était

(1) *Senner-tus opera omnia*, Tome III, Cap. XXI, p. 592.

l'objet, réserve son emploi pour les cas de nécessité urgente quand la gaëac et la salsepareille n'ont pu amener la guérison.

Helmont se servait dans le traitement de la syphilis des arcanes de Paracelse dont il avait retrouvé la composition ; elles contenaient le mercure sous une forme très assimilable et donnaient des guérisons qui devaient paraître extraordinaires. On trouve la description d'une de ces cures dans le *Dageraad* à l'endroit où l'auteur défend cette idée judicieuse que beaucoup de plaies guérissent par des remèdes internes : « Aristote prétend que les plaies externes doivent être guéries par des moyens externes et maintenant encore la majorité des chirurgiens sont de cet avis ; l'histoire de ce malade démontrera leur erreur : Un soldat avait rapporté la syphilis à sa femme ; la malheureuse était rongée par un énorme ulcère qui couvrait le bras jusqu'au coude et se prolongeait au devant de la poitrine jusque près de la gorge ; il y avait également des plaies sur le ventre et sur les cuisses. Cette femme fut amenée à l'hôpital. Les nonnes la reçurent à contre cœur, et comme il s'agissait de la femme d'un militaire, le chirurgien barbier de l'armée vint l'examiner. « Il versa sur les plaies un peu de hennep dissous dans de l'eau forte diluée. Cela provoqua des douleurs épouvantables. Lui ayant demandé pourquoi il faisait cela, le chirurgien me répondit que la douleur ferait arrêter le cœur plus vite ; que la malade ne pouvait plus guérir, ayant un cancer généralisé. Lorsque la nonne entendit le mot de cancer elle s'empressa de dire que la règle de son ordre ne l'obligeait pas à soigner le cancer, la lèpre ou la syphilis. L'après-midi, la femme, transportée dans un faubourg aux portes de la ville fut abandonnée sur un fumier. Un paysan en eut pitié, il lui construisit une tente au moyen de quelques branchages, lui donna une couverture et me demanda de la soigner. Cette femme guérit en 28 jours en lui administrant à huit reprises l'arcane coralin de Paracelse ; à défaut de linges le paysan lui fit des pansements avec des feuilles de choux ». Cette histoire est relatée par Adelung comme une preuve de charlatanisme, elle paraît cependant toute naturelle quand on songe que l'arcane coralin était un composé organique de mercure préparé avec du blanc

d'œuf ; ces énormes ulcérations guérissent facilement sous l'influence d'un traitement spécifique. Pour comprendre l'attitude de la religieuse il faut savoir qu'il existait à ce moment un conflit à l'état aigu entre la ville et les religieuses qui desservaient l'hôpital de Vilvorde, celles-ci payaient une redevance pour ne pas devoir traiter ces maladies (1).

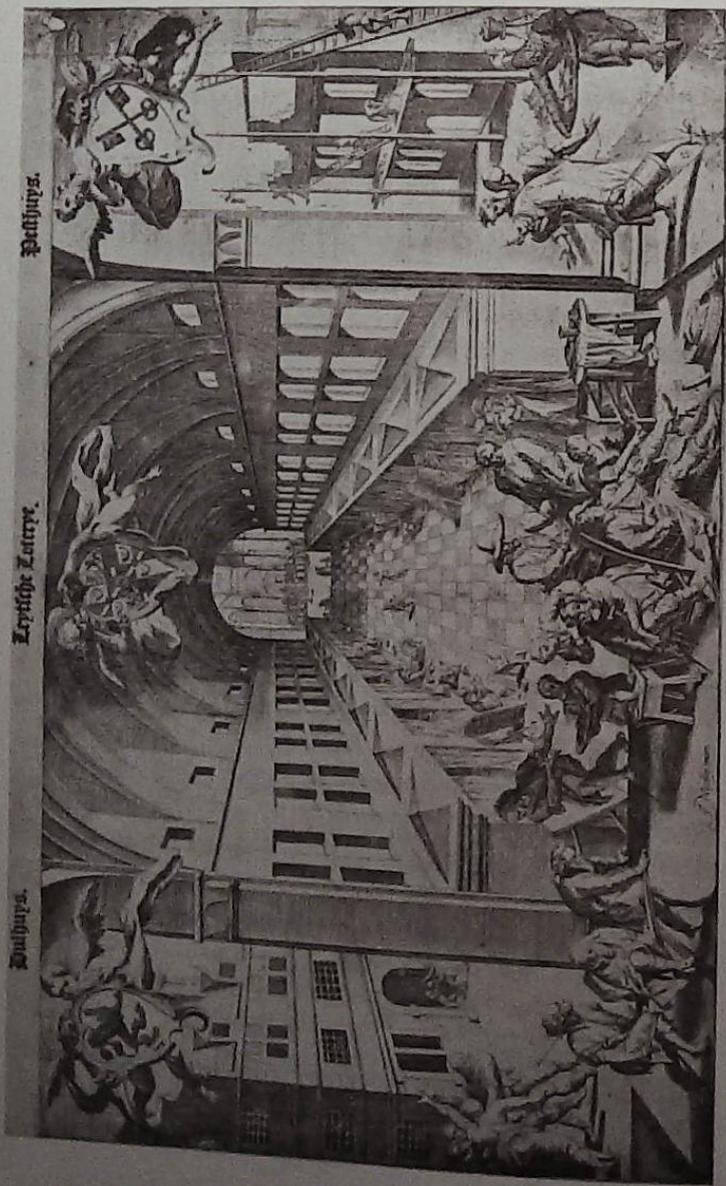
La Peste.

Au début du XVII^e siècle, la peste régnait dans le pays à l'état endémique ; il y eut en outre deux grandes épidémies en 1625 et 1635 et d'autres plus localisée issues du siège d'Ostende en 1604 ; le mal avait nécessité à Bruxelles la création de plusieurs hopitaux de pestiférés. Alors que beaucoup de médecins se désintéressaient de ces malades, prétendant que le traitement des plaies appartenait aux chirurgiens, Helmont fit courageusement son devoir. Pendant trois ans il s'occupa de ces malheureux ; il avoue avec simplicité qu'il y était surtout poussé par la curiosité scientifique, les remèdes dont il disposait étant peu efficaces.

Les commentateurs ont délaissé le *Tumulus pestis* ; quelques-uns se bornent à dire que c'est la partie la plus faible de l'œuvre du maître. Cet écrit porte en effet des signes évidents de déchéance ; l'exposé est décousu ; le traité débute par le récit d'un songe ; bientôt l'auteur perd le fil de son sujet et entame une longue jérémiade contre la médecine depuis les temps les plus reculés ; il ne voit chez les médecins que lucre et ignorance ; par contre il

(1) L'hôpital de Vilvorde était desservi par les sœurs Augustines. En 1577 la ville déclare qu'elle prendrait un endroit convenable pour soigner les pestiférés, à condition pour l'hôpital de payer 40 florins par an ; plus tard les religieuses résilièrent ce contrat et reconnurent qu'elles étaient tenues de soigner les pestiférés comme les autres malades. Il y eut plusieurs fois des contestations entre la ville et l'hôpital au sujet de l'entretien des pestiférés. Il existe différentes conventions entre la ville et les maîtres de peste, l'une d'elles fut signée le 14 mai 1593. — WAUTERS : *Les environs de Bruxelles*, 1855, Tome II, p. 517.

s'attarde à parler longuement de lui-même et raconte les événements de sa carrière avec une certaine fabulation ; on y rencontre des détails puérils dictés par des considéra-



Un hôpital au XVII^e siècle. Sur les côtés deux bâtiments distincts, l'un, à droite pour les pestiférés, l'autre à gauche pour les aliénés. Gravure de J. Nicolay. (Cabinet des Estampes, Bruxelles).

tions de famille. L'auteur expose alors d'une façon théâtrale, dans un style ampoulé, l'histoire d'Hippocrate refusant les dons d'Artaxercès ; puis subitement on retrouve Helmont tel qu'il se révèle dans le *Dageraad* ; la phrase

reprend sa clarté, sa concision, son ton enjoué, pour fléchir de nouveau dans la suite. Cette inégalité s'explique aisément quand on confronte le texte de l'*Ortus* avec celui de l'ouvrage flamand. On constate ainsi que le *Dageraad* a servi de canevas ; l'auteur en a fait une traduction presque littérale mais il y a fait des corrections et de nombreuses additions, le texte original ne contient pas cette littérature déplaisante ; le traité de la peste ne cède pas en valeur aux autres opuscules ; malheureusement après avoir terminé son ouvrage, l'auteur y a fait des ajoutes sans coordonner le texte et la fin du livre flamand est également assez décousue.

Pour se mettre en règle avec les croyances de son époque, Helmont reconnaît deux sortes de pestes, l'une envoyée par Dieu, l'autre formée dans la nature ; il ajoute prudemment que la faiblesse de son esprit ne lui permet pas de comprendre la profondeur de la Justice divine et qu'il ne parlera que de la peste naturelle. Mais bientôt son caractère combattif l'emporte :

« Dès l'antiquité, la peste a été considérée comme une punition de Dieu ; pour la conjurer les païens invoquaient leurs idoles, les chrétiens s'adressent au Père Éternel et aux saints. C'est vrai, il y a certaines pestes qui viennent de Dieu et on ne peut les éviter ; cependant, toutes les pestes ne sont pas surnaturelles. Les médecins étant incapables de guérir ce mal, la plupart des peuples ont cru que c'est une punition du ciel ; les mahométhans et les calvinistes ne la fuient même pas, ne voulant pas contrarier les dessins du Très-Haut ; pour les Anglais, c'est un fléau et non une maladie.

» Les savants distinguent une forme épidémique qui vient du ciel par l'intermédiaire des astres et une autre endémique attribuée à la pourriture du sol. Astrologues et médecins s'entendent pour accuser les étoiles de corrompre l'air et les eaux. Paracelse va plus loin ; il prétend que nos péchés s'accumulent dans le ciel et qu'en punition dans le cou, aux aisselles et dans les aines. Je proclame ici ma foi : le ciel ne porte en lui ni mort ni pourriture. La destination du ciel est de célébrer la gloire du Créateur ;

de nous apporter, avec la lumière, la joie et la santé ; il n'est pas souillé de nos péchés, le domaine du péché et du diable est dans cette vallée de larmes. Je crois plus à la parole du Seigneur qu'à celle des astrologues. Il a dit que le firmament nous indiquera les jours et les années. Le ciel produit aussi les changements de temps et les orages ; il agit sur notre organisme par le froid, le chaud, l'humidité, la sécheresse et peut ainsi avoir une influence sur nos forces en créant des causes adjuvantes dans nos maladies. Les astrologues ressemblent aux charlatans qui font de leurs onguents une panacée ; parce que les constellations président au temps ils en font des dieux distributeurs de bonheur et de malheur, des conseillers et des juges. Nous voyons la peste enlever dans une place la plupart des vivants et la ville voisine, grâce à une bonne surveillance, reste indemne ; les deux endroits subissent cependant les mêmes influences du ciel. Faut-il supposer qu'un ange est venu apporter le mal ? Il s'agit alors d'une peste surnaturelle et comme médecin elle ne peut nous intéresser. Même si l'on veut faire intervenir le ciel sans nécessité, il faut convenir que l'ange trouvera plus facilement le germe pesteux sur terre, il ne doit pas l'apporter du ciel. Si la peste nous était envoyée comme punition, le ciel se tromperait chaque fois que le mal atteint un enfant ou un homme vertueux. Dieu se servirait d'un mauvais juge qui frappe l'homme bon au lieu du méchant. Les savants doivent encore nous expliquer pourquoi deux pestes si différentes d'origine ont la même évolution et les mêmes symptômes. Le livre des Rois et l'Apocalypse attribuent aux anges la fonction de nous apporter la peste. Il n'est pas permis de nous écarter de ce texte. Puisque cette peste divine ne blesse que le cou, les aines et les aisselles, les nombreuses autres formes de la maladie ne seront pas des pestes.

» Si la peste est une plaie et non une maladie interne, pourquoi conseille-t-on des sudorifiques ? De tels moyens pourront-ils détourner les traits célestes ? En réalité, bubons et éruptions ne sont que des symptômes ; lorsqu'on excise une plaque de gangrène pesteuse, on n'enlève pas la maladie.

» La peste nous vient par des causes naturelles, même celle qui nous est envoyée par Dieu. Les anges ne

nous apportent pas la peste dans des bouteilles comme il est dit dans l'Apocalypse ; ils trouvent les germes dans les pourritures du sol et si le Seigneur permet au diable de susciter la peste l'esprit malin qui ne peut rien créer doit aussi employer des moyens naturels.

» La peste naît dans les endroits où se forme la pourriture. Après les guerres et les sièges, une des causes les plus habituelles des épidémies est l'ensevelissement des cadavres à une profondeur insuffisante ; les païens enterraient beaucoup mieux que nous. Ce n'est pas en vain que le Seigneur a prescrit d'ensevelir les pendus avant le coucher du soleil ; que tout Israélite devait avoir sur lui une cuiller pour enterrer ses déjections ; que tous ceux qui avaient touché un cadavre étaient impurs et devaient se purifier ; tout cela dans le but de ne pas contaminer l'air. Il est donc déplorable qu'on laisse les pendus à la potence pour servir d'exemple ; ces cadavres empoisonnent l'air ; on les sent d'une demi-lieue à la ronde. De même, il est regrettable que les soldats n'enterrent pas plus profondément leurs morts.

» Nous ne reconnaissons que deux causes aux phénomènes naturels ; la matière et son principe vital. La matière doit être en rapport avec son agent vital ; ici la matière est une vapeur qui porte un poison particulier en même temps que son agent vital. Cette matière impondérable est apportée dans l'organisme du dehors ; le poison qu'elle contient existe déjà à l'état préformé ou est encore à l'état de chaos et reçoit son achèvement dans le corps humain. Quelquefois, il naît en dedans de nous et y devient virulent. Comment expliquer autrement qu'il y a des cas où on ne trouve ni contagion ni cause externe ?

» Chaque maladie a sa propre substance qui habite notre corps comme un hôte étranger. Jusque maintenant, on croit que la guérison consiste à améliorer un symptôme ; les écoles disent que les maladies doivent être guéries par les contraires et qu'en évacuant les humeurs corrompues on enlève le mal. Les maladies sont des créatures distinctes qui ont leur substance et leur architecte particuliers. Tant qu'elles existent en dehors de nous étant encore suspendues dans le sol ou dans l'eau, ce ne sont pas des maladies ;

elles le deviennent lorsque leur archée est devenue notre hôte et que par sa nature sauvage elle entre en conflit avec notre esprit vital ; repoussées par notre régent vital, elles constituent un élément de désordre jusqu'à ce qu'elles soient éliminées de l'organisme.

» Toutes les pestes ont le même agent causal ; de même qu'un grand feu ne diffère pas d'un petit. Dans cette maladie, il y a différents symptômes, d'après la constitution du malade, le degré d'appropriation du germe, l'importance du bouleversement de l'archée. La substance de la peste dans son principe est un air corrompu, non de l'air véritable, mais une vapeur plus impondérable que l'air, semblable à la semence invisible qui existe dans toute génération ; on peut la comparer à l'odeur impondérable de certains tonneaux qui communiquent leur moisissure à tous les vins qu'on y verse. Le germe de la peste est une vapeur moisie (*verdufheyt*) de la terre qui se transforme en peste ; car il est prouvé que la terre est la source de toute moisissure. Ce germe peut aussi naître en nous, puisqu'il y a des pestes qui n'ont pas de causes connues. Cette vapeur de moisissure, qu'elle soit exogène ou endogène, pour devenir maladie doit d'abord subir en nous une appropriation par un ferment humain vivant. Ce milieu où le germe pestueux reçoit son appropriation s'appelle le tartre sanguin, quoiqu'il ne ressemble en rien à du tartre ; c'est une substance non définie, un produit nuisible qui se développe dans le sang, lorsque notre organisme fait une mauvaise cuisine.

» Cependant, il existe encore un autre facteur qui intervient dans la peste, venue du dehors ; l'archée doit permettre l'appropriation, ce qui arrive quand l'archée est effrayée ; la peur est un grand propagateur de la peste, l'accumulation du tartre sanguin n'est donc que l'appropriation du milieu pour recevoir le mal. Devant un ennemi aussi effrayant que la peste, l'archée perd les rênes de la direction, elle est abasourdie et laisse entrer l'ennemi dans la place ; l'appétit disparaît ; la digestion s'arrête, les aliments pourrissent. D'après la nature des déchets, il survient des symptômes divers ; s'ils sont lourds, ils produisent un sommeil pesant ; s'ils sont irritants, ils donnent

un violent mal de tête ; si la pourriture est avancée, ils provoquent des vomissements, de la frénésie ; les déchets s'accumulent dans l'organisme, la fièvre s'allume, le tartre sanguin devient un élément de désordre et développe dans l'organisme des bubons et des abcès ».

Pour démontrer la puissance de l'imagination, Helmont cite des exemples. Le premier est un fait admis à cette époque (1) et qui, actuellement encore, a créance dans le public, une femme enceinte à la suite d'une frayeur, d'une envie, peut imprimer une marque à l'enfant qui va naître. Le seconde est une constatation dont il existe maintenant de nombreux exemples dans la littérature médicale ; un homme, à la suite d'une forte commotion nerveuse peut blanchir en une nuit. La peur peut donner la maladie, de même qu'elle occasionne parfois la mort. Dans une compagnie de soldats, douze hommes désignés par le sort devaient être pendus, un gentilhomme en prenant son billet se vit déjà à la potence et tomba mort sur le coup.

La peur, pour agir, doit être fructifiée par une croyance ; l'homme peureux croit déjà avoir le germe en lui en regardant un pestiféré ; il ne contractera pas la rage en voyant un chien rabique, parce qu'il sait que cette maladie ne se communique pas sans morsure. Dans la peste, on ne voit pas le mode de contamination ; tout est grossi parce qu'on ne voit rien ; c'est la panique qui se produit la nuit dans une place assiégée à l'annonce que l'ennemi reçoit du renfort. Par contre, celui qui se croit invulnérable échappe à maint danger.

La peur de l'archée est encore autre chose que la peur morale ; un homme peut être courageux et avoir une archée craintive ; c'est ainsi que les enfants qui ignorent le danger peuvent contracter la peste.

Il est aussi à noter qu'un homme guéri de la peste n'est plus si facilement contaminé, bien qu'il en garde un affaiblissement de l'organisme ; l'archée ayant déjà fait connaissance avec son ennemi, ne s'en effraye plus ; l'ayant déjà vaincu, elle a plus de confiance en elle-même.

(1) Sennertus. Tome II. De Peste, Livre IV. Cap. II, p. 144.

Helmont se préoccupe ensuite d'avoir un signe certain pour le diagnostic de la peste ; son désir n'était que trop fondé, il est certain qu'au cours de ces épidémies on confondait sous le nom de peste les maladies fébriles les plus disparates. Toute maladie nouvelle apparaissant sous forme épidémique était rangée dans les pestes (1).

« Le diagnostic de la peste est très délicat, le médecin encourt une grande responsabilité tant au point de vue du malade que de l'entourage ; il ne doit se prononcer qu'à bon escient ; on ne trouve de signes certains ni dans l'examen des urines, ni dans la forme du pouls ni dans l'allure de la fièvre. La peste est une fièvre compliquée de symptômes cérébraux, mais il existe d'autres fièvres cérébrales. La peste se manifeste par des bubons, des bulles ; ces symptômes se rencontrent aussi dans d'autres affections fébriles. Les taches noires qu'on trouve dans la peste existent également dans le tavadillo (grippe espagnole). La peste provoque des gangrènes ; ces mortifications de tissus se produisent aussi dans l'anthrax ; il est vrai que la gangrène de l'anthrax n'est pas si noire. Certes, l'apparition d'un de ces signes accompagné de fièvre donne une forte présomption ; mais comme il y a des pestes où les taches noires n'apparaissent qu'après la mort il serait utile de connaître un moyen qui permît de faire le diagnostic avant l'apparition de ces signes extérieurs. Cela peut se faire au moyen d'un saphir non taillé ; lorsqu'on irradie la peau du malade pendant une heure en faisant traverser les rayons du soleil à travers cette pierre, on provoque la formation d'une tache noire ».

Dans la première partie du *Dageraad* (p. 50) l'auteur raconte que, lors de ses visites aux pestiférés, il n'avait pu leur être d'une grande utilité ne disposant que des remèdes usuels ; depuis, au cours de ses travaux de laboratoire il avait perfectionné la préparation du soufre et il reconnaît

(1) Quis unquam ante annum 1510 Pestem illam viderat quam Franci « La coqueluche » nominavunt. Quis ante 1546 Pestem illam cognovant quae Gallias potissimum devastabat, quam proeter Parreum. Rondeletius etiam describit et vocat « Trousse Galant » et quod plus in divites quam in pauperes saeviret. G. MARCOUIS. *Decas Pestifuge*, 1627, page 33.

à ce remède, déjà employé par Hippocrate, une grande efficacité. Il présente le sujet sous une forme allégorique pour lui donner plus d'attrait : Son ange gardien lui a confié que le médecin de Cos employait un mélange de soufre et de sel et se servait d'un soufre purifié qui brûle facilement sans laisser de résidu. Hippocrate faisait des fumigations, le soufre donne une fumée noire comme de la suie ; cette vapeur est aussi subtile que le germe de la peste et constitue le vrai remède. On a longtemps discuté entre savants si le sel venant de Gènes pouvait être contaminé par la peste, ces dissertations sont oiseuses, tout ce qui est susceptible de prendre une odeur (*verduftheyt*) peut se contaminer par le poison de la peste. De tous les corps, le soufre seul n'est pas soumis à la souillure et ne peut s'infecter. Le soufre, tel un feu, consume l'odeur pestilentielle, de même qu'il enlève l'odeur de moisi d'un tonneau. Cette substance détruit tout poison, celui qui donne les démangeaisons dans la gale comme celui qui détermine le prurit d'origine interne. Le soufre contenu dans les gisements tue la végétation d'une région ; il est donc naturel qu'il détruise l'odeur pestilentielle du tartre sanguin. Dans la région du Sas de Gand un régiment composé de Napolitains et d'Allemands fut décimé par la maladie ; les Allemands, qui avaient enduit leur linge de poudre à canon pour se protéger contre les poux, furent épargnés à cause du soufre contenu dans la poudre ; ils n'eurent que quelques décès à la suite de dysenterie.

Hippocrate n'employait pas de préservatifs (*Zenexions*), il recommandait de se frictionner avec de la fleur de soufre. Comme remède interne, il préparait un mélange de soufre et de sel tous deux purifiés par l'action de la chaleur ; cette mixture dissoute dans l'eau chaude constitue un excellent sudorifique. L'eau lave l'organisme, le sel balaie les résidus et le soufre détruit le germe de la peste. Après chaque crise de transpiration, le malade reçoit une nourriture légère et un vin généreux pour relever le moral.

On conseille de tenir un morceau de myrrhe sous la langue. La myrrhe empêche la putréfaction des substances inertes, elle ne suffit pas pour défendre ce qui est en vie ; à l'état naturel elle est trop grossière pour atteindre le

poison subtil de la peste. Pour la rendre efficace il faut la dissoudre dans l'alkahest de Paracelse ; mais quel est l'heureux mortel qui possède ce secret ? »

En terminant Helmont donne son opinion sur le remède secret qu'on attribuait à Hippocrate et qui paraît être un extrait de vipère ; il émet une hypothèse sur sa préparation et utilise le sujet pour donner à son livre le mot de la fin ; c'est un trait dédaigneux pour ses ennemis : le serpent ennemi de l'homme est destiné à le sauver : Heyl uyt onse vyanden !

Dans la suite, le *Dageraad* a été augmenté d'un supplément qui n'ajoute rien à la valeur de l'œuvre. Ce sont d'abord quelques détails complémentaires sur le traitement ; une remarque sur le danger des saignées et des drastiques qui contrarient la transpiration ; l'auteur est devenu grand partisan du gingembre qu'il ajoute au sudorifique ; il indique ensuite des mesures sanitaires à prendre en temps d'épidémie ; il insiste sur l'aération et le nettoyage des maisons, la destruction des ordures, l'utilité des quarantaines étendues aux églises.

Pour terminer, l'auteur analyse la valeur des préservatifs appelés Zenextons dont l'usage était très répandu à cette époque. Son caractère s'est aigri et le sujet, sert de prétexte pour épancher sa mauvaise humeur : « Les maîtres les plus savants n'ayant pas confiance dans leurs remèdes, ont fui le danger ; ils ont laissé derrière eux une consolation, en recommandant des objets à porter sur soi pour se préserver de la peste. Les moines en furent les inventeurs ; croyant que l'art médical consistait uniquement à lire, à écrire, à disputer, ils estimèrent que cette besogne était de leur compétence. Ils ont fait porter au peuple l'évangile de St. Jean. Cette pratique n'est ni approuvée ni déconseillée par l'Église, elle n'est pas davantage consacrée par l'expérience ; laissons le dit évangile à sa destination véritable ; ne nous occupons que de notre tâche qui consiste à trouver des remèdes naturels à des causes naturelles.

D'autres, croyant que la peste vient du ciel, portent sur eux le nom du Seigneur ; quelques uns y ajoutent des psaumes de David. Paracelse et ses disciples se contentent

de quelques dessins comme le pentagone, le double triangle, où des lettres rappellent le nom du Très Haut ; certains employent des caractères qu'ils appellent sceaux des planètes, nombres de Pythagore. Toutes ces pratiques peuvent bien donner une confiance qui préserve de la peur, mais cette confiance, bâtie sur le sable, est une foi privative comme celle des enfants qui ignorent le danger ; elle n'a pas d'action sur la peur de l'archée. Paracelse vante fort la puissance de l'imagination et d'une solide confiance, il veut donc que la bêtise soit notre préservatif. Cependant, voyant le peu d'efficacité de ce remède, il préconise son Zenexton, tout en négligeant de donner sa composition. Ses disciples ont beaucoup disserté sur ce sujet, chacun a cru détenir ce Zenexton par l'intervention du St. Esprit, et depuis tous les periapta et les amulettes de Grecs sont devenus des Zenextons. Certains ont recommandé de porter sur la poitrine des poisons. Je sais que des milliers de soldats sont morts au siège d'Ostende, tout en portant sur eux de l'arsenic inclus dans une coquille de noix ».

« Le saphir provoque la formation d'une tâche noire sur la peau du pestiféré, les lésions soumises à son action guérissent plus rapidement. Nos prélats portent cette pierre aux grandes solennités ; l'origine de cette coutume doit leur rappeler que leurs fonctions commandent d'assister les pestiférés ; elle signifie que la plus haute dignité doit être identifiée avec le plus grand amour pour le prochain ; maintenant le vent a changé, l'usage de la pierre a été oubliée avec le devoir, et le saphir ne sert plus qu'à montrer la munificence de l'Église. Je crois que cette pierre a conservé ses vertus, mais comme elle est très couteuse, le Seigneur a réservé aux pauvres une autre pierre, l'ambre jaune. Celui-ci témoigne de sa destination par ses propriétés attractives, il devient plus sensible à la chaleur de notre corps. J'ai vu employer cette pierre par un maître de peste d'Ostende ; il ne me semble pas que ce Zenexton soit étrange ; il a un pouvoir merveilleux sur les objets légers et le germe de la peste est particulièrement léger. Ce signatum prouve que l'ambre est fermenté par la chaleur de notre corps de façon à être approprié pour attirer la peste dont le germe est également fermenté en nous. Je suis tenté de le croire parce que j'ai vu retirer par l'ambre dissous dans la thérebentine, le poison des plaies infectées ».

On voit que van Helmont tend à dégager le signatum de son caractère mystique et lui attribue des propriétés naturelles qui justifient son emploi.

Le supplément finit comme le livre par un défi à ses ennemis ; cette fois Helmont prend comme thème un remède fait avec des crapauds ; cet animal peureux et immonde est le signatum de la peste, il sert à guérir cette maladie répugnante engendrée par la peur : *Salutem in inimicis nostris !*

L'application de crapauds desséchés sur les bubons pesteux était un remède préconisé par Paracelse ; le D^r G. Marcquis raconte que déjà lors de la peste de 1451 la plupart des malades furent traités de cette façon (1). Helmont avait expérimenté ce remède, puis l'avait abandonné. Vers 1622, il fit la connaissance de Butler qui fit devant lui des cures impressionnantes. Le fameux charlatan irlandais prétendait qu'il connaissait un moyen pour faire du crapaud un remède efficace contre la peste ; il avait laissé son secret à un vétérinaire de Vilvorde ; Helmont avait vu préparer des crapauds selon cette recette, il n'en a pas fait l'essai et se borne à affirmer sa foi dans ce remède en des termes nébuleux. Plus tard il racontera dans les « opusculas » qu'il a guéri de nombreux malades de cette façon ; c'est un des nombreux faits qui montrent combien sa mentalité a évolué entre la composition des deux ouvrages.

La thérapeutique.

La médication du XVII^e siècle a été immortalisée par les comédies satiriques de Molière ; ce spirituel écrivain en a dépeint le côté comique ; Helmont dans ses écrits fait un sombre tableau, des ravages causés par la doctrine humorale ; dans son indignation, il compare les seigneurs à outrance à des vampires et traite d'empoisonneurs les médecins qui provoquent une inflammation de l'intestin au moyen de la coloquinte, et prétendent éliminer ainsi les mucosités de la vessie.

(1) G. MARCQUIS. *Decas Pestifuga*, Antwerp. 1627, page 23.

Helmont constate qu'il est impossible d'instituer une bonne thérapeutique sans connaître la vraie cause des maladies, il ne peut se contenter de la médication symptomatique en usage et se montre un partisan fervent du traitement causal. Le remède doit fortifier le principe vital de l'organisme, corriger les impressions morbides qui troublent son fonctionnement ; il faut en outre évacuer les déchets dont la rétention provoque les diverses manifestations morbides. Cela ne peut se faire par les saignées et les drastiques qui affaiblissent l'organisme ; le résultat est obtenu par les arcanes ; ils ont le pouvoir de dissoudre ces substances nuisibles tout en restaurant l'archée.

Les recherches de laboratoire poursuivies par Helmont avaient un double but : reconstituer les arcanes qui avaient fait la réputation du célèbre médecin suisse ; réformer sur des bases scientifiques la préparation des remèdes ; les médecins se désintéressaient complètement de la pharmacologie et les apothicaires chargés de ce soin n'avaient aucune notion de chimie.

Au début de ses travaux Helmont, ne disposait que de quelques éléments de chimie enveloppés de théories mystiques, tels qu'ils avaient été légués par le moine Valentinus Basileus et Paracelse. Il s'était initié au langage symbolique de l'école hermétique ; les premiers chimistes continuateurs des alchimistes, faisaient grand mystère autour de leurs manipulations et se contentaient de donner quelques indications générales, intelligibles seulement pour les initiés. Les adeptes de la Cabale, une secte plus mystique encore, employaient un langage symbolique tiré de l'Évangile ; le mercure y était désigné sous le nom du Christ. Helmont n'utilise pas ce langage, il se contente de faire un peu de mystère autour de la composition des arcanes ; les indications qu'il donne sont suffisantes pour conclure que la plupart étaient à base de mercure. Son remède préféré était l'arcane coralin obtenu par la dissolution de l'oxyde de mercure dans un liquide albumineux ; c'était un principe dans l'école hermétique de rendre les médicaments assimilables en les incorporant à des substances organiques qui se rapprochent par leur composition de la matière vivante, tel le blanc d'œuf ou le pain vitalisé par son ferment.

Helmont garde le secret sur la composition de l'alkahest, le dissolvant universel de Paracelse. Dans le *Daggraad* il fait allusion aux propriétés étonnantes de ce dissolvant, qui permet d'obtenir des solutés de métaux et de pierres précieuses sans altérer leur composition ; il prétend qu'après la préparation de la solution le dissolvant est récupéré dans son état primitif, sans perte de poids. Cette constatation ne doit pas être prise à la lettre ; le savant ne disposait pas d'une balance de précision. Il avait préparé également un vermifuge en faisant bouillir du mercure avec de l'eau et retrouvant le même poids de métal, il croyait que le mercure avait communiqué ses vertus au liquide par irradiation. Dans l'*Ortus*, l'auteur affirme connaître la préparation du dissolvant universel de Paracelse et invoque l'exemple de Vigo pour ne pas dévoiler son secret. Les premiers chimistes faisaient beaucoup de mystère autour de leurs manipulations. Sennertus (1) les critique vivement à ce sujet. Le Pelletier, un chimiste de Rouen, a publié en 1706 un opuscule sur l'alkahest de van Helmont, il prétend que c'est le sel ammoniac philosophique c'est-à-dire un sel vitalisé obtenu par l'extraction de cette substance d'une urine fermentée, c'est le précipité que van Helmont trouva dans sa cornue lorsqu'il rechercha la composition du calcul. Le Pelletier avoue ne pas avoir d'expérience personnelle à ce sujet, on en est donc réduit à des conjectures. Il est possible que dans ce domaine encore, Helmont si enclin à généraliser, s'est fait des illusions en croyant trouver dans ce sel le dissolvant universel du principe actif des remèdes.

» Les apothicaires dans la préparation des médicaments ne songent qu'à la confection de la drogue, ils ne se préoccupent pas de la mise en valeur des propriétés. Leurs remèdes composés sont un assemblage de simples à l'état brut et maint paysan y réussit mieux qu'eux ; le genre

(1) Tome III de *Principiis chemicorum*, p. 715.

humain qu'on torture par une pareille médication est à plaindre. Celui qui a la moindre notion de chimie et de botanique peut se rendre compte que ces formules compliquées contiennent plus d'ingrédients nuisibles qu'utiles. Les sirops sont faits de plantes bouillies avec du sucre et ne contiennent que le mucilage ; le sucre fait avec de la chaux vive combat le ferment acide de l'estomac. On fait bouillir des herbes dans du vin ou de l'eau jusqu'à réduction au tiers, ainsi le meilleur des forces s'évapore ; dans la nature tout s'opère par l'essence vitale ».

Helmont recommande vivement aux médecins de préparer eux-mêmes leurs remèdes et dans l'*Ortus* il mène une vive polémique à ce sujet ; il insiste sur la fréquence des falsifications.

Voici à titre documentaire le résumé de la préparation d'un dépuratif qu'il utilisait dans les fièvres, notamment dans la malaria : Après avoir fait agir de l'acide chlorhydrique sur du sel ammoniac en poudre, il ajoute à ce mélange du mercure et aboutit après une série de manipulations à l'oxyde jaune de mercure. D'autre part il débarasse la scammonée de ses produits irritants en la traitant par l'alcool ; il précipite la résine en versant cet alcoolat dans l'eau. Cette résine de scammonée est ensuite combinée à l'oxyde de mercure et mélangée à de la crème de tartre.

La recherche de composés bien tolérés par l'estomac, l'isolement du produit actif constituaient une étape marquante dans la voie du progrès.

Le maître flamand ne put se dégager complètement des erreurs de son époque ; il partageait la croyance très répandue que les substances destinées à guérir portaient en elles le signatum de la maladie ou de l'organe atteint ; on expliquait ainsi l'efficacité de la tête de pavot dans les maux de tête. Tout en admettant le principe Helmont ne peut s'arrêter à l'aspect extérieur : « il est vrai que toute plante aurait pu croire avec une forme indiquant sa destination ; mais Dieu n'a pas voulu que cette connaissance s'acquière sans quelque mystère ; la découverte des propriétés est un don plus qu'une science. En somme Helmont compte avant tout sur l'intuition pour trouver de nouveaux remèdes.

On a reproché au savant d'avoir prétendu qu'il possédait un remède secret pour prolonger la vie ; voici le passage du *Dageraad* qui concerne ce sujet : « Paracelse prétend qu'il réservait l'elixir propriétatis pour ses vieux jours et il disparut à 47 ans ; il est donc mort plus tôt qu'il n'avait prévu. Il a écrit six livres sur le prolongation de la vie, il ne doit pas les avoir compris lui-même. Comme la préparation de ces étranges remèdes secrets n'est réservée qu'aux élus, je dois me contenter de signaler d'autres moyens moins parfaits. Ils consistent à débarrasser insensiblement l'organisme de ses déchets et de fortifier ses ressources naturelles ; ce que l'on peut attendre de l'arcanum tincturae. La nature veut être aidée par des remèdes qui ne peuvent affaiblir et ne provoquent ni violence ni combat ; tel est le dialectatesson, le dépuratif mercuriel cité plus haut ». Plus loin l'auteur reprend le même sujet : « Notre chair subit le sort commun, l'usure s'opère insensiblement et lentement s'établissent des rétentions. Puisque les purgations affaiblissent le vieillard, il faut recourir aux feuilles d'élébore qui enlèvent les déchets ». L'auteur donne alors des indications détaillées sur la récolte de ces feuilles pour leur conférer le maximum d'activité et décrit minutieusement la façon d'administrer le remède.

Par contre Mercurius faisait grand mystère d'un élixir de longue vie qu'il prétendait tenir de son père. L'édition de l'*Ortus*, publiée à Francfort en 1682, porte le titre pompeux : *Opera omnia, additis de novo tractibus aliquot posthumis ejusdem authoris, maxime curiosis, pariter perutilissimis antehac nemin in lucem editis*. On comprend mal tout ce bruit pour un article insignifiant d'une douzaine de pages sur la puissance curatrice du verbe, un sujet déjà traité dans l'*Ortus*. Par contre une autre page indique mieux l'intention de l'éditeur, elle est intitulée : *Haec quae sequuntur reliqua author imperfectoria indigestoria et incorrectiora praecedentibus* (1). Ce sont des indications incomplètes sur la préparation d'un élixir de longue vie. Il n'est pas possible de reconnaître dans cette article inepte l'auteur du *Dageraad*.

(1) *Opera omnia* 1682, p. 542.

Les composés mercuriels connaissent actuellement une vogue méritée comme diurétiques et sudorifiques ; le neptal et le salyrgane ont un effet remarquable sur la résorption des oedèmes ; il ne doit pas étonner que van Helmont en prône les vertus pour débarrasser l'organisme des déchets morbides. Une circonstance rendait ces arcanes particulièrement efficaces ; à la suite d'une épidémie qui durait depuis plus d'un siècle, une grande partie de la population était syphilitée ; beaucoup de maux devaient avoir pour base une infection ancienne ou une tare héréditaire. On connaît l'action merveilleuse de la médication spécifique ; encore maintenant les syphilis méconnues constituent une bonne part des guérisons impressionnantes obtenues par des remèdes internes ; faut-il s'étonner que le médecin flamand eût une foi si fervente dans ses arcanes ? Le philosophe ne pouvait tarder à déduire un système de ces observations thérapeutiques. Ayant établi que la plupart des maladies provenaient d'un fonctionnement défectueux de l'archée, la médication consistait à effacer cette impression morbide et à éliminer les substances toxiques ; il attribuait ce pouvoir aux arcanes ; les meilleures étaient à base de mercure. Helmont nourrissait l'espoir d'arriver par la pyrotechnie à donner au spécifique une forme si subtile, qu'il pût influencer toutes les impressions morbides. La tendance à généraliser est un écueil en médecine ; il faut cependant convenir que la nature microbienne de la plupart des maladies donne une apparence scientifique à cette conception ; plusieurs germes morbides peuvent être atteints par le même médicament ; ne voit-on pas actuellement les solutés d'or recommandés à la fois dans la tuberculose, la syphilis, la lèpre, le rhumatisme noueux. La conception philosophique de van Helmont s'explique d'autant mieux qu'il ne disposait que d'un seul spécifique.

Helmont paraît avoir connu le moyen de stériliser les liquides par la chaleur ; il en fait mention dans le chapitre qui traite de la vapeur d'eau. « Je voudrais faire

connaître ici un grand secret ; c'est une affaire d'utilité publique, mais à cause de la situation politique de notre pays je crains de m'attirer des reproches en le dévoilant. Je ne puis que le laisser deviner ; chacun en prendra ce qu'il pourra ; je ne veux pas servir en même temps mes amis et l'ennemi. Je connais le moyen pour préserver de la moisissure et des ferments putrides tous les sucres des fruits et des plantes, ainsi que l'eau bouillie, la bière et les bouillons. Par le même procédé, on empêche une eau de se décomposer sous les tropiques ; elle restera bonne, inaltérée et agréable au goût. J'ai vu préparer l'eau que le pirate sir Hawkins transporta de Londres jusqu'à l'océan Pacifique à travers le détroit de Magellan. J'ai vu une bouteille de la provision d'eau, que sir Draeck avait emportée dans son voyage autour du globe ; elle était restée fraîche comme au premier jour (1). Je pourrais tout seul, en un jour, sans grands frais, préparer une provision d'eau suffisante pour alimenter une flotte ».

Notre compatriote est l'inventeur de la sonde souple. Il avait remarqué que les chirurgiens vidaient la vessie au moyen d'un catheter en argent et provoquaient souvent des hémorragies. Il façonna un tuyau en utilisant un mince ruban en fil de lin. Il trempa ce ruban dans la cire, le recouvrit de vernis et le replia en longueur sur un fil de cuivre. Il ferma le tuyau ainsi préparé par une couture au fil, puis trempa cette sonde dans un nouveau bain de vernis. Les sondes modernes sont construites sur le même principe.

Notes biographiques.

Les écrivains de l'époque romantique ont fait du savant brabançon un personnage de légende ; ils ont trouvé dans l'autobiographie, insérée dans l'*Ortus*, une ample

(1) Helmont fait allusion ici à sir John Hawkins et sir Francis Drake ; il ne doit pas avoir connu personnellement ces deux célèbres navigateurs ; ils sont morts l'un en 1595, le second en 1596.

documentation pour justifier cette conception. Des historiens consciencieux, tels que le D^r Broeckx et l'archiviste Goethals, ont sacrifié à cette tendance en accueillant sans contrôle les renseignements présentés sous une forme si lyrique ; le souci du romanesque apparaît dans la façon dont ces auteurs ont fait reproduire le portrait original de notre compatriote. En confrontant ces gravures, l'archéologue ressentira davantage tout l'attrait de la vérité.



Portrait de Jean-Baptiste van Helmont
d'après une gravure illustrant l'Essai sur l'histoire
de la Médecine Belge par Broeckx.

Le cliché classique, utilisé par les écrivains qui s'occupent de J. B. van Helmont, exige donc de sérieuses recherches ; il serait intéressant de réunir une documentation plus scientifique que cette prétendue confession écrite sur le déclin ; et dans laquelle se devine l'intervention de la famille.

Le regretté archiviste de la ville de Bruxelles G. Des Marez a inauguré ce travail en publiant l'acte de baptême retrouvé par M. Liefmans dans le registre de l'église Ste-Gudule ; on sait ainsi d'une manière certaine que Jean-Baptiste van Helmont naquit à Bruxelles le 12 Janvier 1579 ; jusqu'alors les biographes le croyaient né en 1577 parce que l'auteur raconte dans l'*Ortus* qu'à la mort de son père (1580) il avait trois ans. Ces recherches ont révélé en outre l'existence d'une fille appelée Marie qui fut baptisée à Bruxelles le 26 Octobre 1620. Grâce à Wauters on connaissait déjà cinq enfants inscrits sur les registres de Vilvorde, dont trois filles Pélagie (1611), Olympe (1612), Elisabeth (1616), et deux fils : Léandre (1613), François-Mercure (1614).

Ces recherches ont établi que les parents du médecin, Chrétien van Helmont et Marie Stassart ont été unis à Ste Gudule le 28 janvier 1566 et eurent cinq enfants : Anne-Sabine (1571), Marie-Dorothée (1573), Jacques (1574), Barbe (1576), Jean-Baptiste (1579), Barbe fut baptisée à la paroisse de la Chapelle.

Le savant archéologue consacre une opinion émise par beaucoup de biographes en disant que J. B. van Helmont est un descendant du chevalier Jean IV de Berlaer, le dernier des seigneurs de Helmont et de Keerbergen (1), il se range à l'avis de Goetschalck (2), curé d'Éeckeren, d'après lequel l'ancêtre du médecin serait Gisler, un des sept bâtards que le sire de Berlaer eut de Marguerite Uyten Veehuysse, et dont J. B. van Helmont devient ainsi l'arrière petit-fils. Des Marez assure que par un mariage in extremis le vieux chevalier avait légitimé les sept bâtards issus de cette liaison. Cela est en contradiction avec les termes de l'acte de partage qui a été publié par Goetschalckx ; Catherine l'héritière favorisée y est elle même désignée comme enfant naturelle tout comme ses frères et sœurs Louis,

(1) Des Marez : *Annales de la Société d'Archéologie*, Année 1907 : l'état civil de J. B. van Helmont.

(2) Goetschalckx : *Jan IV van Berlaer en zijn nageslacht* (p. 570). Bijdrage tot de geschiedenis van het Hertogschap Brabant, 1903-1904 (Hoogstraeten in-8°).

Henri, Gisler, Marguerite, Gertrude et Agnès. Francken (1) prétend sans apporter de preuves que le sire de Berlaer avait légitimé Catherine à laquelle il légua la seigneurie de Helmont et la majeure partie de ses biens. Il est probable que ces enfants étaient adultérins, ce mari peu exemplaire avait largement entamé la soixantaine lorsqu'il perdit sa femme légitime en 1418, et il mourut sept ans après. Le seigneur Jean de Cortenbach épousa la riche héritière Catherine et recueillit ainsi dans son patrimoine les domaines de Helmont et de Keerbergen ; la seigneurie de Helmont passa dans la suite à son petit fils Jean III qui eut une postérité. Dans un recueil d'inscriptions funéraires publié par de Raedt (2) on retrouve la sépulture du sire Edmond de Cortenbach, enterré dans l'église de Helmont en 1685. Il était intitulé seigneur de Helmont, vicomte de Tervueren et de Doesberg, baron du St.-Empire.

Il existe aux archives du Royaume un document qui donne à la famille du médecin une ascendance plus régulière. C'est un recueil manuscrit dans lequel, Fosseux, un généalogiste du XVII^e siècle, a consigné la filiation d'un grand nombre de familles des Pays-Bas ; à la page 190 figure une généalogie établie pour Barbe de Helmont, celle-ci d'après les détails qui vont suivre doit être la sœur du docteur.

Sire Herman de Helmont, écuyer, drossart du marquisat et ville de Bergen-op-Zoom épousa dame Monnix et mourut l'an 1370.

Messire Jean de Helmont, écuyer, drossart de Turnhout ép. dame Mathilde van Dyck, mourut l'an 1402.

Sire Chrétien de Helmont, écuyer, écoutéte de la ville de Bergen-op-Zoom, épouse dame Marguerite de Vlaederacken, fille de N. receveur général des domaines de Bar-le-duc, ép. de dame Laeckx, mourut en 1456.

Sire Gérome de Helmont, écuyer, bourgm. de la ville de Bergen-op-Zoom, ép. dame Amalberghs Mergerts, fille de messire Rombaut et de dame Catherine Kydorp, fille de messire Gerard, ép. de dame Barbara de Warmont.

(1) Francken Helmond in het verleden 1938-1939, 2 vol. 8°.

(2) de Raedt. *Versameling van grafschriften*. (Helmond 1899).

Messire Jean de Helmont écuyer, époux de dame Elisabeth Bau, famille très noble de Malines comme appert par lettres échévinales de Bergen-op-Zoom, datées du 27 janvier 1529 ; enterré au village de Hildernisse lez Bergen-op-Zoom (1).

Sire Christian de Helmont, écuyer, conseiller et maître des comptes du roy et du Brabant, ép. de Marie Stassart, fille de Dame Marie Remialme et Jean Stassart, prit lettres de reconnaissance et approbation de noblesse de l'empereur Charles V.

Dame Barbara de Helmont, ép. don Vigil de Quinones, maison illustre d'Espagne. Don Fernand y Vigil de Quinones, ép. dame Alfonso de Castaneda de Munez.

Les biographes, sur la foi de l'*Ortus*, intitulent J. B. van Helmont, seigneur de Mérode, d'Oirschot, de Royenborgh, de Pellaines etc. Broeckx (2) a consacré cette erreur en publiant une généalogie dans laquelle le savant belge est gratifié de ces titres; contrairement à son habitude l'historien ne donne pas la source de ce document. Vers la même époque Cap (3) fournit des renseignements identiques en y ajoutant un titre de baron pour Mercurius. Cet auteur est plus explicite, il signale que ces indications lui furent communiquées par « un savant et digne descendant » de la famille maternelle du médecin. Pour le fond cette filiation correspond au manuscrit Fosseux, mais elle s'arrête au grand-père J. v. Helmont-Bau.

(1) Il y eut vers la même époque une Elisabeth Bau, issue de la même famille Malinoise, et qui en 1513 était l'épouse de Jean IV seigneur de Cortenbach et de Keerbergen ; celui-ci était le petit-fils de Jean de Cortenbach devenu seigneur de Helmont et de Keerbergen par son mariage avec la fille naturelle et héritière principale du sire de Berlaer. Cette Elisabeth Bau devint veuve en 1549 et mourut en 1560 ; elle fut enterrée dans la sépulture de son mari à l'église Notre Dame/s/Dyle à Malines.

(Th. de Raedt. *Keerbergen et ses seigneurs*. Messager sciences historiques 1889).

(2) Broeckx : *Annales de l'académie d'archéologie*, 1852.

(3) Cap : van Helmont. *Journal de pharmacie et de chimie Paris*, 1852.

Les renseignements recueillis par des Marez (1) sur le procès de famille intenté en 1629 par le D^r van Helmont contre Guillaume de Mérode montrent que le litige portait uniquement sur les revenus de Pellaines et d'Oirschot dont la presque totalité appartenait à la belle-mère du docteur. Cet héritage est resté dans l'indivision et le détenteur des biens gardait aussi les revenus. Le testateur Arnold de Mérode était seigneur de Royenborgh, il avait légué ce fief à son fils Guillaume et la famille van Helmont ne pouvait y prétendre.

Pour établir le caractère du savant belge il importe de remarquer que cette attribution inconsidérée de titres est due à l'intervention de la famille ; J. B. van Helmont était peu enclin à ces faiblesses, dans ses écrits il faisait rarement état de sa naissance. L'eisagoge (1607) est signé J. B. v. H. Belga; dans la brochure sur les eaux de Spa il s'intitule Joannes Baptista Helmontius, Belga, medicus et philosophus per ignem; les Opuscules édités dans les deux dernières années de sa vie portent le titre de seigneur de Royenborgh et de Pellaines; en cela il obéissait sans doute à des considérations de famille, les van Ranst voulant rappeler que ces seigneuries leur avaient appartenu jadis.

Dans les publications posthumes Mercurius intitule son père, seigneur de Mérode etc. et lui même prend plus tard le titre de baron (2).

* * *

Dans le *Dageraad* les renseignements biographiques sont rares mais ils paraissent sincères. On ne rencontre pas ces manifestations d'humilité affectée et de vanité puérile qui déparent l'*Ortus*.

De bonne heures, Helmont eut un penchant marqué pour l'étude : « Dès ma jeunesse, je plaçais la science au-dessus de toutes les richesses ; je voulais marcher sur un terrain ferme, je préférerais acquérir des

(1) Des Marez : *L'état civil de van Helmont*. Annales société archéologie Bruxelles 1907.

(2) L'alphabeti hebraïce delinatio est signé F. M. B ab Helmont.

connaissances plutôt que de gagner de l'argent ; ce n'était pas uniquement pour être agréable à Dieu, mais simplement à la façon du payen, pour goûter le plaisir de savoir ».

Johannes Bapta de Solomont

Johannes Bapta de Solomont

Johannes Bapta de Helmont

Johannes Bapta de Helmont

Johannes Bapta de Solomont Medicus

Johannes Bapta de Solomont medicus

J. Bapta de Solomont

Johes Bapta Van Solomont

J. Bapta van Helmont

*Lubowli muniti Stripli J. B. D. H.
Belga*

*Author legit, suum, opus Des D. M. deusien
Anl augusti anni gratia 1607*

Signatures diverses de Van Helmont, montrant qu'il n'avait nulle prétention à faire figurer des titres de noblesse. C'est toujours le simple nom : Van Helmont. Plusieurs portent simplement l'indication : Médecin. A remarquer que tantôt il signe de Helmont, tantôt van Helmont. A la dernière il fait suivre son nom de la mention : Belga.

La mère eut peu d'influence sur ce caractère volontaire et indépendant. Le gentilhomme, épris de liberté, ne se sentait guère attiré vers les charges officielles auxquelles le destinaient sa naissance; il professait le même dédain pour les titres académiques. Disposant d'une certaine fortune, il se préoccupait peu de choisir une carrière ; jusque vers

l'âge de 17 ans, il étudia en dilettante, suivant tour à tour des cours de philosophie, de théologie, d'astronomie, de magie et de sciences naturelles. L'étude des plantes le conduisit vers l'art de guérir, il y voyait un sujet passionnant de recherches et en même temps une occasion de venir en aide aux malheureux. Son imagination ardente lui donnait une foi trop absolue dans la médecine. Le premier contact avec la pratique ne répondit pas à son attente. « Devant un malade, je me sentais humilié de ne pouvoir faire ce que fait un simple artisan, accomplir ce que j'avais promis, lui donner la guérison ». La désillusion fut complète lorsque ayant contracté la gale, il suivit en vain les traitements classiques. Un charlatan le guérit de son mal, au moyen d'une pommade soufrée. Il reconnut ainsi que cette maladie, attribuée par les facultés à une corruption des humeurs, était en réalité une affection d'origine externe. Le jeune médecin-philosophe se rendit compte que l'art médical devait être établi sur des bases nouvelles et s'adonna tout entier à l'observation. Il voyagea pendant plusieurs années pour étudier de près les différents procédés de guérir, même ceux employés par les empiriques, et s'efforça d'en retirer des données nouvelles. Ses voyages étaient interrompus par de longs séjours en Belgique. En 1604 il fit un séjour en Angleterre ; il revint en 1605. En débarquant à Anvers il y trouva la peste qui avait été amenée par des bateaux venant du siège d'Ostende (1). Helmont faisait de nombreux voyages dans le pays et c'est ainsi que, jusqu'à l'époque de son mariage (1609), il est si difficile de fixer son activité professionnelle.

Le D^r Broeckx interprétant à la lettre la littérature romantique de l'*Ortus*, raconte que van Helmont, dégoûté de la médecine, se retira à Vilvorde pour se consacrer définitivement à la chimie et qu'un songe le ramena sept ans plus tard vers l'art de guérir. En réalité le médecin n'abandonna jamais sa profession ; ces recherches de laboratoire n'avaient d'autre but que de perfectionner sa thérapeu-

(1) Nam cum Antwerpia a multis annis a Peste immunita fuisset, primum ex castris Ostendanis nauticus aliquis intulit. (G. Marquis).

tique et d'éclaircir des problèmes médicaux ; il partageait son temps entre ses études favorites et le traitement des malades pauvres de la région. Voici comment il relate dans le *Dageraad* cette période de sa carrière : « Pendant trois ans je m'occupai de visiter les malheureux pestiférés ; je ne savais me garantir que par les moyens ordinaire et Dieu me préserva de ce terrible ennemi. A cause de mon ignorance, j'allais plus pour voir et apprendre que pour aider, j'espérais toujours que Dieu allait me donner la science. J'abandonnai tous les livres et les dissertations et je me persuadai que tout doit venir d'en haut ou par l'intermédiaire de quelques personnes. Je visitai des pays étrangers pour connaître d'autres usages, d'autres livres, toujours à la recherche d'un terrain plus ferme et je reconnus alors que l'art médical est loin au dessus de toutes les autres sciences. En 1609 mécontent de moi-même, je me retirai à Vilvorde afin de pouvoir étudier à l'aise les plantes et les minéraux en les soumettant à l'analyse chimique ; ce qui est la seule façon de découvrir leurs propriétés cachées ». Le médecin flamand entrevoyait la place importante que la chimie devait occuper plus tard dans l'art de guérir.

Vers 1618, Helmont revint habiter à Bruxelles muni d'une thérapeutique nouvelle et exerça sa profession d'une façon plus rémunératrice ; sa famille était nombreuse et un litige immobilisait une partie de ses revenus. Rapidement il acquit une grande renommée, les Archiducs eurent recours à ses soins, des Princes étrangers essayèrent de l'attirer à leur Cour. Helmont sut garder farouchement son indépendance, et, malgré ses succès, il continua à exercer la médecine avec beaucoup de désintéressement. Des Marez est injuste lorsqu'il prête au savant des sentiments intéressés parce qu'il intenta un procès à Guillaume de Mérode, pour rentrer dans les biens de sa femme ; en cela il ne faisait que défendre le patrimoine des siens et l'issue du procès démontre que ces prétentions étaient justifiées.

Ce novateur avait conscience de la valeur de ses doctrines et cependant il n'en tira pas profit pour se mettre en évidence dans le monde scientifique ; bien que sa petite brochure sur les eaux de Spa eut un grand succès, il ne fut pas tourmenté du « pruritus publicandi » qui atteint parfois

les médecins ; uniquement préoccupé de perfectionner son œuvre, il en différa la publication jusqu'à la fin de sa carrière. Cette probité scientifique est la meilleure preuve de son désintéressement.

* * *

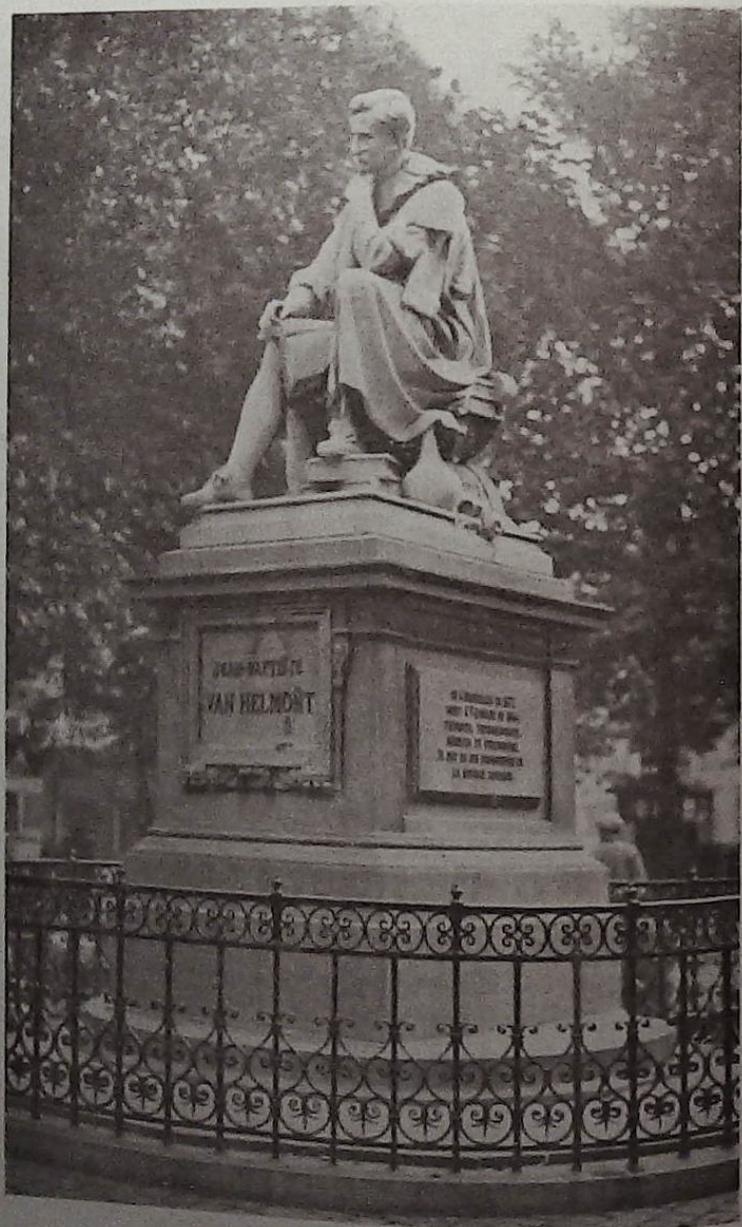
En 1623 commencèrent les déboires ; Helmont dut comparaître devant le tribunal de l'Inquisition à la suite d'une plainte du jésuite Roberti, son adversaire dans la controverse sur le magnétisme animal. Après deux interrogatoires, les poursuites furent suspendues. Dans cette brochure, le médecin avançait des idées peu orthodoxes ; il fit valoir pour sa défense qu'il avait soumis cet écrit à la censure qui l'avait approuvé d'abord ; l'autorisation fut retirée dans la suite sur les instances de Roberti ; et plus tard le jésuite avait publié la brochure à Paris à l'insu de l'auteur.

Le procès fut repris en 1625, les ennemis de van Helmont avaient recueilli les avis de la plupart des facultés de l'Europe et l'autorité ecclésiastique fut obligée d'intervenir ; cette fois l'official conclut au bannissement (1627) ; cependant il ne fut pas donné suite à cet avis. Les interrogatoires reprirent en 1630 et le 3 mars 1634 le médecin fut arrêté et retenu prisonnier au couvent des Récollets ; quinze jours plus tard, il put rentrer à sa maison de Bruxelles où il resta consigné jusqu'en Décembre 1636.

Broeckx attribue la reprise périodique des poursuites à l'intervention du corps médical où le novateur avait récolté de nombreuses inimitiés ; cela n'apparaît pas dans les pièces du procès ; plusieurs docteurs en médecine furent appelés à donner leur avis ; ils s'expriment en termes modérés (1), ils n'avaient d'ailleurs à se prononcer que sur les trois guérisons invraisemblables relatées par Paracelse et dans lesquelles Helmont reconnaissait des causes natu-

(1) Deux d'entre'eux laissent percer une réelle animosité, le Dr de Heer son adversaire dans la polémique sur les eaux de Spa et De Paz le médecin attiré des Archiducs ; ce dernier qualifie de monstrueux l'écrit du médecin également en faveur chez les Princes.

relles ; en toute conscience les médecins de l'époque ne pouvaient l'approuver. La colère des médecins s'est déchainée plus tard lors de la publication du traité sur les fièvres (1642) le premier écrit où l'auteur fut vraiment



Monument de Jean Baptiste Van Helmont à Bruxelles, inauguré en 1889.

agressif à leur égard. Certes il ne devait pas compter beaucoup de sympathies dans la confrérie ; cependant on ne relève dans les documents du procès publié par Broeckx aucune allusion à la malveillance des médecins ; par contre Helmont dans l'*Ortus* se plaint amèrement du tort que lui font les puissants ennemis dont il s'est attiré la haine au cours du litige de famille ; il est plus explicite dans une



Plaque se trouvant sur le monument de Van Helmont à Bruxelles et contenant deux erreurs. La première : né à Bruxelles en 1577, alors que Van Helmont est né en 1579. La seconde : mort à Vilvorde en 1644, alors que Van Helmont est mort à Bruxelles.

requête qu'il envoie le 10 décembre 1638 à l'archevêque. « Fecit et carcer meus quod G. Galopin civis mechliensis, testis sub tabelione declaratus, super delirio testantis Domini de Merode, palinodus, a me, ad partem defecerit (rem toto Parlamento cognitam narro) cujus solius ergo succubui et amisi valorem centum mille pataconum ».

Les archéologues ont soulevé une discussion au sujet de l'endroit où mourut le savant belge. L'échevin Gheeland avait cru résoudre la question en apposant une plaque commémorative sur une maison de la rue de Louvain à Vilvorde.... Le Dr J. Cuvelier (1) s'est opposé

(1) Dr J. Cuvelier. — *Verhand. Vlaamsche Academie*, 1930, p. 101 à 111.

à cette conclusion hâtive en faisant valoir que van Helmont habita Bruxelles à partir de 1618 ; pendant son procès le médecin fut consigné dans sa maison à Bruxelles et trois lettres publiées par Broeckx sont adressées à J. B. v. H. à Bruxelles. Voici un nouvel argument plus concluant encore : Lorsque Butler faisait ses cures étonnantes à la prison de Vilvorde, les magistrats invitèrent Helmont à venir s'en rendre compte ; le médecin raconte dans l'*Ortus* qu'il se rendit à cette invitation et qu'il rentra ensuite à Bruxelles où il raconta ce qu'il avait vu (1).

La famille van Helmont conserva longtemps les deux habitations ; la femme du médecin mourut en 1657 dans la maison de Bruxelles qui était située au Roskam près la Porte de Louvain ; la maison de campagne fut vendue en 1662 par les survivants : Mercurius, Olympe et Pélagie ; elle avait été acquise par Jean-Baptiste et Marguerite van Ranst sa femme en 1609. Wauters, se basant sur des actes notariés a établi qu'elle était située à Neder-Hembeek, aux environs de l'église et contigüe aux biens du seigneur (2), ce n'est donc pas l'habitation qui porte la plaque commémorative à Vilvorde (3).

On n'a pu déterminer jusqu'ici l'endroit où le savant belge fut enterré. Des Marez prétend que c'est dans le chœur de l'église Ste.-Gudule ; il a découvert dans le manuscrit 1553 de la collection Goethals une planche où sont reproduits les blasons qui figurent sur le frontispice de l'*Ortus*. Ce manuscrit est un recueil d'épithaphes et

(1) A Magnatibus rogatus, Vilvordiam veni ut testis actorum fui... Laetus itaque Bruxellem redeo atque nuncio quae dixerat Butlerus. *Ortus*. Chap. Butlerus.

(2) Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*. Tome II, p. 398. Neder-Hembeek est un village limitrophe de Vilvorde. La propriété des van Helmont fut cédée le 17 Mai 1662 à Jeanne, fille de sire Henri Tax et Charles-Louis de Tax, lieutenant-colonel du régiment los Rios.

(3) Gechland a fait apposer également sur la façade une pierre armoriée découverte dans une dépendance de la demeure ; on n'y retrouve pas les armes parlantes adoptées par les Helmont (trois casques = helmen).

inscriptions des églises et autres lieux des Pays-Bas. Le dessin se trouve au verso d'une page qui donne la reproduction d'une sépulture découverte dans le chœur de l'église Ste.-Gudule ; mais il ne porte aucune inscription. Ce recueil est composé de dessins originaux de provenances diverses, l'artiste a utilisé le verso des feuilles pour y ajouter de nouvelles reproductions, sans tenir compte du dessin qui se trouve à l'endroit ; aucune feuille ne porte des deux cotés des inscriptions funéraires provenant de la même église ; l'hypothèse de Des Marez est donc peu fondée.

D^r TH. BEHAEGEL.

20 1/2

Menus Faits.

Quand une femme est indisposée (1). — On dit à Stambuges qu'une ménagère ne doit pas en ce moment toucher à la fabrication du beurre, elle lui donnerait mauvais goût ; elle ne doit pas s'occuper du travail de la laiterie, elle ferait tourner le lait ; elle ne doit pas faire la mayonnaise qui d'ailleurs ne prend pas, ni les confitures qui ne durcissent pas.

Elle ne doit pas entrer dans une brasserie quand on brasse, ni dans une boucherie, elle fait gâter la bière, la viande.

ANT. GOSSELIN.

La foire aux Amoureux et la foire aux Accordailles d'Arlon. — La Foire aux Amoureux, dite aussi « Siniklos Maart » c. à. d. la foire de St-Nicolas, qui se tient à Arlon, le premier Jeudi de Décembre de chaque année. Voici réellement en quoi elle consiste : Dans les principales rues, la circulation est presque impossible, tant il y a de monde. On remarque surtout beaucoup de jeunes gens et de paysannes parées de leurs plus beaux atours. Cette foire n'est pas réservée exclusivement aux denrées et aux animaux, voire même aux jeunes cochons. On a conservé ici une tradition qui remonte à une époque très reculée, à 1570 dit-on. La foire n'est qu'une occasion pour y faire des propositions relatives au mariage. Dans certains cafés connus, il y a une place réservée, sur le côté, où les jeunes gens et leurs parents se réunissent pour discuter les conditions du mariage. L'entrevue a été ménagée par un maquignon, je veux dire un entremetteur appelé « Den Heiligsman » qui, moyennant finances et autres prébendes, tâche de mettre les deux parties d'accord pour les amener à conclure le marché.

Toute la journée, la ville présente une animation extraordinaire. La foule a été amenée par des véhicules de tous genres sans exclure naturellement les autos. Les chemins de fer, les vicinaux ont déversé leur contingent énorme d'épouseurs. Les camelots, les chanteurs de rue n'ont pas manqué, venant de Bruxelles et de Liège. L'après-midi, on peut voir, dans les rues écartées, plus d'un amoureux.

Cette foire originale a son lendemain le premier jeudi de janvier de chaque année. Si décembre a vu arriver jeunes gens et acortes campagnardes à s'aimer pour la vie, janvier voit conclure le contrat *ad hoc*.

(1) v. *Folklore Brabançon*, 12^e année, page 279 et 10^e année, page 511.

La mission du « Heiligsman » n'est pas encore finie. Au temps jadis, ce personnage avait assurément plus de besogne qu'à l'heure actuelle. Autrefois aussi, il se mettait en route bien avant la foire aux amoureux. Il se munissait — tel le Martin-Bâton, du bon père La Fontaine — d'un gourdin qui était son block-notes. Dans ce gourdin, avant de se mettre en campagne, il enfonçait autant de clous, à tête de cuivre, qu'il avait d'affaires à traiter. La première entrevue a donc eu lieu, en décembre, dans un café. Après celle-ci, le « Heiligsman » accompagne le prétendu chez la future et ses parents.

La réussite dépend de la façon dont ils sont accueillis par ceux-ci. Si, par malheur, on ne leur offre, au lieu d'un copieux diner, que des gaufrettes aux œufs — Eier Pflammekuck — c'est le congé. Inutile d'insister, c'est le refus. Au cas contraire, le Heiligsman continue les pourparlers et c'est à la foire de janvier que vont se conclure les accordailles. Dès maintenant, on fixe la dot de la jeune fille ; on évalue sa fortune ; on compte son linge de corps et de ménage. Au lieu de la bague de fiançailles, l'heureux époux donne à sa promise une épingle en or ou autre métal précieux. Cette épingle s'appelle « Spengel Geld ». On décide du jour du mariage qui doit toujours se faire avant le mercredi des cendres. Naturellement, le « Heiligsman », qui reçoit des cadeaux des deux parties contractantes sera de la noce ; il y paraîtra revêtu de belles guêtres et d'un chapeau à huit reflets, ainsi que d'une belle cravate et de gants blancs.

Les fils de fermiers ou de cultivateurs qui s'adressent au « Heiligsman » ne sont pas rares. Et chose à remarquer ces mariages ont, presque toujours, réussi.

Note complémentaire : Dans une charte de 1570, on mentionne la foire de janvier sous le vocable « nouvelle foire » ou encore « le nouveau marché ».

A cette foire, les jeunes gens qui se sont rencontrés le premier Jeudi de décembre, reviennent et seront « gesichert », en dialecte arlonais. Cette expression dérive du verbe « sichern ». Autrefois, ce verbe signifiait « assurer, promettre, affirmer solennellement, engager sa parole... » Ainsi, ce verbe a pris, en patois luxembourgeois, le sens plus spécial de « promettre le mariage, s'engager à épouser un tel ou une telle ».

Ce participe passé « gesichert » signifie « fiancé », « Se sin gesichert » veut donc dire « ils sont promis, c. à. d. fiancés ».

En français, on dit « un promis et sa promise » ou encore « ces jeunes gens sont promis », c. à. d. leur mariage est décidé, engagé par une promesse. Du reste, le verbe « fiancer » a suivi une évolution analogue. Il provient d'un verbe latin médiéval, signifiant simplement « promettre, s'engager ».

Plus tard, le sens de ce verbe a été limité, c. à. d. que « fiancer » a pris le sens plus spécial de « promettre en mariage » par exemple « un père fiance sa fille » et « se fiancer » signifie « s'engager solennellement à épouser un tel ou une telle ».

GHEINL.

Li café à l'fêrlappe. — Une vieille coutume qui a disparu. Elle se pratiquait entre parents, amis et voisins, les dimanches d'hiver, à l'heure du *risiné* (du goûter).

On faisait du café pour l'infusion duquel, exceptionnellement, on ne comptait pas les « grains », c'est-à-dire qu'il était de première qualité. On en préparait deux, trois, quatre..... pots, selon le nombre des convives, pots que l'on vidait dans une casserole et l'on y ajoutait autant *di france* (d'eau-de-vie) et de lait que le goût de ces convives le demandait.

Dans ce mélange, étaient plongées des *mastèles* spéciales, dont la quantité variait aussi d'après les préférences des assistants.

Le tout était ensuite réchauffé, puis porté sur la table ; la maîtresse de céant y puisait à pleines louches et remplissait les tasses ; et j'entends encore notre vieille voisine *Françoësse*, répéter, devant chacun, en procédant à la distribution :

*Fèrli-fêrlappe,
Caf'tyère qui clappe,
Avoû suc sucandu,
Lacha tot tchôd modu !*

On mangeait à la cuillère, en tenant en bouche, un morceau de sucre candi qui voyageait d'un côté à l'autre.

Les *mastèles* en question étaient généralement rondes et d'un diamètre de sept centimètres environ, percées au centre d'un trou de deux à trois centimètres de largeur ; parfois, elles étaient ovales.

Rares étaient les ménagères qui possédaient la forme voulue ; il fallait donc s'approvisionner chez le boulanger qui, lui, était pourvu du petit matériel ad hoc.

Recette : 1000 grammes de farine ; 500 grammes de sucre ; 250 grammes de beurre ; 2 œufs ; 200 grammes de lait ; 15 grammes d'alcali, une pincée de sel. — Faites une fontaine dans la farine ; mettez-y le sucre, le beurre, les œufs et l'alcali. — Crèmez ces ingrédients avec le lait. Introduisez ensuite rapidement la farine. — Laissez reposer pendant une heure ou deux. Étendez au rouleau, puis emportez à l'emporte-pièce. Battez un œuf entier pour dorer, avant de mettre au four et passez la fourchette en croix sur chaque pièce. — Cuisson dans un bon four, même après celle des pains.

Ruchaux, 15 août 1933.

AD. MORTIER.

Conception populaire du droit des parents en matière de mariage de leurs enfants. — Fait recueilli à Woluwe-Saint-Lambert, de la bouche d'une femme du peuple. Sa fille était recherchée par le fils d'un employé, d'un rang social plus élevé. Le père du jeune homme refusait son consentement. Or, on croit dans le peuple que si la jeune fille, à la suite de ses relations avec le

jeune homme, devient enceinte, le père n'a plus le droit de refuser son consentement. C'est la loi, dit-on. Dans le cas qui nous fut cité et que nous avons contrôlé, les jeunes gens, afin d'en imposer au père, cherchèrent volontairement à avoir un enfant. Grand fut leur étonnement quand, malgré cet événement, le père maintint sa décision.

Nous nous trouvons ici en présence d'une conception fautive des droits du père en matière de mariage de ses enfants, mais qui revet aux yeux d'un milieu social donné le caractère d'une conception juste puisque les actes posés par les intéressés sont en conformité avec cette conception.

A. M.

Le lancement d'une arme ou d'une pierre en signe de prise de possession. — « Il existe une légende du Pérou précolombien qui nous dit que lorsque les premiers représentants de la tribu des Incas étaient sortis des grottes où ils naquirent, l'aîné des quatre chefs, selon les uns, Ayar Manco Tupac, selon d'autres Manco-Capac, alla sur le sommet d'une montagne, nommée Huana Cauri et prenant la fronde qu'il portait attachée autour de la tête, il lança avec une force inouïe, une pierre du côté de chacun des quatre points cardinaux, déclarant que par là il entendait prendre possession du pays pour lui, ses frères et épouses. Ce geste de prise de possession, remarquable au point de vue symbolique, l'est peut-être plus encore par ce fait qu'il est très répandu.

Une légende hindoue dit que Vichnou, sous la forme d'un nain, demanda au roi de lui accorder la possession de la terre située entre la montagne et l'endroit où il pourra envoyer une flèche. Lui aussi déploya une force extraordinaire.

L'idée ne me paraît pas avoir existé en Grèce et à Rome. Dans l'ancien droit germanique, au contraire, elle est fréquente, on la retrouve en Norvège, en Saxe, en Suisse et au Rhin, sous les formes les plus diverses : on jette un marteau, une faucille, une hache, une lance, une flèche, une cuillère, une pierre, une motte de terre. Parfois celui qui lance doit être à cheval, notamment lorsqu'il étend sa juridiction sur le lit d'une rivière, du haut des murs de la cité lorsqu'il s'agit d'agrandir l'enceinte, etc. D'autres prescriptions, de nature restrictive, s'ajoutent au procédé : parfois il faut jeter l'objet sous la jambe gauche et ceci était d'usage parfois pour fixer l'étendue du champ qu'un membre de la communauté pouvait cultiver dans les terres indivisées ou pour fixer les limites de celles-ci. Le jet d'un outil servait à indiquer la zone où un particulier pouvait couper du bois dans la forêt et où un pâtre pouvait laisser pénétrer ses montons.

Je ne pense pas que cet élément commun entre l'ancien et le nouveau monde ait été signalé jusqu'ici.

P. H.

La notice précédente est extraite du Bulletin de la Société des Américanistes de Belgique (Décembre 1932). Il serait utile que nos lecteurs nous signalent les faits rencontrés dans le Folklore où il est procédé au jet de pierres, armes ou outils.

La chandelle du notaire. — A différents reprises le Folklore Brabançon a signalé (v. X^e année, p. 351 et XI^e année, p. 91) l'usage pratiqué dans les ventes publiques, jusqu'à une époque récente de n'adjuger une propriété qu'à l'extinction d'une chandelle préalablement allumée. Dans *Le Rouge et le Noir*, (Édition Flammarion, t. I, p. 186) Stendhal signale le même usage en France au début du XIX^e siècle pour l'adjudication d'un bail. Voici le passage : « Julien ne manqua pas l'adjudication du bail. Il y avait foule dans une salle mal éclairée ; mais tout le monde se toisait d'une façon singulière. Tous les yeux étaient fixés sur une table, où Julien aperçut, dans un plat d'étain, trois petits bouts de bougies allumés. L'huissier criait : Trois cents francs.

— ... C'est cracher en l'air. Elle en vaut plus de huit cents.

— Vilaine bête, repliqua le voisin. Et voilà justement un copain du maire.

Julien se retourna vivement pour punir ce propos ; mais les deux Francs-Comtois ne faisaient plus aucune attention à lui. Leur sang-froid lui rendit le sien. En ce moment, le dernier bout de bougie s'éteignit et la voix traînante de l'huissier adjugeait la maison pour neuf ans et pour trois cents francs ».

Dans un film récent, *L'Abbé Constantin*, tiré du roman de Ludovic Halévy, on a pu voir également la vente d'un domaine proclamée effective à l'extinction d'un bout de chandelle.

A. M.

A votre santé (1). — Ce fut un usage courant à Stamburges et dans les environs jusqu'avant la guerre de 1914, de prier la cabaretière qui servait, de boire un petit coup au verre qu'elle présentait au client. Celui-ci lui disait : « Buvez in cô », et elle répondait : « A vol'santé » en trempant les lèvres dans la boisson.

C'est une vieille coutume qui date de l'époque des occupations étrangères, et Dieu sait combien il y en eut en Belgique, terre d'invasion, quand les soldats ennemis craignaient l'empoisonnement. Cette coutume s'est transformée en formule de politesse.

On disait aussi du reste, mais plus anciennement par dérision à la cabaretière : « Buvez in cô, m'file, pou tirer l'poison ».

D'autre part, les jours de fêtes, quand un gars entraînait dans un café avec sa compagne, il demandait un verre de bière qu'il lui présentait en disant : « Buvez in cô, Lisa (ou Mathilde) ». Celle-ci buvait en disant : « A vol' santé ». Puis l'amoureux, reprenant le verre, buvait en riant et en disant : « Ech'counich'rai les péesées. (Je saurai ce que tu penses) ».

(1) v. Folklore Brabançon, 12^e année, p. 284.

N'est-ce pas, modifié dans le sens galant, un avertissement et une allusion à ce que, s'il y avait un complot ou quelque chose qui se tramait contre les soldats, connu d'une femme, ceux-ci par ce moyen pouvaient l'apprendre.

Cette coutume était pour eux un moyen d'intimidation.

ANTOINE GOSSELIN.

Comment on détruisait jadis les chenilles en Brabant. — Nous trouvons dans le ms. de Baert (coté II 957) aux Manuscrits de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, pages 33 V^o la mention suivante :

« Les paysans pour conserver leurs légumes et en chasser les chenilles, pratiquoient un moien assez singulier ; ils s'essembloient et arrachaient un piquet hors d'une haye qu'ils liaient à une corde et le trainaient en tant d'endroits jusqu'à ce qu'il eut pris feu : aussitot ils jettaient dessus de la paille et du bois sec pour le reduire en cendres qu'ils ramassoient et qu'ils jettaient sur leurs légumes ».

L. STROOBANT.

Les Nombres (1). — Une façon originale de compter, mi-scientifique, mi-empirique est encore employée à Stamburges par certaines personnes et il faut reconnaître qu'elle ne manque pas de résultat pratique, quand on n'a pas sous la main de calendrier.

Avant la vulgarisation de ceux-ci, pour savoir à quel jour de la semaine correspondait une date déterminée, on se servait d'une formule consacrée. Il suffisait de savoir quel était le premier jour du mois puis on récitait :

« Té prum, té huit ; té huit, té quinze ; té quinze, té vingt-deux ; té vingt-deux, té vingt-neuf ». Ce qui veut dire : « Tel (jour étant le) premier (jour du mois), tel (est le) huit (du mois) ; tel (étant le) huit (du mois), tel (est le) quinze ; etc. ».

Si donc on sait que le premier jour du mois est un mardi, par exemple, les 8, 15, 22, 29 sont des mardis. Il est dès lors facile de savoir ce que sont les autres dates les 7, 14, 21, 28 seront des lundis ; les 9, 16, 23, 30, des mercredis, etc.

ANTOINE GOSSELIN.

Physique populaire. — La physique élémentaire nous enseigne que l'eau a son maximum de densité à 4^e centigrades. C'est à dire qu'en deça et au delà, une même quantité d'eau occupe un volume plus grand. L'eau en se congelant se dilate et c'est ce qui fait sauter les canalisations.

(1) v. Folklore Brabançon, 12^e année, p. 278.

Interrogez un plombier d'un certain âge, un homme de métier qui n'a pas été éduqué dans une école professionnelle, et il vous donnera une explication toute différente. Tous les vieux ouvriers plombiers de l'agglomération bruxelloise sont parfaitement d'accord entre eux à ce sujet. Ils soutiennent que c'est au dégel que les tuyaux crévent, parce que, disent-ils, en fondant, la glace prend un volume plus grand.

Ils admettent parfaitement que lors de la congélation il se forme une hernie dans les tuyaux de plomb, mais selon eux la rupture est due au restant de glace de forme très allongée, la cigarette comme ils l'appellent, qui est restée dans la conduite à cet endroit et qui a exercé une pression excessive sur l'enveloppe.

P. HERMANT.

Un ancien jeu pour garçons à Diest. — Koesj Ujen (1). — Les garçons du quartier « het pleintje » étaient de fameux gailards, ils grimpaient, nageaient, ravotaient, dénichaient les oiseaux, taquinaient hommes et bêtes, se battaient armés de leurs sabots, se frappaient mutuellement des yeux au beurre noir, cela ne les empêchait cependant point d'être les meilleurs amis du monde.

Ils connaissaient tous les jeux, ils savaient jouer ; en cela ils étaient forts.

Un des jeux qu'ils pratiquaient était le « Koesj ujen ». Autant de joueurs, autant de trous moins un, chaque joueur était muni d'un bâton, une boule en bois était le « Koesj ».

Un des joueurs désigné par le sort devenait le chasseur, il devait amener à l'aide de sa canne la boule, mais par un coup vigoureusement appliqué elle était renvoyée par un des joueurs, celui-ci prenait cependant soin de remettre sa canne au trou avant que le chasseur eût pu le faire, si non à son tour il devenait chasseur.

Celui-ci était harcelé au grand plaisir de ses compagnons de jeux, c'était un grand honneur et cela comportait une grande dextérité de tenir sa place près d'un trou.

Toutefois quand la boule était lancée soit dans une mare d'eau ou une fosse, ils criaient « ze zuipt, ze zuipt ». Les joueurs devaient alors quitter leur emplacement et aller toucher de leur bâton la boule, c'était alors une occasion unique pour le chasseur de conquérir une place près d'un trou.

Il y a une dizaine d'années me promenant à Knocke sur Mer je vis jouer des Anglais au hockey, je me dis en riant : Bon cela leur a été soufflé par les gamins du « pleintje » de Diest.

G. VAN NEROM.

(1) De koesj ujen = het varken hoeden (paître le cochon).
Extrait du Diestersche Kunstkring, Jaarboek 1932.

En voyant voler une chauve-souris, les enfants chantent :

« Reñe d'soris,
« V'nez par chi,
« Vos avez dou pain bèni
« N' d'allez nié pa l'aute coron,
« Vos avez des côs d'manches de ramon ».

Pour les attirer et les tuer (tout en jetant leur casquette après elle).

(Suite à « Quand les enfants voient passer une chauve-souris ».
(Léa Heyne). Bull. Folk. Brabançon, 7^e année, p. 330.

Cité aussi par Monseur : *Le Folklore Wallon*, p. 11.

A. GOSSELIN.

Chanson enfantine. — Les fillettes chantent en dansant à la corde. On a recueilli déjà ces chants. Mais il y a constamment des créations nouvelles. C'est ainsi que nous avons entendu en avril dernier à Woluwe-Saint-Lambert des gamines chanter ceci qui ne peut-être bien ancien :

Voilà, Voilà, Voilà, Voilà,
Nous i, nous i, nous irons à Boma,
Voir les, voir les, voir les petites negresses,
Jouer, jouer, jouer avec nos tresses.

A. M.

Pratiques folkloriques locales du jour des Rois. — La Revue pédagogique : *Vers l'École active*, procède périodiquement à des émissions radiophoniques destinées aux enfants des écoles. A la suite d'un commentaire radiodiffusé, elle demande aux enfants de lui transmettre des descriptions d'usages folkloriques. Les réponses envoyées font l'objet d'un commentaire ultérieur et certaines d'entre elles sont publiées intégralement dans la Revue.

Au début de janvier des renseignements ont été demandés aux enfants sur les pratiques folkloriques du jour des Rois. Cent vingt deux réponses sont parvenues à la Revue, de Belgique, de France, d'Italie, de Suisse et d'Espagne. Nous publions les deux meilleures réponses venues de Belgique :

¹ *Le grand feu de bois à La Gleize le jour des rois.* Chaque année à la Gleize, c'est grande réjouissance le jour de la fête des rois ! Tout de suite, après la classe, avec mes petites camarades nous allons à la recherche de bois sec pour le grand feu du soir. Maman nous a donné des sacs et nous partons, joyeuses et sautillantes, nous racontant gaiement les événements de la matinée.

Toutes, petites et grandes, pareilles aux glanenses qui, l'échine courbée, ramassent les épis blonds, nous glanons le bois mort et nous revenons ensuite ployant sous la charge de notre bonne récolte.

Débarrassées de notre fardeau, nous courons en bande chez le père Mathurin qui nous a promis quelques fagots, car le père Mathurin est bien bon pour nous !

Six heures sonnent, on met le feu au bois, qui, avec des crépitements secs et joyeux, se met à flamber, lançant vers les nues, de longues flammes claires. Saisis d'une joie folle nous nous mettons à danser autour du brasier, devant tout La Gleize rassemblée.

La première joie un peu passée, nous faisons une collecte parmi l'assistance déridée. Les sous pleuvent dans nos chapeaux et nos tabliers.

Puis, toujours en bande, nous allons acheter chez la mère Rosine des bons œufs bien frais et l'on se précipite à nouveau chez le père Mathurin qui nous fait une « fricassée » monstre dans sa grande poêle. Et c'est ainsi, qu'au milieu des rires, devant le beau feu mourant où quelques tisons encore rouges s'éteignent lentement, que finit le beau jour des Rois.

RENÉE WETZ, La Gleize (Stavelot)

2^e Le jour des Rois à Braine-le-Château. Chers petits camarades étrangers et belges, Grand'mère m'a conté pour vous une histoire, du bon vieux temps : « Le jour des rois ».

C'est une coutume ancienne qui se faisait le 6 janvier.

La bonne figure de Grand'mère se ridait plus encore et ses yeux luisaient de joie à l'idée de me narrer un fait qu'elle a vécu si souvent, il y a longtemps déjà. Elle est si contente de critiquer le temps actuel et de faire valoir le temps de sa jeunesse.

Voici donc, bien simplement dite, la pratique de ce jour. Le 6 janvier, l'on se réunit en famille à la grande table ronde, couverte d'une nappe blanche, l'on apporte d'abord deux gâteaux surprises, la fève que contient l'un d'eux est destinée aux messieurs, la pierre renfermée dans le second se réserve aux dames, les cœurs battent à l'idée d'avoir la surprise ; tout en mangeant et riant chacun surveille son voisin ! Et tout à coup, la fève et la pierre apparaissent ; on applaudit et on couronne les rois, en leur donnant une « houpette », une branche de houx garnie de bonnes choses. On boit du vin préparé par la mère de famille. On chante et la maîtresse de maison prépare une bonne tasse de café que l'on appelle « Café à l'ferloppe » parce qu'il se compose de café et de biscottes.

On termine la fête par de gais chants et des danses. Les élus de la soirée sont à l'honneur, ils ne se quittent que bien tard dans la nuit, lorsque chacun s'en retourne heureux de l'agréable moment passé en famille. Grand'mère revit ces heures bénies de sa jeunesse ; elle déplore notre temps qui hélas ! ne pratique plus ces fêtes !

EVA PLASMAN.

A qui, à quoi se compare l'homme des champs (1). — Quelques remarques sur la belle gerbe de comparaisons réunies par M. R. Bourguignon ;

(1) Folklore Brabançon, 12^e année, n^o 70, pp. 242-248.

P. 243 : d'un nerveux : *fornaguel*. Ce mot qui ne figure pas dans les dictionnaires de Grandgagnage et de Haust, est connu à Genappe sous la forme ; *fournakeu* et le verbe *fournaki*. Il se dit surtout d'un enfant qui, ne pouvant rester en place, furette dans les tiroirs et y remue tous les objets qu'on y a amoncelés.

Plat comme *one figue*. On disait aussi : plat comme *ene figole*, mais en parlant d'un objet, non d'un flatteur. Ce mot a disparu, car rares, très rares sont les ménagères qui font encore sécher des pommes sur une claie afin de les conserver.

P. 244 : *Boulouf*, de Bülow (?). Je veux bien, mais si on le trouve avant 1815, il faudra bien admettre qu'il vient de *boule*, comme *boulot*, *boulotte*. C'est ainsi qu'on a fait venir de la trahison du duc de Raguse, les mots : *racuser*, *racusette* ou *ragusette*, qui viennent de l'ancien français : *racuser*. On sait que le wallon a l'habitude de rajouter un *r* au commencement de quantité de mots qui débutent par une voyelle. Il ne connaît plus en ce cas le mot simple.

Une personne obèse : *gros pansu*. Un gourmand est un *pansu* (Gen.). Il est « à son ventre ».

Sèche comme *ene halbule*, sec comme une arquebuse d'enfant, faite d'une tige de sureau (Gen.).

P. 245 : A rapide comme un lièvre, il faudrait ajouter : Vif ou « subtil » comme *in spirou* (écureuil) ; à rouge comme un coq, rouge comme *in dédon* (un dindon).

Un *nvère raupe* est un enfant « machuré ou briboué », à la figure noire comme celle d'un *raupe*. Lorsque j'étais enfant, je voyais arriver de temps à autre un savoyard accompagné d'un gamin qui faisait danser une marmotte. Des plaques de cuir aux genoux et aux coudes permettaient à l'homme de descendre dans les cheminées qu'il ramonait « a ramona la cheminée de haut en bas ». Il en sortait les mains et le visage et les vêtements couverts de suie. Nous en avions peur. J'ai compris pourquoi quand j'ai su qu'en allemand un Raube est un voleur. Mais il ne fallait pas recourir à cette langue. Le vieux français nous fournit : *robours* (voleurs) et *rober*, aujourd'hui *dérober*, voler.

P. 246 : On dit aussi *clèr* comme du jus d' tripes.

Il en mangerait sur la tête d'un teigneux. Ou encore : *I s'ire trimmer su s'vinte pou de mindji* (traîner sur son ventre pour en manger).

Chameau, à Genappe, est synonyme de *Gnook* et se dit d'un mauvais caractère ou d'une

Variante : Sale Poulak ; *tchêstu* comme *in mule* (têtu). C'est-on mouchon po l'pichel (un D'une personne lente on dit qu'elle va comme *in* un pou dans la bouillie de farine.

P. 247. — Les yeux : à Genappe injure à celui ou à celle qui a les yeux le nez comme *ene cahoute*, t

sachet de papier en cornet ; nez comme *une patate*, d'un nez large et aplati. *Couquette*, insulte au malheureux qui porte les traces des écronelles, autour du cou, sous forme de « petites couques ». Quant à *guévère*, je ne vois à le rapprocher, d'après le dictionnaire de Haust, que de *djève*, bouche, gueule et de *gueûye*, gueule, d'où : *fé guève* à quelqu'un = narguer quelqu'un ; *guève* ou *djéver* (Seraing) : se moquer en tirant la langue ; *fé djéver*, faire endêver quelqu'un.

J. DEWERT.

La Gadale (1). — En attendant qu'il soit répondu avec précision aux questions folkloriques posées par M. Marinus, dans le n° 70 de cette revue, on peut déjà affirmer que la Gadale n'est pas un nom de sorcière, mais un lieu-dit qui signifie : *eau de la Gette*.

La Gette ou Ghête, comme on écrivait autrefois, prend sa source à Perwez à la ferme du *Gadave*, contre la chaussée romaine. Autrefois, ajoute Wauters, elle venait d'au-delà de la Chaussée (du bois de Grand-Lez, d'après la carte de l'Etat-major au 40000^e) (2). Wauters cite, à 1700 m. de l'église de Perwez, la ferme du *Gadave* ou *Gadaffe* (cense *Gadaffe* dite la *Taverne de la Chaulchle*, 1593), et p. 3 : Pont du *Gadave*, Champ du *Gadave*.

On sait que *ave*, *affe*, *effe*, comme *ale*, sont des suffixes signifiant *eau*. Le préfixe *Gad* est *Gade*, *Gate*, *Gatte* ou *Gasse*. C'est un adoucissement de *Casse* venant de *calcea*, de (*via*) *calceata*, la voie couverte de pierre calcaires. D'où le français *Chaussée*, le roman *Cauchie* et *Cauchy*, l'Allemand *Gasse*, le flamand *Kasseweg*, le montois *cache* (ruelle, impasse), l'athois *cachette* (mêmes sens). On trouve le long de la chaussée Brunehaut plusieurs fermes, outre *Gadave*, qui portent le nom de la *Galle* ou la *Gasse*.

Si *Gadaffe* signifie *l'eau de la Chaussée*, nous pouvons conclure que la rivière qui y court prendra le même nom : *Gatia* 956, *Gacia*, *Jacea* 1230, d'où la Ghête ou Gête, Gette, et que plusieurs localités qu'elle arrose en tireront aussi leur nom : Jauchelette, hameau de Perwez, sur un affluent de la Grande, Jauche, sur la Petite et sur la Grande Gette, après Glimes, Jauchelette où l'on trouve la *Gadalle* (3), Jodoigne Souveraine (*Geldonia Superior*) où l'on voit (p. 47) la *Gadaille* (le *Gadal*, XVIII^e siècle) enfin Jodoigne-le-Marché (*Geldonia*), dont le radical *Geld* ou *Gald* viendrait du sanscrit *Galda* qui veut dire écoulement, décharge d'eau, à moins que ce ne soit une altération de *Gatia*, *Gacia*, chaussée. Quelle différence entre *Geldione* (Jodion), *Geldonia* (Jodoigne) et *Gatia* (Jauche, w. d'Jôs) ? Ajoutons : *Gael*, à Meldert (Brabant), 1179 *Gate*, 1315 *Gate* juxta Slusom.

(1) *Folk. Brabanton*, 12^e année, n° 70, p. 278.

(2) WAUTERS, *Canton de Perwez*, 2.

(3) WAUTERS. *C. de Jodoigne*, p. 62.

A l'est de Jauchelette, à Incourt, où se trouve un haut chemin, T. et W. (1). Citent : la *Gadaille* (Algadale, près de Brombais 1701. A la *Gadalle*, 1782) et dans les lieux-dits anciens : A la *Quasserie*, 1465, 17a. Al *chausie*, 1465 (p. 98).

En voilà plus qu'assez pour admettre que la sorcière de Jodoigne, si sorcière il y a, était le symbole de la Gette et pour comprendre que le jet d'un mannequin de paille dans la rivière était le symbole, lui-aussi, de la rivière *Gadale*.

J. DEWERT.

Les légendes historiques. — Sous ce nom il faut comprendre les anecdotes, mots historiques et faits erronés qui se propagent dans le peuple concernant les personnages historiques les plus en vue et aussi de moindres seigneurs. L'initiative en vient souvent des historiens eux-mêmes. Que voulez-vous ? On ne peut tout connaître ni tout vérifier. L'histoire se corrige tous les jours, mais la légende persiste parce que la rectification échappe au plus grand nombre. La propagation de l'erreur est faite très souvent par les instituteurs et les professeurs qui veulent intéresser leurs élèves en leur contant des anecdotes. Celles-ci, à cause de leur charme, sont bien mieux retenues que les faits sérieux et prouvés. Les dictionnaires contribuent également à cette propagation. Fournier a eu beau écrire un livre documenté sur *l'Esprit dans l'histoire*, tout le monde continue à croire et à répéter, par exemple, que François I^{er} écrivait à sa mère, après la bataille de Pavie : *Tout est perdu, fors l'honneur* et que Louis XIV dit, au départ de Philippe V pour l'Espagne : *Il n'y a plus de Pyrénées*.

Les personnages qui se rencontrent le plus dans le folklore sont César, Charles-Quint et Napoléon. Il suffit qu'une construction soit de style roman pour que le peuple, ignorant ce mot, la dise romaine et l'attribue à César, le seul personnage romain dont il ait entendu parler à l'école primaire. Pour Charles-Quint, par sa naissance et par sa grande puissance, il fut le plus connu de nos souverains, sinon le plus populaire, et le peuple lui attribue beaucoup de bons mots et d'aventures plaisantes et burlesques et cependant l'empereur ne devait pas rire tous les jours. Napoléon, devenu par ses victoires et ses conquêtes un héros d'épopée et de chanson de gestes, idole de ses soldats, devait devenir facilement légendaire dans le peuple qui le voit partout et sorte de mots apocryphes.

Ces réflexions me sont venues en lisant un très bien fait, sur le château de Bousval (septembre 1933) où il est dit en note que la *Camargo* se voit dans l'église de Baisy. Et perpétuent les légendes historiques. Et lorsqu'il publia l'histoire de Baisy,

(1) T. et W. C. de Jodoigne.

Wanters a montré l'in vraisemblance du fait et moi-même, dans le *Folklore brabançon* (3^e année, 1923, n^o 14, pp. 43-45), j'ai rapporté que la tombe de Baisy était celle de Marie-Magdeleine de Cupis-Camargo, demoiselle de la Baillerie, morte à Baisy, le 14 janvier 1755, à l'ancienne cure où elle s'était retirée, tandis que la célèbre danseuse, Marie-Anne Cupis, mourut à Paris, rue Saint-Honoré, le 28 avril 1770 et fut inhumée dans le cimetière de l'église Saint-Roch, sa paroisse.

D'où venait la légende déjà rapportée au curé de Baisy en 1829 par une vieille femme ? D'un lecteur de Voltaire qui aura émis une hypothèse transformée aussitôt en vérité ? En 1852, la pierre tombale, placée jusque là dans la nef latérale gauche fut transférée sous le porche de l'église, sous prétexte d'en préserver des pieds des fidèles les sculptures et les inscriptions, plus vraisemblablement sous l'influence de la légende pour qu'elle ne profanât pas davantage le temple. Entre 1870 et 1880, mes souvenirs ne sont plus précis, un autre curé de Baisy, qui ne lisait pas Wanters, assurément, voulut faire enlever ou même fit enlever la pierre soi-disant sacrilège. Elle gisait sur le cimetière, au milieu des orties, lorsqu'un avocat catholique, Gustave Deyanot, de Genappe, après des recherches aux états-civils de Baisy et de Bousval, protesta vivement dans des articles envoyés à la *Gazette de Nivelles*. La pierre fut maintenue ou replacée où elle se voit encore aujourd'hui. La légende n'en persistera pas moins ; rares sont ceux qui lisent Wanters ou le *Folklore brabançon*. Ce en quoi, les autres doublement tort.

J. DEWERT.

Le 8 septembre 1933.

Coïn des Suicidés. (v. *Folklore Brabançon*, 7^e année, p. 192). — A *Stambruges*, le coïn des réprouvés, appelé *Polate* (Po de foris, l'aire = hors du cimetière (béni) existait dans l'ancien cimetière du côté nord (autour de l'Eglise, supprimé en 1848) ; et celui du cimetière actuel aussi du côté Nord. Il a disparu vers 1880.

ANT. GOSSELIN.

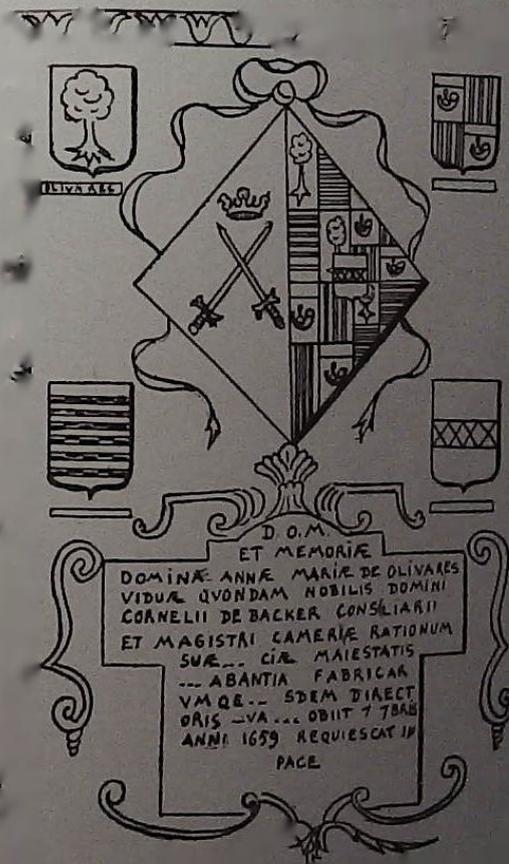
La protection des Archives privées. — Suite à la notice que nous avons publiée (*Folklore Brabançon*, 12^e année, p. 210) concernant les archives paroissiales nous avons reçu la lettre suivante de M. De Vuyst de Woubrechtgem.

« C'est incroyable combien on néglige ici nos vieux documents. Une dame, célibataire, a fait brûler une masse de vieux papiers de ses ancêtres dont la plupart furent échevins. On les a confiés au feu avec les sceaux en cire. Cela, disait-on, brûlait si bien. A *Hauthem* on a brûlé les Archives pour faire de la place au garde champêtre qu'on voulait loger dans la Maison communale. De ces documents, deux sont restés. On dit que l'on n'a trouvé personne à Gand qui savait les lire.

Les pots en étain, prix d'anciennes sociétés de tir et de vieilles gildes, sont échangés ici pour des lunettes. Ces objets vont à Grammont où on les vend aux Parisiens ».

DE VUYST

Pierre tombale à Tervueren. Le *Folklore Brabançon*, 12^e année, p. 213, a signalé le danger couru par une belle pierre tombale de l'Eglise de Tervueren. Nous en donnons ici un cliché d'après un croquis de M. P. Collette. Le gouvernement provincial du Brabant a invité l'administration communale de Tervueren à prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation.



La pierre tombale de Tervueren, Dessin de M. Collette.

On peut également déplorer l'état dans pittoresque calvaire en bois sculpté sur la pierre le choeur. Une simple couche moisissure.

Une vue de Rouge Cloître. — Il existe dans la collection de M. Christoffel à Anvers un très beau tableau du XVII^e siècle qui représente certainement un coin de la Forêt de Soignes. La dis-

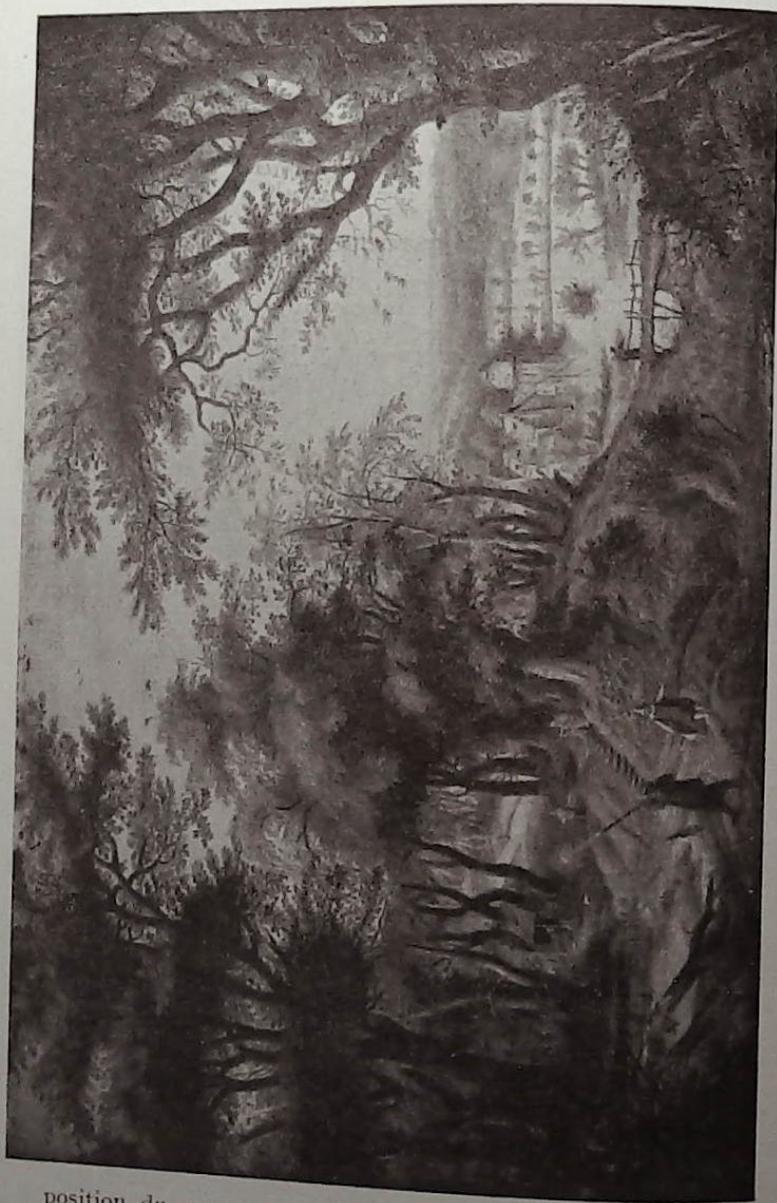


Tableau du XVII^e s. de la Collection de M. Christoffel, d'Anvers que l'on suppose représenter les étangs de Rouge Cloître.

position du paysage et l'échelonnement des étangs semble bien indiquer qu'il s'agit de Rouge Cloître. Mais cependant quelques considérations font hésiter. D'abord le village qui est au second plan et dont je n'ai vu aucune mention jusqu'ici, puis la disposition même de l'abbaye dont l'église est à droite du troisième étang, alors qu'à Rouge Cloître l'abbaye se trouvait devant les étangs.

L'artiste a-t-il fait une œuvre de fantaisie, ou bien s'agit-il d'un autre site que Rouge Cloître ? Nos lecteurs pourraient-ils nous donner quelques éclaircissements à ce sujet ?

Le même site a été peint sous un angle un peu différent par Jacques d'Arthois (Musée de Bruxelles, cat. 990, offert par la S^{te} des Amis des Musées Royaux).

PAUL HERMANT.

Les brasseries au temps passé. — M. Vogelaers nous communique la copie d'un ancien document, qui nous renseigne sur les brasseries et leurs produits, ainsi que le mode de fabrication et de conservation. Nous traduisons la teneur de ce document qui est extrait d'un ancien registre de la gilde Saint Jacques à Louvain.

« Dans beaucoup de pays ne se cultive point la vigne, par contre les grains y sont en abondance p. ex. en Brabant, en Flandre, en Picardie, en Normandie et dans d'autres contrées plus au Nord.

« Dans ces pays au lieu de faire du vin, on fabrique de la bière, elle y est la boisson habituelle, ces bières se font de façons diverses selon les us et coutumes propres à chaque commune et à chaque contrée.

« Voici comment il est procédé à Louvain : Prenez ce qu'il y a de meilleur comme orge, avoine et froment, prenez une quantité d'orge trois fois plus forte que celle de froment et d'avoine, mettez le mélange dans une cuve, laissez le tremper dans l'eau de rivière pendant 24 heures, quelques fois plus ou moins selon la dureté des grains. — Après ce trempage enlevez le gram de la cuve et versez le au grenier pour le faire germer, dès qu'il est germé, étendez le au grenier pour le sécher, mettez le ensuite sur l'aire pour qu'il sèche davantage, portez le grain ensuite dans un local bien aéré pour l'éventer et le débarasser de toute impureté ; faites le moudre ; cela fait, mettez cette mouture à la cuve, versez y de l'eau bouillante selon la quantité de la mouture en tenant la proportion d'un « carteel » et demi d'eau pour quatre « sisters » de mouture, laissez reposer pendant une heure, brassez et versez y autant d'eau bouillante que précédemment.

« Prenez deux paniers de brasseurs, mettez les dans le malt, vous ferez tenir ces paniers par deux ou trois hommes, pour qu'un autre puisse puiser l'eau qui a trempé dans ce malt et le verser dans une autre cuve à brasser, celle-ci sera grande de plus ou moins neufs « amen ». Laissez bouillir pendant une bonne heure, versez cette eau bouillante dans la cuve au malt, dont elle provient et laissez la reposer ; soutirez la, ensuite versez la dans la cuve ou vous la laisserez bouillir pendant 12 heures. N'oubliez pas d'y ajouter pendant ce temps cinq ou six livres de houblon. Après cette cuisson enlevez le feu de dessous la cuve, versez la bière dans d'autres cuves, qui ne seront pas plus haute qu'un pied, dès que refroidi mettez en fermentation dans un tonneau d'un demi « carteel » avec deux seaux de bière et de la levure de bière préparée précédemment, cela afin que la bière devienne claire.

Cette levure est faite de l'écume qui sort du tonneau dès que la première bière est mise en futs et que cette écume se change en levure et devienne consistante.

Donnez de la levure d'heure en heure avec de la bière déjà faite, jusqu'à ce qu'elle soit assez forte, vous constaterez cela lorsqu'elle aura levé, alors la bière doit être mise en futs ou la laisser encore lever pendant 3 heures et achever la fermentation dans le tonneau en ayant soin de donner de l'air sinon la bonde du tonneau sauterait. « Voilà comment cela se fait à Louvain, cela peut se faire à n'importe quelle période de l'année, malgré qu'il est prétendu que la bière brassée en mars est la meilleure.

« Ceux de Diest, de Louvain et de Bruxelles mettent également à bouillir des jeunes veaux, des pieds de bœufs, du beurre et certaines peaux de poissons pour que la bière soit plus épaisse. Ils y ajoutent aussi du miel et des épices et en font une espèce d'hydromel.

« Les Allemands et les Anglais brassent avec de l'orge seulement, ils y ajoutent quelque fois un quart de froment pour qu'elle soit plus dense et plus nourrissante. A défaut de houblon ils y ajoutent des graines de houblon, ils y ajoutent souvent du lolium pour qu'elle monte plus vite à la tête.

« Pour empêcher que la bière devienne aigre et pour qu'elle reste bonne pendant longtemps on y jette des épis de blé vert, quand la bière a perdu sa saveur mettez au tonneau deux ou trois œufs. Si elle a perdu son goût, elle le recouvrera si vous y ajoutez de l'Arios, du gingembre, des clous de girofle, des noix de muscade, des baies de laurier et de l'orega ».

J. B. VOGELAERS.

Alors comme aujourd'hui !

Qui plaide pour une vache,
Perd la vache et son veau.

(Proverbe Hollandais)

L'Europische Mercurius (XVI, T. I, p. 213) relate qu'à Bruxelles en 1730 un jugement termina une affaire pendante depuis 1726. Les frais de procédure se montaient à 1500 florins, tandis que l'objet contesté, une tabatière en argent, valait tout au plus 6 florins du Rhin. Les parties en cause, étaient la veuve de l'orfèvre de Bruin qui fut condamnée aux frais et le chirurgien de Hond, celui-ci exigeant la restitution de cette tabatière qui aurait été volée chez lui. La veuve de Bruin croyant son affaire fondée a fait appel devant la Cour du Brabant ; on s'y attendait à ce que le jugement de cette Cour serait remis en cassation.

Ces gens têtus qui ont la manie des procès sont de véritables vaches à lait pour les avoués, qui sans clients de cette nature feraient maigre cuisine et seraient des chevaliers aux bourses plates.

Communiqué par M. J. D. VAN UDEN.

Un vol brutal. — Dans le même volume, p. 284, il est fait mention d'un vol à Fontaine l'Évêque près de Charleroi. Une bande de 30 filous bien armés s'étant introduite en plein jour chez un drapier, ils ont présenté un faux bon de requisition et ont chargé sur un chariot des marchandises ayant une valeur de 1000 thalers. (La façon d'agir du Capitaine de Kœpenick n'est donc pas neuve).

J. D. VAN UDEN.

Trotlinettes. — Voici un exemple récent montrant comment fonctionne l'esprit public dans la formation du langage, comment par transmission d'un objet à un autre le sens d'un mot peut changer et s'étendre, comment un nom donné à une chose est éliminé par un autre nom venant d'une autre chose.

La Société Nationale des Chemins de Fer a mis en circulation depuis un an environ des trains dits légers, desservant la banlieue des grandes agglomérations. Deux voitures et une locomotive composent tout le convoi qui, bien que train omnibus, est cependant rapide.

Le public a aussitôt baptisé ces trains: *trotlinettes*, emprunté aux jouets d'enfants qui encombrant nos trottoirs et nos promenades publiques.

Le mot a fait fortune et s'est généralisé au point que bientôt l'expression « *train légers* » aura disparu.

Comme le mot *aérostal* a fait place à *ballon* et le mot *télégramme* s'est vu supplanté par *dépêche*.

Il n'en va pas autrement dans la formation des argots et des langages spéciaux.

Notre Fonds de Résistance.

Nous avons reçu pour notre Fonds : de M. xelles) 50 frs., de l'abbé Gaston (Paris) 5 frs., MM. avocat à Bruxelles, A. Pellegrin, instituteur à Georges De Cock, de Bruxelles, ont majoré 20, 20 et 10 frs. le montant de leur aboi 105 frs.

Le total des sommes versées à ce à 3885 frs. + 105 frs. = 3990 francs.

Bibliographie.

A. VAN GENNEP. — *Le Folklore du Dauphiné*. T. II, pp. 313 à 796. Editeur. Librairie Maisonneuve, 3, rue du Sabot, Paris, 1933.

Dans le *Folklore Brabançon*, XII^e année, p. 362, nous avons signalé le t. I de cet ouvrage ; nous renvoyons le lecteur à ce compte-rendu où il trouvera les données générales concernant le procédé de travail employé par l'auteur. Rappelons que ce dernier s'est limité aux faits actuellement encore observables, qu'il a utilisé des correspondants locaux et suivi la méthode cartographique de localisation des faits.

Dans ce deuxième volume, le lecteur trouvera la suite des cérémonies périodiques, depuis les saints de juin presque à ceux de décembre, y compris le cycle des douze jours qui chevauche le début de l'année suivante. Un chapitre est consacré ensuite à la Magie, la Médecine et la météorologie populaires. Un dernier enfin à la littérature populaire, aux jeux et aux chansons.

Une large place est consacrée aux tables finales, indispensables pour un travail de cette envergure. Tout d'abord un index géographique, où l'on trouve chaque localité citée, la page et le sujet traité. Par exemple :

BILIEN, p. 385 (décoration des fontaines) ; p. 461 (source). Etant donné que le travail de M. Van Gennep est une application du procédé cartographique, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous trouvions ici un index géographique particulièrement copieux (50 pages).

Suit un index des sujets, très détaillé également (46 pages). Une table alphabétique des sujets est toujours délicate à faire car il faut utiliser les mots-souches et le même sujet nécessite fréquemment, si on veut que la table soit utile, l'emploi de plusieurs mots pour retrouver chaque sujet.

Un index alphabétique des termes spéciaux et dialectaux puis un index des thèmes de contes, légendes et chansons fait suite à la table des sujets.

On trouve enfin une table des huit cartes contenues dans l'ouvrage et enfin une table systématique des matières. En tout 120 pages de tables.

Les Français ne nous ont pas habitués à une pareille généralité et l'utilisation de leurs travaux est souvent pénible faite de ces utiles instruments de travail. Maintenant que nous nous trouvons en présence de l'œuvre complète, nous pouvons donner une appréciation d'ensemble. C'est un beau travail. De la bonne observation, abondante, minutieuse, constellée de restrictions quand l'auteur ne se sent pas absolument rassuré sur la précision de

certaines faits. On peut donc accepter en confiance ses affirmations. C'est déjà beaucoup. On se trouve en présence d'une richesse extraordinaire de manifestations et pour chacune en présence d'une richesse non moins grande de nuances. Ces quelques 800 pages, d'un format plutôt grand et de texte très serré, montrent donc la place importante tenue par le Folklore dans une seule région de la France, le Dauphiné. Ce livre n'établirait que cela que ce serait déjà beaucoup et l'examen de ce livre pour les Folkloristes serait plein de suggestions s'ils veulent inventorier le folklore de leur région.

L'auteur ne sera pas étonné de nous entendre exprimer un regret : le manque de conclusions. Ce regret il semble l'avoir prévu, puis qu'il nous laisse espérer pour plus tard ces conclusions. Voici tout ce que nous trouvons après 700 pages de faits cités : une demi page où l'auteur dit : « Ici se plaçait un chapitre assez long où j'étudiais comparativement, en partant de tous ces faits nouveaux, certaines théories générales encore à l'état d'élaboration, comme : la théorie des zones folkloriques ; la signification exacte des cartes folkloriques et linguistiques ; le danger de la méthode des sondages ; la théorie générale des patronages ; la distinction essentielle entre les cultes liturgiques et les cultes populaires ; la localisation et les voyages des contes proprement dits (merveilleux, d'animaux et facétieux) la définition de la vraie chanson populaire ; et d'autres encore auxquels il a été fait allusion, à propos de faits de détail, dans le corps des deux volumes.

Mais, selon le cliché connu, l'abondance des matières m'a obligé à supprimer ce chapitre et à reporter à plus tard ces discussions d'ordre théorique général ».

Cela nous ne pouvons nous empêcher de trouver que c'est trop peu. Surtout chez un savant qui nous a donné antérieurement des travaux comme les Rites de Passage, la Formation des Légendes, et dans ses cinq volumes : Religion, Mœurs et Légendes, bien des appréciations générales et méthodologiques de si grande valeur.

Ses avis et ses conseils, après avoir fouillé si minutieusement un département, eussent été pour tous les folkloristes de la plus haute utilité. M. Van Gennep doit cela au Folklore qu'il chérit, à ses collègues parmi lesquels il fait autorité.

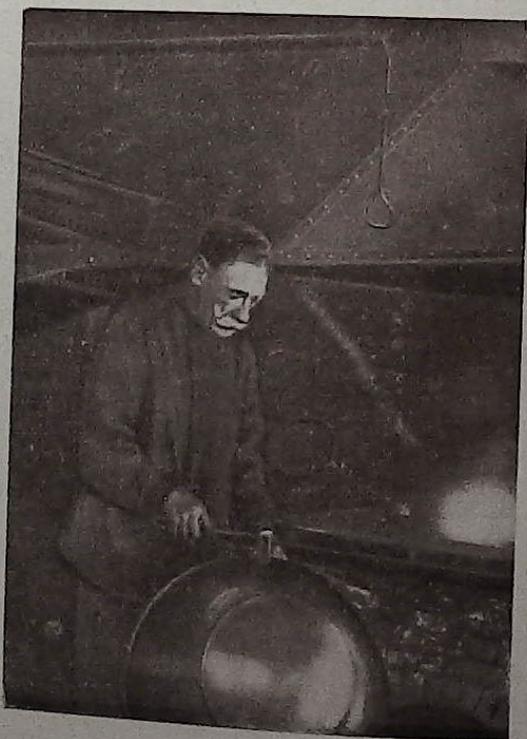
Il est impossible qu'un esprit observateur et comme lui, au cours de sa laborieuse enquête, ne se soit pas trouvé constamment devant des problèmes difficiles et ne maintes questions. Songeons un peu à l'ir pour tous les considérations de l'auteur sur qu'il cite dans les lignes de conclusions que ci-dessus. Les réflexions qu'il fait à ce de la nomenclature de faits pour l' devraient à être revues et commentées dans générale. Cette conclusion s'en trouve en présence d'un an cueillis dans une zone restreinte.

En l'occurrence l'abondance des matières loin d'être une excuse constitue une raison péremptoire.

Nous insistons auprès de l'auteur pour qu'il nous donne cela et que son « plus tard » ne soit pas trop éloigné. Parmi les spécialistes du Folklore, il en est qui ont pour devoir de faire œuvre de conducteurs, de chef de file. M. Van Gennep est de ceux là et il serait fâcheux que ses collègues ne puissent pas bénéficier des constatations d'ordre général qu'il a dû nécessairement faire au cours de son enquête. Nous faisons appel à lui et lui demandons de rendre au Folklore cet incontestable service.

A. M.

G. DUBOIS. — *La Dinanderie, origines et affinités. Corporations.* Tiré à part d'un article paru dans la revue professionnelle *Cuivre et Laiton*, (n° 106) 17, rue du Paradis, Liège.

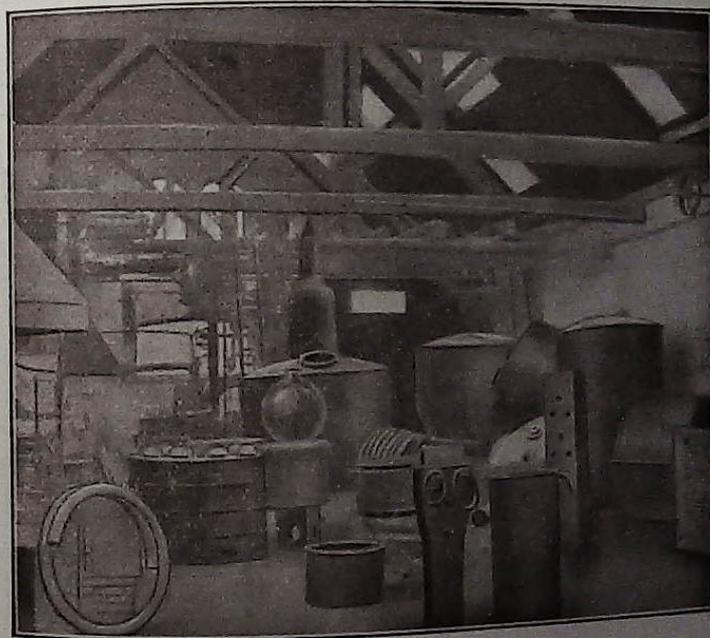


Dinanderier, batteur de cuivre « utilitaire » exerçant encore son métier.

L'auteur est praticien et technicien du cuivre. Il s'est intéressé — chose trop rare aujourd'hui — au métier qu'il exerce et les documents qu'il a recueillis lui ont donné l'assurance qu'on commettait bien des erreurs dans l'opinion qu'on se fait de l'histoire de ce métier. Il donne modestement son opinion. Ainsi il est con-

vaincu que les artisans mosans s'adonnaient surtout à la confection d'objets utilitaires, qu'ils étaient plutôt des chaudronniers en cuivre. Leur corporation s'appelait d'ailleurs : « batterie ». Ce n'est qu'accessoirement qu'ils se livraient à des travaux d'art. On a tort de ne les étudier aujourd'hui que sous ce point de vue.

En un graphique parlant, il condense ses renseignements, où l'on voit la ligne de l'évolution de ce métier en Belgique. On comprend comment des événements politiques peuvent anéantir et déplacer des centres d'activité. On voit aussi quel était le genre d'objets manufacturés dans les différents centres.



Vue d'un atelier bruxellois de battage de cuivre récemment disparu, mais où on travaillait surtout à la fabrication de pièces industrielles.

C'est avec regret que nous constaterons que le sac de Dinant par Philippe-le-Bon provoqua une émigration de nos bons artisans vers la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Zélande où ils furent si nombreux qu'une rue à Middelbourg porte leur nom et qu'ils y eurent même leur église.

L'auteur nous apporte d'intéressants détails sur l'organisation de la profession.

Le graphique ci-contre nous montre le métier s'adaptant aux nécessités économiques, puisque l'on voit apparaître la fabrication des canons, puis la fabrication industrielle, à Bruxelles, au siècle dernier.

Compte-rendu du XV^e Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique et 5^e session de l'Institut International d'Anthropologie. 20-27 Septembre 1931. 848 p. Librairie Nourry, 61, rue des Ecoles, Paris, 1933.

C'était la première fois que ces deux groupements tenaient des assises communes et il semble bien que cet effort vers la coordination est fructueux. Le Congrès comprenait cinq sections. La première consacrée à l'anthropologie mythologique et fonctionnelle, l'étude des races et des groupes sanguins. Si, en ce qui concerne les races, des conceptions que l'on sent périmées semblent encore prises en sérieuse considération, on s'aperçoit néanmoins qu'elles ne satisfont plus grand monde et les investigations sont poussées dans d'autres directions.

La deuxième section était consacrée à la Préhistoire. Des travaux de cette section nous dirons qu'il faudrait peut-être que ceux qui y consacrent leur temps et leur talent tiennent un peu davantage compte des constatations, fussent elles encore très hypothétiques, que l'on rencontre dans d'autres sciences ayant l'homme comme objet d'observation.

Les troisième et quatrième sections groupaient les travaux relatifs à l'eugénique, l'hérédité, la sélection, la psycho-sociologie et la criminologie. Psycho-sociologie ! Nouvelle venue parmi nos disciplines, rien d'étonnant qu'on ne voit pas très clairement ce que l'on entend par là. Nous voudrions que l'on profite de réunions comme celles-là pour que des spécialistes s'attachent à en préciser un peu la portée.

La cinquième section s'occupait d'Ethnographie, de Linguistique et de Technologie. C'est dans les travaux de cette dernière section surtout que les folkloristes trouveraient à glaner quelques travaux les intéressant particulièrement.

A. M.

H. O. K. Revue du Cercle Archéologique d'Hoogstraten. 1^{re} année 1933, n^o 3.

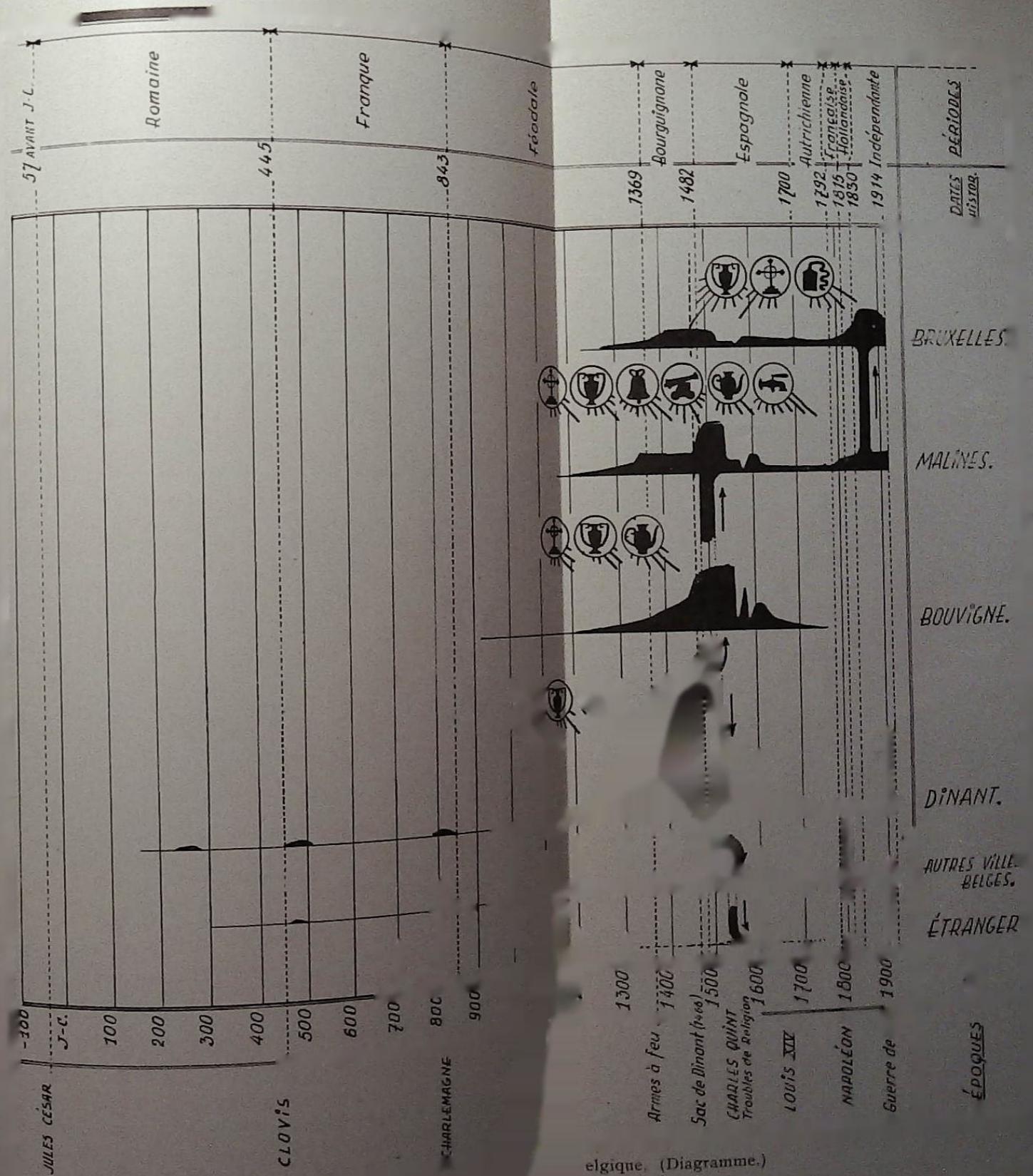
Les quatre vingt pages sont consacrées à une étude détaillée de la Gilde royale des Archers de Saint-Sebastien d'Hoogstraten.

Bulletin du Comité du Folklore Champenois.

Les numéros de Juin et Septembre publient les résultats de l'enquête faite en Champagne sur les réjouissances du Carnaval : « Courir » ou « rouler » le Carnaval, le début des « Jours Gras », le lundi gras.

E. E. SAW. — Sous le signe de Figaro. 90 p., 1933. Prix 12 francs. Edition « La Province » Mons.

L'auteur réuni sous ce titre des contes publiés dans La Revue Sincère, dans La Chartre et dans La Province. Quelques uns



elgique. (Diagramme.)

Histoire de l'in...

sont étoffés par des emprunts au Folklore et ceux qui s'y prêtent ont une saveur de terroir qui les fait souvent confiner au Folklore. On retrouve dans ces pages de savoureux tableaux de la vie provinciale.

ARTUR GOROVEI. — *Notumi de Folklore*, 74 p., 1933. Edition « Cartea Romanéasca, Bucarest.

Dans cet opuscule l'auteur se demande ce qu'est le Folklore, il fait l'historique de cette science, examine son domaine, discute ses méthodes et les classifications de faits. Il termine en présentant des considérations sur les légendes, les chansons, les danses et les arts populaires.

MATHIAS TRESCH. — *La Chanson lorraine d'expression française*, 50 p. illustrées, édition des *Cahiers Luxembourgeois*, 1933.

Auteur d'un travail sur la chanson française et d'un autre sur la chanson populaire luxembourgeoise, M. Tresch vient de publier une plaquette sur les chansons lorraines. Il en donne les textes et la musique, les situe dans la vie courante et souligne ce qu'elles ont tantôt d'original, tantôt d'emprunté.

Taxandria. 5^e année, 1933, n^o 3.

L'organe de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de la Campine Anversoise contient entre autres articles, une étude de J. C. Jansen sur la Gilde de Saint-Nicolas, de « Cremerye » à Turnhout au XVIII^e siècle et une autre de W. H. Claes sur les noms de rivières de la vieille Taxandrie. Un article avec portrait sur Melchior Nysmans qui fut prélat de l'abbaye de Parc à Heverlé commence le numéro.

M. J. VAN DEN WEGHE. — *Hallensia*, 132 p., 1933, chez l'auteur à Hal.

Outre son immense érudition M. Van den Weghe a un véritable génie de conteur. De l'ensemble de détails historiques et folkloriques qu'il lui a plu de retenir, il construit une vue d'ensemble d'où le lecteur dégage sans effort une impression d'époque et de milieu. C'est pourquoi l'œuvre plaît. Un fait d'érudition pure, une trouvaille dans les archives, devient un récit quelquefois savoureux et toujours intéressant. L'auteur passe d'une donnée historique, à des recherches de toponymie ou d'héraldique, de sémantique, d'évolution des noms propres, des usages et des coutumes, des légendes, etc. puis émet çà et là quelques considérations philosophiques curieuses et tout cela avec une simplicité charmante.

GOSSELIN ANTOINE. — *La chapelle et l'arbre fétiche de l'Erconpuch à Stambruges*, 16 p. illustrées, 1933. Prix 4 fr. chez l'auteur à Stambruges.

L'auteur donne un plan des lieux, montre qu'à cet endroit deux cultes sont rendus. L'un chrétien à N. D., l'autre païen à l'arbre. Il étudie l'expression Erconpuch dans les diverses sources où on le rencontre et conclut à la signification de *Arc au puits*.

Ce travail consciencieusement fait nous donne des renseignements sur un des rares arbres fétiches qui existent dans le pays et auquel un culte suivi, clandestin et de nuit, est encore pratiqué.

Diestersche Kunstkring. 5^e année, 1933, 88 p. illustrées. Prix : 10 francs. Secrétaire : Emiel Ooms, rue du Roi Albert, 36, Diest.

Le 5^e annuaire du Cercle d'Art, d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore de la ville de Diest vient de paraître, avec une table bien intéressante. On y lit les études suivantes : Aussi fou que Tielebuis (*Zoo zot als Tielebuis*) par P. De Keyser, La Médecine Populaire à Diest (*Volksgeneeskunde te Diest*) par R. Van Weddingen ; Le commerce des draps à Diest dans les siècles passés (*De Lakenhandel te Diest in vroegere eeuwen*) par D. Dubois ; Quelques notes sur le métier des forgerons à Diest et Holle Griet par De Perre (*Iets over het Smeden-ambacht en Holle Griet*), Viversel et Amsterdam par J. G. Kennes, Le langage des Oiseleurs, par C. H. Peeters, Le Vieux Diest dans sa lutte pour l'ordre et le repos, par J. Vertessen.

ABEL LURKIN. — *Mœurs des Condruses*, 184 p., 1933. Imprimerie Thone, Liège.

Il ne s'agit pas d'un ouvrage folklorique, mais d'un ouvrage où l'auteur, connaissant à fond le Condroz et l'âme de ses habitants, aimant l'un et les autres, s'attache avec finesse à déceler et à dépeindre les caractéristiques de leurs mœurs. C'est dire qu'en de nombreux endroits le folklore s'entremêle à ces descriptions : les enfants et leurs jeux, les sises, le salut, le cadastre, le langage, ptites djins, les biesses, le commerce, le costume du Dimanche, la « Fête », le château, le condreuse et la Finance, un grief, migrations, Varlets, les Bribeux, les sorciers, l'enterrement. Tels sont les titres des chapitres.

Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. — N^o 2, septembre 1933.

Dans ce numéro, lire, intéressant le Brabant, l'article illustré de M. Nicaise sur quelques porcelaines bruxelloises du XVIII^e siècle, celui du Comte J. de Borchgrave d'Altena sur la Croix triomphale d'Oplinter et celui de J. Lavalleye sur l'École du Chapitre d'Anderlecht.

Nordiska Museets och Skansens. Arsbok, 1933, 362 p. illustrées.

La publication annuelle du Musée National Suédois et du Skansen (Musée de Folklore en plein air) vient de paraître, variée comme toujours quand au choix des sujets, et d'une illustration toujours abondante et intéressante.

Le développement parallèle de ces deux institutions mérite toujours de retenir notre attention en Belgique. Le Musée, établissement d'études scientifiques, situé dans un parc où le peuple vient s'imprégner de tout ce qui concerne le passé du pays, de tout ce qui concerne les mœurs des habitants et où des fêtes populaires, des jeux, etc., sont constamment organisés.

Toerism, 1933, n^o 21, Paardenmarkt 70, Antwerpen.

Ce numéro du Bulletin du Vlaamsche Toeristen Bond contient un article illustré sur « De Zoute Waters » à Vieux Heverlé, coin pittoresque entre la forêt d'Heverlé et la forêt de Meerdael, désigné en français, sous le nom de « les eaux douces ». Suite d'étangs en bordure d'une belle pièce de bois où un joli petit castel espagnol s'encastre dans la verdure.

Le Mouvement Folklorique en Belgique

Sous ce titre nous grouperons à l'avenir toutes les indications que nous avons concernant les Musées, Cercles, Réunions, Congrès, etc. de Folklore ou ayant quelque rapport avec le Folklore. Nous prions les groupements ou organisations intéressés de nous faire parvenir en temps utile les renseignements.

Au Musée de Folklore d'Andenne.

M. Javaux qui a eu l'amabilité de nous conduire lors de la visite que nous fîmes au Musée d'Andenne en juillet dernier nous informe que depuis lors son Musée a triplé ses collections de faïences, porcelaines, etc. et que pour le printemps prochain il espère pouvoir disposer de locaux plus vastes. Il espère également que le trésor religieux pourra vers la même époque être mis en valeur.

Création d'un Musée à Namur.

La Ville de Namur a l'intention, répondant à l'activité du Service Folklorique de la Province de Namur, de mettre à la disposition de ce groupement, le local nécessaire à l'installation d'un Musée de Folklore. On ne sait encore si c'est l'ancien hôtel de la famille de Croy, tout à fait caractéristique, ou l'école de la rue Ruplémont désaffectée qui deviendra Musée de Folklore.

Les Collections de Frans Claes.

Dans notre précédent numéro nous annonçons le décès de cet homme aimable, bon folkloriste et collectionneur habile que fut Frans Claes, d'Anvers. Dans la note que nous lui consacrons, nous disions que grâce à ses soins, la ville d'Anvers venait de s'enrichir d'un vrai Musée. Nous pensions en effet que ces admirables collections seraient conservées. Hélas, nous nous trompions, elle viennent d'être dispersées aux enchères publiques et qui sait, si les pièces les plus intéressantes n'auront pas quitté le pays. Il est profondément triste qu'en présence d'une semblable collection aucun effort n'ait abouti pour la conserver au pays.

Nos Excursions.

Ce n'est pas sans avoir hésité que nous avons décidé d'organiser au cours de cet été quelques excursions folkloriques. Leur prix, la crise, l'incertitude que leur intérêt ou leur orientation en seraient compris, nous laissèrent assez perplexes. Mieux vaut ne rien avoir entrepris que de finir en enregistrant un échec. Si on oublie vite un succès, on ne manque jamais d'évoquer longtemps un échec, et de vous le rappeler. Nous avons l'impression que l'une ou l'autre de ces excursions ne réunirait pas un nombre suffisant de participants et qu'il faudrait les décommander. Nous disions ; si nous faisons trois des cinq excursions annoncées, nous serons

satisfaits. Or, nous avons fait nos cinq excursions, avec des effectifs complets. Chacune devant réunir vingt participants, elles en eurent de 23 à 32. Un groupe s'est constitué, sympathique, assidu, encourageant et puisque ce groupe en manifeste le désir, nous persévérons.

Le succès de nos voyages est dû en grande partie au dévouement éclairé de collaborateurs de notre Service ou de lecteurs de notre Revue, qui tantôt nous pilotèrent eux-mêmes dans leur ville, tantôt nous aidèrent à y tracer un itinéraire intéressant, tantôt prirent les mesures nécessaires pour que Musées, Eglises, etc. soient accessibles à notre groupe en dehors des heures habituelles. Nous nous en voudrions de ne pas les remercier de leur concours et de ne pas les citer ici : MM. Peeters en Hendrickx furent nos guides à Hakendover et Léau, le chanoine Puissant nous facilita notre visite à Mons et nous accueillit d'une façon charmante dans son vieux logis, MM. Dave à Namur et Javaux à Andenne collaborèrent à notre excursion dans la vallée de la Meuse. Sans que nous les y ayons rencontrés, il convient que nous remercions MM. Vanderstraeten et Van Weddingen qui, l'un pour Hasselt, l'autre pour Diest, contribuèrent à l'élaboration de notre itinéraire, au choix de ce que nous y verrions, etc. Il convient aussi que nous remercions M. Vanderhulst, curé d'Humelghem pour l'accueil charmant qu'il nous fit à son presbytère et à sa belle église. Si, lors de notre dernière excursion, le Musée de Brecht nous fut ouvert, si on remit en action à cette occasion les vieux métiers à tisser qui s'y trouvent, dont l'un du XVII^e siècle a encore une navette lancée à la main ; si nous eûmes pour nous montrer Turnhout et pour nous montrer Lierre, des pilotes aussi aimables que MM. Stiffen et Fierens, c'est grâce à M. le chanoine Janssen qui voulut bien solliciter leur concours. A tous nous disons ici : merci. Nous voudrions aussi remercier M. Vanderseypen, car sans son insistance nous ne nous serions pas décidé à organiser ces excursions et quand, en cours de route, il nous fallait une aide quelconque, nous avons toujours pu compter sur son dévouement.

Maintenant, devons-nous céder à la suggestion faite par quelques participants et donner des comptes-rendus de ces voyages ? Nous ne le pensons pas. Ces comptes-rendus ne diraient rien à ceux qui n'en furent pas et ceux qui y participèrent ont des souvenirs personnels qui leur suffisent. Ces comptes-rendus prendraient ici une place inutile.

Malveillance. Si notre satisfaction n'était gachée par quelque grincheux, ce serait bien étonnant. Il y a toujours des gens qui, pour rien au monde ne voudraient, bien entendu, consacrer du temps à une entreprise dont d'autres doivent retirer les agréments, mais qui sont toujours à l'affût d'une critique à faire. La critique nous l'aimons, nous la désirons, nous la sollicitons, nous la provoquons. (On nous a dit que nos itinéraires étaient trop chargés. C'est vrai et nous en tiendrons compte à l'avenir). Mais autant nous aimons la critique inspirée par un désir d'amélioration, autant la critique mal fondée, injustifiée, inspirée par un besoin de nuire nous chagrine. Lors de notre seconde excursion, il s'est trouvé

dans notre groupe quelqu'un pour dire et propager le bruit qu'il y avait à nos excursions des accidents d'auto-car, qu'on n'avait pas vu à Mons tout qu'il y avait à y voir, qu'on allait dans de mauvais restaurants, et que malgré qu'on ne voyait pas tout ce qu'on avait annoncé, on ne remboursait rien aux participants. Nous laissons juges de la valeur de ces critiques ceux qui nous accompagnèrent au cours de ces randonnées.

Accidents d'auto-car ! A cause de la traversée entre Tubize et Braine-le-Comte d'un tronçon de route en refection et des chocs reçus par la voiture, un petit tuyau d'amenée d'huile s'était détaché. On aurait pu, peut-être, continuer le trajet jusqu'à Mons, mais ne valait-il pas mieux réparer à Braine-le-Comte que de s'exposer à une aggravation de cette fuite en pleine campagne ! Ce fut tout l'accident d'auto-car.

A cause de cela, on n'a pas vu à Mons tout ce que l'on avait annoncé. Qu'avons nous annoncé qui ne fut visité ? Les Vieux Logis ? On y fût. La procession du Car d'Or ? On la vit, à un bon endroit et à l'aise. La section de Folklore des Musées du Centenaire ? N'y fut-on pas ? N'a-t-on même pas ajouté la section des céramiques ? Le Combat du Doudou ? N'y a-t-on pas participé ? La Collégiale Sainte-Waudru ? L'a-t-on oui ou non visitée ? Le seul endroit où on ne soit pas allé ce fut à la terrasse de l'ancien château des Comtes ? On n'a pas vu à Mons tout ce qu'il y avait à y voir. Nous le savons pardi bien. Mais nous ne cherchons pas à voir dans une ville tout ce qu'il y a y voir. Nous y voyons toujours ce qui présente un intérêt folklorique avant tout. Nous cherchons avant tout à y assister à des manifestations folkloriques. C'est notre but. S'il reste du temps disponible on voit autre chose ou bien on aménage l'itinéraire de façon à effectuer un beau trajet, s'arrêter à des endroits pittoresques. etc.

On va dans de mauvais restaurants. Notre but n'est pas non plus de nous livrer à des expériences gastronomiques. Nous pourrions aller dans des restaurants où on sert des huitres, des truites, des poulardes, du homard, etc. Cela n'est pas difficile. Il nous suffirait de majorer le prix de souscription. Ceux qui veulent voyager pour manger ne doivent certes pas nous accompagner. Repas simple et copieux selon l'appétit de chacun, c'est ce que nous cherchons et s'il arrive ce qui fut le cas à Mons que le service soit lent, bien qu'étant celui d'un des premiers restaurants de la ville, on ne peut nous reprocher de ne pas avoir prévu cette lenteur. D'ailleurs les gens qui nous accompagnaient, ayant heureusement tous bon caractère, s'en sont plutôt amusés.

On ne rend pas l'argent des locaux qu'on ne visite pas. Qu'avons nous visité à Mons où il y aurait eu de l'argent à rendre ? A Belœil quatre personnes avaient payé la visite du potager. Celui-ci étant fermé, on n'a pu y accéder et l'argent fut remboursé à ces personnes. Sommes nous responsables de la fermeture du potager ?

Nous vivons à une époque où on ne conçoit pas que quelqu'un puisse s'occuper de quelque chose d'une façon désintéressée. Tout de suite on dit : quel intérêt a celui qui s'en occupe ? Que

touche-t-il ? Non seulement nous ne touchons rien pour nous occuper de ces excursions, mais le souci de les rendre accessibles à tous nous a fait fixer des prix tellement bas, que chacune a laissé un déficit que nous avons dû supporter personnellement. Que les grincheux mal intentionnés le sachent. Et voici des précisions : Excursion à Hakendover-Léau ; déficit 45 frs. Mons-Belœil : 10 frs. Namur-Huy : 30 frs. (Le déficit de cette excursion a été en partie récupéré par le fait que la Citadelle de Huy a laissé un reliquat de 1 fr. par personne), Hasselt-Diest : 20 frs. L'excursion en Campine c'est à l'Office des Vacances qu'elle a laissé un déficit ; Voilà la réalité. Sache maintenant la personne malveillante qui répandit ces faux bruits que s'il y avait un bénéfice à une excursion, il serait acquis à notre Revue. Si grand que puisse être son étonnement nous lui disons que pour rien au monde, nous ne voudrions qu'il nous restât un bénéfice quelconque de cette entreprise.

Mais voilà comment on suspecte nos intentions et nos actions. Nous méprisons la malveillance. Nous n'en aurions même pas fait état ici si, malheureusement, elle n'avait eu pour résultat, nous en avons la preuve, d'empêcher de se joindre à nous des personnes qui en avaient l'intention. Voilà ces personnes averties qu'elles sachent que le groupe s'est actuellement purgé de ces éléments grincheux et malveillants, qu'il forme un tout homogène, sans prétention, sans affectation, sans coteries. Mais de grâce que ceux qui ont le vice du dénigrement systématique restent chez eux et ne viennent pas contaminer ce groupe. S'ils veulent voyager qu'ils s'adressent à des entreprises touristiques. Il y a là un pour cent de majoration prévu dans les tarifs comme compensation aux conséquences éventuelles des exploits des ronchonners.

Notre Programme. Et maintenant qu'allons nous faire ? Voici nos intentions. Programme tout provisoire, mais comme il y a déjà à ce programme des projets susceptibles de réalisation avant la parution de notre prochain fascicule, nous prions nos lecteurs de nous envoyer leur adhésion éventuelle.

Le 23 décembre excursion à Liège. Visite du Musée de la Vie Wallonne, du Palais des Princes-Evêques où des salles intéressantes et généralement peu accessibles au public seront montrées, visite des quartiers populaires et le soir à 8 heures représentation au théâtre des marionnettes, spectacle très curieux donné à l'époque de la Noël.

Le voyage ne se fera que s'il y a au moins douze participants, afin de pouvoir bénéficier de la réduction en chemin de fer et les adhésions doivent être remises à notre service le 15 décembre au plus tard. Prix de l'excursion 82 francs comprenant le transport en 3^e classe, les tramways à Liège, le dîner et le souper (Boisson non comprise). Départ de Bruxelles-Nord à 7,45 heures et retour à 23 heures 26. La distribution des billets *salle des Bagages* cessera à 7 h. 30.

Le 10 et 11 Février 1934 excursion au *Carnaval de Malmédy* en car chauffé. Départ de Bruxelles à 8 h. 1/4 (38, rue de la Loi) par Namur et la vallée de la Meuse : Andenne, Huy, Engis,

Neuville en Condroz, Vallée de l'Ourthe, Esneux, Comblain, Vallée de l'Amblève, Aywaille (Diner), Remouchamps, La Reid, Spa, Lac de Warfaz, Tiège, Jalhay, (*Traversée de la Fagne l'Hiver*), Baraque Michel, Malmédy, arrivée vers 3 heures, visite du Musée de Folklore. Début du Carnaval. Souper et logement.

2^{ème} jour. Carsaval de Malmédy qui commence à 10 heures du matin. La partie la plus caractéristique du Carnaval au point de vue Folklorique se déroule entre cette heure et la fin de l'après-midi.

Prix de l'excursion tous frais compris, (sauf la boisson) 195 francs. Mais l'excursion ne pourra se faire que s'il y a 20 participants et par groupes de 20 personnes, car il n'y a que deux cars chauffés pouvant être utilisés. Les 20 premiers inscrits seront seuls certains de pouvoir y participer. Les adhésions doivent nous être parvenues le 8 février au plus tard.

Comme il ne sera plus envoyé de Bulletin avant ces excursions nos lecteurs sont priés de prendre attentivement note des indications que nous donnons ici.

En Mai, nous organiserons une excursion surprise dans le Brabant, en Juin, de commun accord avec le Service Folklorique de Namur, excursion dans l'Entre-Sambre et Meuse, en juillet excursion à Saint-Nicolas (Waes) et Gand, sous la conduite du Cercle des Folkloristes de la Flandre Orientale, en septembre, excursion à Ath, le jour de la sortie des Géants et du Cortège de la Kermesse locale, en novembre, visite de l'Abbaye d'Averbode, de l'église de Sichem et procession aux chandelles de Montaigu.

Des détails seront donnés concernant ces excursions dans les numéros suivants du Folklore Brabançon.

Voyages à l'étranger. D'accord avec l'office des Vacances notre Service organisera en 1934 une excursion à Oberamergau où auront lieu cette année les célèbres représentations de la Passion et d'accord avec le Service Folklorique de la Province de Namur, une excursion dans les Vosges avec visite des Musées de folklore lorrains et alsaciens.

De détails seront donnés ultérieurement.

Visites de collections. Nous avons également l'intention d'organiser quelques visites intéressantes dans Bruxelles.

Le dimanche 21 janvier à 10 heures, M. Closson montrera à nos lecteurs le Musée instrumental du Conservatoire et notamment sa section de Folklore.

Réunion : Coin de la rue de la Régence et du Petit Sablon.

Le samedi 10 mars à 2 heures, visite des archives de la guerre sous la conduite de M. Nelis. (Ces archives sont secrètes et les collections nous seront montrées par faveur toute spéciale, que veut bien nous accorder M. Cuvelier archiviste du Royaume).

Réunion à Anderlecht, devant l'église Saints-Pierre et Guillon. Le nombre de participants à ces deux visites sera rigoureusement fixé à trente. On est donc prié de bien vouloir se faire inscrire sans retard.

Bulletin d'adhésion aux visites et excursions.

I. — Excursion à Liège (23 décembre).

Le soussigné (nom et adresse)

déclare inscrire personne(s) à cette excursion.

Signature :

II. — Excursion à Malmédy (10 et 11 février).

Le soussigné (nom et adresse)

déclare inscrire personne(s) à cette excursion.

Signature :

III. — Visite du Musée Instrumental (21 janvier).

Le soussigné (nom et adresse)

déclare inscrire personne(s) à cette visite gratuite.

Signature :

IV. — Visite des Archives de la Guerre (10 mars).

Le soussigné (nom et adresse)

déclare inscrire personne(s) à cette visite gratuite.

Signature :